



REPUBLIQUE DU BENIN



Rapport Final



EXAMEN STRATEGIQUE NATIONAL FAIM ZERO AU BENIN

Version Provisoire

Juillet, 2018

Sigles et acronymes

10MAA	10 Millions d'âmes, 10 Millions d'arbres
ABSSA	Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
ACC	(Programme de) Adaptation aux Changements Climatiques
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AGVSA	Analyse Globale de Vulnérabilité de la Sécurité Alimentaire
AGVSAN	Analyse Globale de Vulnérabilité de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ANJE	Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant
ANM	Agence Béninoise de Normalisation, de Métrologie et de Contrôle de Qualité
ARFAC	Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
ATPE	Aliments thérapeutiques prêts-à-l'emploi
BAD	Banque Africaine de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine pour le Développement
C4D	Communication pour le Développement
CAN	Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition
CAPOD	Conception et Analyse des Politiques de Développement
CCoS	Conseils Communaux de Suivi
CCSC	(Stratégie Nationale de) Communication pour le Changement Social et Comportemental
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNA	Centre de Nutrition Ambulatoire
CNAB	Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
CNHU	Centre National Hospitalier Universitaire
CNI	Communication Nationale Initiale
CNOS	Conseil National d'Orientation et de Suivi
CNT	Centres de Nutrition Thérapeutiques
CTB	Coopération Technique Belge
CTSAGSA	Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire
CVA	Chaîne de Valeur Ajoutée
DANA	Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée

DAS	Direction de l'Alimentation Scolaire
DGFRN	Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles
DNSP	Direction Nationale de la Santé Publique
DPQC	Direction de la Promotion du Conditionnement et du Contrôle de Qualité
DSA	Direction de la Statistique Agricole
DSME	Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant
ECOWAP	Politique Agricole Régionale de l'Afrique de l'Ouest
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
EPAC	Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi
FA	Faculté d'Agronomie
FAD	Fonds Africain de Développement
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAST	Faculté des Sciences et Techniques
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIPA	Fédération Internationale des Producteurs Agricoles
FIT	Front Intertropical
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
FNDF	Fonds National pour le Développement Forestier
FNE	Fonds National pour l'Environnement
FNEC	Fonds National pour l'Environnement et le Climat
FNPEEJ	Fond National de Promotion et de l'Emploi des Jeunes
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FSA	Faculté des Sciences Agronomiques
FSOA	Fonds pour les Savanes Ouest-Africaines
GAN	Groupe d'Appui à la Nutrition
GCES	Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols
GDS	Gestion des Déchets Solides
GDT	Gestion Durable des Terres
GEF	Global Environment Facility
GEM-GG-2	Projet Grands Ecosystèmes Marins du Courant du Golfe de Guinée phase 2
GEPAP	Projet de Gestion intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes

GERBES / PFSE	Projet de fourniture de services d'énergie
GES	Gaz à Effet de Serre
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Coopération allemande pour le développement
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GT-ANSA	Groupe de Travail du Système des Nations Unies sur l'Alimentation, la Nutrition et la Sécurité Alimentaire
GTTS	Groupe Technique de Travail sur les Semences
GTZ	Coopération Technique Allemande
GUFE	Guichet Unique de Formalisation des Entreprises
IASS	Institute for Advanced Sustainability Studies
IDA	Association de Développement International
IDCC	Intégration de la Dimension Changement Climatique
IDH	Indice de Développement Humain
IE/CCC	Information, Éducation, Communication pour un Changement de Comportement
IF	Inspection Forestière
IFDC	Centre international pour la fertilité des sols et le développement agricole
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IITA	International institute of tropical agriculture
IMF	Institution de Micro Finance
IMPETUS	Integrated approach to the efficient management of scarce water resources in West Africa
INRAB	Institut National de Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	Institut National de Statistiques et d'Analyse Economique du Bénin
IPCC	Intergouvernemental Panel on Climat Change
IPMAcc	Introduction et Promotion des Mesures d'Adaptation aux Changements Climatiques
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRSP	Institut Régional de Santé Publique
JNA	Journée Nationale de l'Arbre
KFW	Kreditanstalt Für Wiederaufbau (Etablissement de crédit pour la reconstruction)
LAMS	Lycée Agricole Médji de Sékou
LCSSA	Laboratoire Central de Sécurité Sanitaire des Aliments
LOASAN	Loi d'Orientation Agricole et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
M5	Enfants de moins de 5 ans
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MASM	Ministère des Affaires sociales et de la Micro finance

MCA	Millenium Challenge Account
MCIPME	Ministère du Commerce de l'Industrie des Petites et Moyennes Entreprises
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDGL	Ministère de la Décentralisation, et de la Gouvernance Locale
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MEEM	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MENC	Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESTP	Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et Professionnel
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MINSAN	Ministère de la Santé
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MNT	Maladies Non Transmissibles
MPD	Ministère du Plan et du Développement
MRB	Marchés Ruraux de Bois
MS	Ministère en charge de la Santé
MSP	Ministère de la Santé Publique
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
MUHA	Ministère en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement
NASAN	Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
Nbre	Nombre
OBEBAP	Initiative Coton Biologique de l'ONG OBEBAP
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODETA	ODETA (ONG locale)
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIEFC	Officier Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasses
OITEFC	Officier Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAB	Office National du Bois

ONASA	Office Nationale d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ONCC	Observatoire National sur les Changements Climatiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Programme Commun des Nations-Unies sur le SIDA
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
ORSEC	Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile
OSC	Organisation de la Société Civile
OSD	Orientations stratégiques pour le développement
OZONE	Programme de pays ozone
PA 10 MAA	Projet d'Appui au projet 10MAA
PAA	Projet Africain pour l'Adaptation
PAACO	Projet d'Appui à l'Agglomération de Cotonou (PAACO) : lutte contre la pollution atmosphérique
PAAPCES	Projet de perceptions, Adaptations et Accompagnements des Populations face aux Changements Climatiques, Environnementaux et Sociaux
PAB-KIK	Préservation et Aménagement de la Biodiversité - conservation des singes noirs et blancs de la forêt sacrée de Kikélé dans Bassila
PACC	Projet d'Adaptation de l'Agriculture au Changement Climatique
PACC-TOV	Projet Adaptation aux Changements Climatiques/protection des ressources naturelles (Toviklin)
PACER	Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale
PACIPE	Programme d'Assistance à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement
PACV	Projet d'Amélioration du Cadre de Vie des populations (Klouékanmè)
PADA	Programme d'Appui à la Diversification agricole
PADAC	Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture dans les Collines
PADER	Programme d'Appui au Développement Rural
PADAP	Projet d'Appui au Développement des Aires Protégées
PADMAR	Projet d'Appui au Développement du Maraîchage
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADMOC	Projet d'Appui au Développement rural du Mono Couffo
PADPA	Programme d'Aide au Développement de la Production Agricole
PADPPA	Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale
PADRO	Projet d'Appui au Développement rural de l'Ouémè et du Plateau
PADSA	Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole
PADSA-2	Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole phase 2
PADZA	Projet d'appui au Développement des Zones Arides du Bénin

PAE	Plan d'Action Environnemental
PAFILAV	Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande
PAFIRIZ	Projet d'Appui à la Filière Riz du Bénin
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PAGAP	Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées
PAGEFCOM	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PAGER	Projet d'Activités Génératrices de Revenus
PAGRBP	Plan d'Aménagement et de Gestion Participatif de la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP)
PAGS	Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié
PAHV-MONO	Projet d'Aménagement Hydro- agricole de la basse Vallée du fleuve Mono
PAIA-VO	Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAMF	Projet Aménagement participatif intégré des massifs forestiers d'Agoua, des monts Kouffé et Wari Maro
PAMO-PNGE	Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du PNGE
PAMRAD	Projet d'Appui au Monde Rural dans les Départements de l'Atacora et de la Donga
PAN-LCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux effets des changements climatiques
PANA-1	Programme intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin
PANA-BENIN	Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques du Bénin
PANAR	Programme d'Alimentation et de Nutrition Axé sur les Résultats
PANLD	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification
PAP	Plan d'Aménagement Participatif
PAPAPE	Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants
PAPACO	Programme Aires Protégées de l'Afrique du Centre et de l'Ouest
PAPDFGC	Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production de Cartographie de base numérique
PAPE	Projet d'Appui au Pacte de l'Entente
PAPF	Plan d'Aménagement Participatif des Forêts
PAPFNL	Projet d'Appui à la Promotion et à la Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux en vue de contribuer à la sécurité alimentaire
PAPNGDRN	Projet d'Appui à la mise en œuvre du Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles

PAPSFRA	Projet d’Appui à la Promotion des Services Financiers Ruraux Adaptés
PAPVIRE	Projet d’Appui à la Production Vivrière
PARBCC	Renforcement des capacités d’adaptation des acteurs ruraux béninois face aux changements climatiques
PARCSF	Projet d’Appui au Renforcement des Capacités du Secteur Forestier (ex PEDGFRRN)
PASCIB	Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin
PAURAD	Projet d’Aménagement Urbain et d’Appui à la Décentralisation
PAUSA	Programme d’Appui d’Urgence à la Sécurité Alimentaire
PAZH	Programme d’Aménagement des Zones Humides
PBF	Projet Bois de Feu
PBF-2	Projet Bois de Feu phase II
PCA	Projet Paris-Cotonou-Abidjan : développement des savoir-faire municipaux dans l’aménagement de zones inondables et insalubres à Abidjan et Cotonou
PCC	Plan de Contingence Communal
PCCAC	Projet sur les Changements Climatiques et Adaptation Communautaire
PCCPASB	Projet Changements Climatiques et Production Agricole de la région du Sud Bénin
PCE	Projet Conseiller en Environnement
PCGPN	Programme de conservation et de gestion des parcs nationaux
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l’Enfant
PCMA	Prise en Charge de la Malnutrition aigüe à base communautaire
PCUG3C	Protection de la Communauté Urbaine de Grand Cotonou face aux changements climatiques
PDA	Pôle de Développement Agricole
PDAC	Projet de Développement Agricole des Communes du Bénin
PDC	Plan de Développement Communal
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l’Agriculture en Afrique
PDE	Projet de Développement de l’Elevage
PDEFB	Projet de Développement de l’Economie Forestière et du Bois
PDIASE	Projet de Développement des Initiatives d’Assainissement et de sauvegarde de l’Environnement (Lalo)
PDRT	Programme de Développement des Racines et Tubercules
PDTAP	Projet de Développement durable du Tourisme dans un réseau de parcs transfrontaliers et Aires Protégées en Afrique de l’Ouest (PDTOUR)
PE-PANA	Projet pour l’élaboration du Programme d’Action National pour l’Adaptation du Bénin aux changements climatiques

PEA	Projet Eau et Agriculture
PEARCC	Projet de Promotion des Exploitations Agricoles Résilientes aux Changements Climatiques
PEFC	Programme Eaux, Forêts et Chasse
PEGEI	Programme d'Eco développement et Gestion de l'Espace et des zones d'Influences des parcs nationaux
PESACCB	Projet d'Etude Sommaire sur l'Analyse des Changements Climatiques au Bénin
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PFR	Plan Foncier Rural
PGCBMC	Programme de Gestion Communautaire de la Biodiversité Marine et Côtière
PGDRN	Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PGE	Projet de Gestion Environnementale
PGFTR	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains.
PGFTR-FA	Programme de gestion des Forêts et des Terroirs Riverains -Financement Additionnel
PGIFS	Plan de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
PGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PGTRN	Projet de gestion des terroirs et des ressources naturelles
PHA	Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement
PHPS	Politique Holistique de Protection Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Plan Intégré de Communication
PIFSAP	Projet d'intégration des forêts sacrées dans le système des aires protégées
PIP	Programme d'Investissements Publics
PILSA	Projet d'Intervention Locales pour la Sécurité Alimentaire
PLACCC	Plan Local d'Adaptation aux Changements Climatiques dans la Commune de Copargo
PLAGE	Programmes Locaux d'Aménagement et de Gestion de l'Environnement
PLD	Plantation Domaniale
PLR	Plantation Rurale
PMAE	Plans Municipaux d'Action Environnementale
PMASN	Projet Multisectoriel d'Alimentation, de Santé et de Nutrition
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNC	Projet de Nutrition Communautaire
PNDCC	Projet National de Développement Conduit par les Communautés
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNGCC	Programme National de Gestion des Changements Climatiques

PNGDRN	Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNGRN	Programme National de Gestion des Ressources Naturelles
PNIA - Bénin	Programme National d'Investissement Agricole du Bénin
PNIASAN	Plan National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNOPPA	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin
PNP	Parc National de la Pendjari
PNPFA	Programme National de Promotion des Filières Agricoles au Bénin
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNW	Parc National du W
PoWPA	Projet d'appui aux actions nationales dans le cadre du programme de travail de la CBD sur les aires protégées
PPAAO	Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPBS	Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi
PPEA	Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole
ppm	Parts par million
PPMA	Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole
PPP	Partenariat Public-Privé
PRBTDM	Projet Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono
PRCACACC	Projet de Renforcement des Capacités d'Adaptation des Communes de l'Alibori face aux Changements Climatiques
PRCELOC	Projet de Renforcement des Capacités des Elus locaux pour l'intégration et la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local
PRCOCMC	Projet de Renforcement des Capacités en matière d'Observation du Climat dans le Mono-Couffo
PreBA	Projet Reboisement des Berges dans l'Arrondissement de Adakplame
PRECAB	Projet de Renforcement des Connaissances Economiques et de Capacités d'Adaptation aux changements climatiques au Bénin
PRGDRN	Projet de Renforcement de la Gestion Durable des Ressources Naturelles
ProCGRN	Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
ProCIVA	Projet des Centres d'Innovations Vertes pour le secteur Agroalimentaire
PROMIC	Projet de Micro finance et de Commercialisation
ProSol	Projet de Protection et de réhabilitation des Sols dégradés

PROVAC	Projet de Vulgarisation de la pêche et de l’Aquaculture Continentale
PRRF	Projet de Restauration des Ressources Forestières
PSAAB	Projet de Sécurité Alimentaire par l’Aménagement des Bas-fonds
PSAIA	Projet de Sécurité Alimentaire par l’Intensification Agricole
PSDAN	Plan Stratégique de Développement de l’Alimentation et de la Nutrition
PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSDCC	Projet de Services Décentralisés Conduits par les communautés
PSE	Partenariat pour Sauver les Eléphants
PSLABE	Projet de Sensibilisation à la Lutte anti Braconnage des Eléphants dans la réserve de biosphère transfrontalière du W
PSRRT	Programme Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres
PSRSA	Plan Stratégique pour la Relance du Secteur Agricole
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PVAC	Projet de Vulgarisation de l’Aquaculture Continentale
PTA	Programme de Technologie Alimentaire
PTB	Plan de Travail Biannuel
PTCC	Projet Transhumance et Changement Climatique
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTIA	Plan de Travail et d’Investissement Annuel
PUASA	Programme d’Urgence d’Appui à la Sécurité Alimentaire
PUGEMU	Projet d’Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain
PSI	Population Services International
RBP	Réserve de Biosphère de la Pendjari
RBTD-MONO	Reserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono
RCRCZIK	Réparation aux Catastrophes et Réduction de risque au niveau Communautaire en Zone Inondable de Kétonou
RDPrgCN	Projet de renforcement du Dispositif de pré-alerte et de gestion des catastrophes naturelles (Toviklin)
REACH	Renewed Efforts Against Child malnutrition – Efforts renouvelés contre la malnutrition infantile
ReCAB	Réseau des Chambres d’Agricultures du Bénin
REM-R1017	Projet de restauration des Ecosystèmes de Mangroves du site Ramsar 1017 en République du Bénin
RGPH	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
RNA	Recensement National de l’Agriculture
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l’Afrique de l’Ouest
SEDA	Suivi, Evaluation, Dissémination et Apprentissage
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

SAP-Bénin	Système d'Alerte Précoce-Bénin
SAKSS	Strategic Analysis and Knowledge Support System
SARGP	Service d'Appui au Reboisement et à la Gestion des Plantations
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SDA	Schéma Directeur d'Approvisionnement en bois énergie
SIAFATO	Projet de protection de la cote à l'est de l'Epi de Siafato
SIGSTATFOR	Système National d'Information et de Gestion des Statistiques Forestières
SIM	Système d'information sur le Marché
SLG	Structure Locale de Gestion
SNU	Système des Nations Unies
SNRA	Système National de la Recherche Agricole
SP/ CAN	Secrétariat Permanent du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition
SPGCC	Sous-Programme de Gestion des Changements Climatiques
SPGDE	Sous-Programme Gestion Durable de l'Environnement
SPLCPA	Sous-Programme Lutte Contre la Pollution Atmosphérique dans les milieux continental, côtier et marin
SPR	Systèmes Post-Récoltes
SUN	Scaling Up Nutrition – Mettre la Nutrition à l'échelle
TAS	Taux d'Autosuffisance Alimentaire
TDCI	Troubles dus à la carence en iode
TDI	Taux de Dépendance des Importations
TPR	Technologies Post-Récoltes
TRAIN	Le programme CC: TRAIN
UA	Union Africaine
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UCIMB	Union des Chambres Interdépartementales des métiers du Bénin
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UFPSE	Unité Focale de Programmation et de Suivi Evaluation
UNACREP	Union National des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt
UNCDF	United Nations Capital Development Fund
UNDESERT	Understanding and combating desertification to mitigate its impact on ecosystem services
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UP	Université de Parakou
USD	Dollar des Etats Unis d'Amérique

Sigles et acronymes

VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WAP	Projet d'Appui au Système des Aires Protégées W, Arly et Pendjari
WAP	Renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du système des aires protégées du W-Arly-Pendjari
ZFD	Ziviler Friedensdienst (Service Civil pour la Paix)

Résumé exécutif

Les Chefs d'États et de Gouvernements ont fait de l'élimination de la faim l'un des Objectifs du « Programme de développement durable à l'horizon 2030 », grâce à l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°2. Ainsi, chaque pays est appelé à mettre en place des politiques et stratégies spécifiques, pour l'atteinte de cet objectif à l'horizon 2030. C'est dans ce contexte que le présent examen stratégique national « faim zéro » a été initié conjointement par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Gouvernement du Bénin.

L'objectif principal de cet examen stratégique est de faciliter la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation de l'ODD 2, pour l'élimination de la faim et l'amélioration de la nutrition au Bénin. De manière spécifique, il s'agit d'un processus indépendant et participatif pour : (i) réaliser une analyse conjointe, holistique et approfondie de l'état de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle au Bénin, (ii) analyser les progrès atteints à travers les politiques, les programmes, les capacités institutionnelles et les ressources visant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de même que les lacunes à ces différents niveaux et (iii) identifier les domaines d'actions prioritaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Bénin, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

La première phase de la méthodologie de l'examen stratégique a consisté à définir des thématiques sectorielles. A cet effet, cinq thèmes centraux en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été identifiés pour structurer le diagnostic du contexte et des actions visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. Autour de ces thèmes ont été créés des groupes thématiques de travail composés de représentants de diverses structures et des experts de l'équipe de recherche, chargée de réaliser l'examen stratégique. Une recherche bibliographique et une collecte de données ont permis de collecter des informations secondaires en rapport avec les cinq thématiques centrales de l'examen stratégique, le cadre programmatique et les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. Ces données ont été principalement obtenues sur Internet et auprès de diverses institutions. Des entretiens physiques ont été réalisés avec des personnes-ressources dans les institutions nationales et internationales qui produisent des données ou mènent des actions relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Bénin. Les données quantitatives recueillies ont été analysées au niveau national et des désagréations faites par région/département et commune. Des analyses qualitatives ont été également effectuées au besoin. Enfin, plusieurs ateliers et autres formes de consultations régionales avec les partenaires dans le Nord, le Centre et le Sud du pays ont été organisés.

Le diagnostic a révélé un niveau élevé de disponibilité alimentaire. D'après le rapport national sur le développement humain 2015, le Bénin est globalement autosuffisant au plan alimentaire sur la décennie 2004-2013. Le taux d'autosuffisance alimentaire est égal à 91,7% sur cette période. La production céréalière, la production des racines et tubercules et la production des légumineuses ont enregistré respectivement un taux de croissance (6,5%, 3,8% et 4,0%) supérieur à celui de la population (3,5%) entre 2003 et 2013. Toutefois, la production animale (production du lait, de viande et de l'œuf) et la production halieutique sont restées relativement faibles avec des taux de croissance inférieurs à celui de la population. En revanche, le Bénin reste toujours dépendant des importations pour satisfaire la demande intérieure totale en riz qui constitue une culture importante dans l'évaluation de la situation alimentaire au Bénin selon l'analyse chronologique du Taux d'Autosuffisance Alimentaire sur la période 2004-2013. L'analyse de l'adéquation des disponibilités énergétiques alimentaires a montré que les disponibilités énergétiques alimentaires au Bénin sont supérieures aux besoins de la population au cours des deux dernières décennies. La part des denrées alimentaires pour lesquelles le Bénin est relativement autosuffisant (maïs, manioc, igname, niébé, soja, arachide, piment, patate douce, mil et sorgho) dans les disponibilités énergétiques alimentaires s'est aussi régulièrement placée au-dessus du niveau moyen observé dans la sous-région Ouest-Africaine (66%).

L'accessibilité physique des ménages aux marchés est satisfaisante pendant une grande partie de l'année. En 2013, 51% des villages ou quartiers de villes sont à environ 30 minutes de marche du marché le plus proche. Au niveau régional, l'accessibilité physique des ménages urbains aux marchés est plus aisée. L'analyse de l'indice national des prix des produits alimentaires a montré que le niveau général des prix des produits alimentaires maintient une tendance haussière depuis la crise de 2008. Cette hausse constitue une limite à l'accès économique des ménages les plus vulnérables. Des actions sont mises en œuvre au fil du temps par le Gouvernement Béninois pour maîtriser les effets de la hausse des prix sur les ménages, notamment des boutiques témoins gérés par l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et le programme pilote de filets sociaux dans le cadre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés.

Malgré l'augmentation croissante de la disponibilité alimentaire dans le temps sur le plan national, il existe des disparités régionales en matière de sécurité alimentaire. En 2017, moins de la moitié des ménages (47,5%) sont en sécurité alimentaire, 42,9% sont en sécurité alimentaire limite et 9,6 % en insécurité alimentaire globale (modérée 8,9% et sévère 0,7%).

La situation est particulièrement critique dans les départements de l'Atacora, du Couffo, des Collines et du Zou qui sont les plus touchés par l'insécurité alimentaire, avec respectivement 23,6%, 16,2%, 15,3% et 11,7% de ménages affectés.

S'agissant de la situation nutritionnelle, la revue a relevé que la prévalence de la malnutrition aiguë est heureusement en diminution au niveau national. Elle a baissé de 8,4% chez les enfants de moins de cinq ans en 2006 à 4,5% en 2014. Cependant, l'Alibori présente une forte prévalence (10%) correspondant à une situation d'alerte. L'Atacora, le Borgou et le Mono présentent une situation à surveiller avec une prévalence entre 5 et 7 %. Par ailleurs, 34% des enfants de moins de cinq ans au niveau national souffrent de retard de croissance en 2014. Ce chiffre traduit une amélioration par rapport à celui enregistré en 2006 (43,1%). Mais les départements du Borgou et de l'Alibori restent fortement affectés avec une prévalence de plus de 40%.

Le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) assure un rôle important dans le cadre institutionnel en place au Bénin pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il constitue une structure interministérielle, multisectorielle et multi-acteurs, de coordination des actions spécifiques et sensibles à la nutrition. Outre le CAN, plusieurs institutions, des Ministères, le système de recherche agricole, les collectivités territoriales, la société civile et des Partenaires Techniques et Financiers, interviennent dans la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaires et nutritionnelle.

En matière de politiques et stratégies en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la politique agricole au Bénin a pris une nouvelle tournure depuis 2007 avec l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole qui vise à l'horizon 2015, l'amélioration des performances de l'agriculture pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population, et de contribuer au développement économique et social du pays. Il faudra attendre plusieurs années pour connaître l'impact réel de ce Plan sur la croissance agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Sur la période 2016-2025, les orientations du Gouvernement Béninois portent une vision de développement axée sur la promotion de l'économie agricole par des approches filières plus productives et rentables. A cet effet, le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017-2021) ont été adoptés. Le processus d'élaboration du PSDSA et PNIASAN est basé sur la Politique Agricole Régionale adoptée par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et qui met l'accent sur la

sécurité alimentaire et nutritionnelle, la compétitivité, la modernisation et l'adaptabilité des systèmes de production, le développement des marchés intracommunautaires et internationaux, l'accroissement des investissements à destination du secteur agricole. Plusieurs politiques en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été adoptées dans les secteurs de la santé et des affaires sociales.

Un Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition a été élaboré en 2009 et est en cohésion avec les documents de politique des secteurs liés à la nutrition (santé, agriculture, affaires sociales, éducation). Un document de politique à vision plus globale et à plus long terme, Politique multisectorielle de Nutrition, est en cours d'élaboration.

De nombreux programmes et projets intervenant dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont menés au Bénin. Leur financement est assuré par des fonds publics et privés. Les fonds publics sont constitués par les ressources du budget national et les ressources extérieures mises en place avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers. Les fonds privés concernent les investissements directement faits par ou à travers les acteurs non étatiques que sont les Organisations Professionnelles Agricoles, les Organisations Non Gouvernementales et le Secteur Privé.

La revue des interventions de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin a relevé plusieurs insuffisances :

- un grand manque de cohésion, de coordination et de communication entre intervenants, ce qui entraîne la duplication des actions dans les mêmes localités avec pour conséquence, l'absence d'actions dans d'autres ;
- la courte durée des interventions avec pour conséquence un manque de perspectives à long terme ;
- la non prise en compte des besoins des communautés à la base dans la conception des projets et programmes;
- la mauvaise compréhension des fonctions organiques du CAN par les divers intervenants et son manque de visibilité;
- le manque de personnel au CAN ;
- l'insuffisance des connaissances des agents des autres secteurs sur la nutrition, l'insuffisance voire l'absence de contrôle de qualité sanitaire des produits alimentaires en général et l'insuffisance des études relatives aux déterminants du

double fardeau nutritionnel et en particulier sur l'obésité et les maladies non transmissibles affectant l'état nutritionnel et sanitaire des populations ;

- le manque d'une dimension intégrée dans la plupart des programmes et projets de gestion des ressources naturelles favorisée par l'absence d'un cadre formel de concertation entre les différentes institutions ;
- l'absence quasi-totale de valorisation des produits forestiers non ligneux pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- l'inexistence de statistiques et de données réelles et actualisées sur l'état des ressources naturelles pour servir de mémoire et d'outil de prise de décisions pour une gestion efficiente des ressources naturelles.

Plusieurs défis sont à relever en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. Ces défis sont de divers ordres :

(i) les défis identifiés au niveau du cadre socio-économique et culturel concernent entre autres les difficultés d'accès au foncier pour les exploitants agricoles, les difficultés d'accès au marché pour les petits producteurs, les difficultés d'accès au financement dans le secteur agricole, l'accès insuffisant aux services de santé, et le faible niveau d'éducation des chefs de ménages ;

(ii) en matière de gestion des ressources naturelles, les changements climatiques, la faible capacité de résilience des populations vulnérables face aux impacts des changements climatiques, la destruction de la biodiversité, la dégradation des sols et du couvert végétal, et la pollution des systèmes écologiques constituent des défis pour la souveraineté alimentaire au Bénin ;

(iii) sur le plan des productions agricoles, les défis identifiés concernent la petite taille des exploitations agricoles, la faible adoption des technologies disponibles, la faible productivité agricole, la forte dépendance aux importations de denrées alimentaires ;

(iv) au niveau de la gestion de la production agricole et des activités post-récoltes, le niveau trop élevé des pertes post-récoltes, les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en intrants agricoles de qualité répondant aux normes et les besoins de formation non satisfaits et de technologies performantes pour le marché sont entre autres les défis relevés ;

(v) en matière de la nutrition et de la santé des populations, les défis sont relatifs aux régimes alimentaires inadéquats et pratiques inappropriées, aux mauvaises pratiques

d'hygiène et d'assainissement, à l'accès insuffisant à l'eau et aux services de santé et maladies, et aux problèmes liés à l'autonomisation de la femme et à l'emploi des jeunes.

Il existe des opportunités pour faire face à ces défis et contribuer de manière durable à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit entre autres de : l'existence d'un cadre institutionnel adéquat (notamment le CAN), la délocalisation progressive des interventions au niveau décentralisé, la valorisation du potentiel des produits forestiers non ligneux, l'existence du Programme National d'Investissements Agricoles de deuxième génération et les expériences du passé qui peuvent servir de boussole pour les futures prises de décisions.

Au terme de la revue, plusieurs axes stratégiques ont été identifiés pour orienter les actions prioritaires susceptibles de contribuer à l'atteinte de l'ODD 2 à l'horizon 2030 au Bénin:

- le développement / accroissement de la production agricole ;
- le renforcement de la résilience des populations face aux risques /chocs les rendant vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- alimentation scolaire intégrée et promotion du développement local « Faire de l'école un pôle de développement local » ;
- le développement des stratégies globales de réduction des pertes post-récoltes ;
- le renforcement du dispositif de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments ;
- le renforcement des actions spécifiques et promotion des actions sensibles à la nutrition ;
- le renforcement / promotion de la communication et du plaidoyer pour une bonne alimentation et nutrition ;
- l'encadrement législatif pour l'atteinte et le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ;
- la protection sociale et prise en compte du genre ;
- l'amélioration de la gouvernance et de la coordination à tous les niveaux dans la mise en œuvre de tous les projets et programmes.

Table des matières

Sigles et acronymes	i
Résumé exécutif	xiii
Liste des tableaux	xxiii
Liste des figures	xxiv
Liste des annexes.....	xxvi
Chapitre 1 : Introduction générale.....	1
1.1. Contexte et justification	1
1.2. Objectifs	2
1.3. Approche méthodologique	3
1.3.1. Identification des thématiques de rapports sectoriels.....	3
1.3.2. Recherche bibliographique et collecte de données secondaires.....	4
1.3.3. Entretiens avec des personnes-ressources	4
1.3.4. Synthèse et analyse des données collectées	5
1.3.5. Organisation d’ateliers	5
1.4. Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	5
1.5. Présentation de l’ODD 2 et de ses cibles	7
Chapitre 2. Situation géographique, politico-administrative et socio-économique	9
2.1. Situation géographique et politico-administrative	9
2.2. Données démographiques	10
2.3. Situation socio-économique	11
2.3.1. Indice de Développement Humain au niveau national et dans les départements...	11
2.3.2. Origine et croissance du PIB	12
2.3.3. Principales sources de revenus des ménages.....	15
2.3.4. Inflation et dépenses mensuelles des ménages.....	16
2.3.5. Cartographie de la pauvreté et son évolution dans le temps	17

Chapitre 3 : Niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	19
3.1. Disponibilité alimentaire au Bénin.....	19
3.2. Accès à l'alimentation au Bénin.....	24
3.2.1. Accès physique.....	24
3.2.2. Accès économique.....	25
3.3. Cartographie de l'insécurité alimentaire	29
3.4. Situation nutritionnelle nationale et dans les régions du pays	34
3.4.1. Malnutrition par carence	34
3.4.2. Malnutrition par excès.....	36
Chapitre 4 : Revue des politiques et cadres programmatiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	37
4.1. Cadre institutionnel	37
4.1.1. Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition	37
4.1.2. Ministères en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	38
4.1.3. Autres institutions publiques en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	40
4.1.4. Acteurs privés.....	42
4.1.5. Partenaires Techniques et Financiers	44
4.2. Politiques et stratégies en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. 44	
4.2.1. Politiques du secteur agricole.....	44
4.2.3. Politiques du secteur de la santé.....	48
4.2.3. Politiques du secteur des affaires sociales.....	49
4.2.4. Politiques multisectorielles	51
4.3. Programmes et projets en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. 53	
4.3.1. Programmes et projets relatifs à la disponibilité et à l'accessibilité alimentaires .. 53	
4.3.2. Programmes et projets relatifs à la sécurité sanitaire des aliments	55
4.3.3. Programmes et projets relatifs aux actions de nutrition et santé	57

4.3.4. Programmes et projets relatifs à la recherche en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle	60
4.3.5. Programmes et projets relatifs aux systèmes post-récoltes	62
4.3.6. Programmes et projets relatifs aux ressources naturelles en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle	64
4.4. Mécanisme de coordination	68
4.5. Mécanisme de suivi-évaluation	69
4.6. Financement des programmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	69
4.6.1. Financement du secteur agricole	69
4.7. Analyse des insuffisances dans les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	72
Chapitre 5 : Défis à relever en matière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin et opportunités existantes	76
5.1. Principaux défis et recommandations	76
5.1.1. Cadre socio-économique et culturel	76
5.1.2. Gestion des ressources naturelles	79
5.1.3. Productions agricoles	86
5.1.4. Gestion de la production agricole et des activités post-récolte	89
5.1.5. Nutrition et santé des populations	93
5.2. Point des opportunités	95
5.2.1. Existence d’un cadre institutionnel adéquat	95
5.2.2. Capitalisation des expériences du passé	96
5.2.3. Délocalisation des interventions au niveau décentralisé	97
5.2.4. Valorisation du potentiel des produits forestiers non ligneux	98
Chapitre 6 : Axes stratégiques et actions prioritaires en vue de l’atteinte de l’objectif « faim zéro » à l’horizon 2030 au Bénin	102
6.1. Axes stratégiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	102

Table des matières

6.2. Feuille de route « Faim zéro » Bénin 2030 : Actions prioritaires	103
Chapitre 7 : Conclusion générale et recommandations	129
Références bibliographiques	133
Annexes	141

Liste des tableaux

Tableau 1 : Part des dépenses des ménages consacrées à l’alimentation par département.	27
Tableau 2 : Structure du PNIASAN du Bénin	46
Tableau 3: Les communes du Bénin par département et selon le niveau de couverture par les projets et programmes de nutrition.....	58
Tableau 4: Axes stratégiques en lien avec les trois cibles prioritaires de l’ODD 2 pour le Bénin	102
Tableau 5: Feuille de route « Faim Zéro » au Bénin à l’horizon 2030.	104

Liste des figures

Figure 1: Intégration des thèmes sectoriels de l'examen et leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	4
Figure 2 : Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	6
Figure 3: Contribution des secteurs d'activités au PIB du Bénin	13
Figure 4: Croissance économique réelle entre 1991 et 2016 au Bénin	14
Figure 5: Distribution des principales sources de revenus des ménages par département en 2017	16
Figure 6: Tendances de la pauvreté par département au Bénin.....	18
Figure 7: Evolution de la production céréalière et de ses principales composantes (maïs et riz) en tonnes de 1990 à 2016	20
Figure 8: Evolution de la production du mil, sorgho et fonio en tonnes de 1990 à 2015	20
Figure 9: Evolution de la production des racines et tubercules et de ses principales composantes (manioc et igname) en tonnes de 1990 à 2016	21
Figure 10: Niveau moyen d'autosuffisance et d'indépendance des importations par spéculation entre 2004 et 2013.....	23
Figure 11: Suffisance des apports énergétique alimentaire moyens (%) de 2001 à 2016 au Bénin	24
Figure 12: Evolution des prix à la production des principales cultures de base au Bénin	26
Figure 13: Indice national des prix des produits alimentaires.....	27
Figure 14: Groupes de ménages selon les dépenses consacrées à l'alimentation par département en 2017	28
Figure 15: Structure des dépenses alimentaires des ménages en 2017	29
Figure 16: Prévalence de l'insécurité alimentaire au Bénin par département en 2013 et 2017	31
Figure 17: Prévalence de l'insécurité alimentaire au Bénin par commune en 2013	32
Figure 18: Prévalence de l'insécurité alimentaire au Bénin par commune en 2017	33
Figure 19: Schéma organisationnel du PSDAN.....	52

Figure 20: Répartition des actions de disponibilité et accessibilité des aliments par département	54
Figure 21: Répartition spatiale des interventions liées aux actions en faveur de la disponibilité et de l'accessibilité des aliments	55
Figure 22: Répartition des actions de sécurité sanitaire des aliments par département	56
Figure 23: Répartition spatiale des interventions liées à la sécurité sanitaire des aliments	57
Figure 24: Distribution des projets et programmes de nutrition et santé mis en œuvre entre 1989 et 2017 dans les communes du Bénin	59
Figure 25: Répartition des actions relevant de la recherche en faveur de la recherche par département	61
Figure 26: Répartition spatiale des interventions liées à la recherche	62
Figure 27: Cartographie des programmes et projets post-récoltes exécutés par le MAEP en collaboration avec certains ministères sectoriels ces 20 dernières années	64
Figure 28: Répartition géographique des interventions relatives à la gestion des ressources naturelles au Bénin	66
Figure 29: Répartition des interventions par domaine au niveau communal	67
Figure 30: Tendances de la dégradation des terres au Bénin entre 1982 et 2003 superposées avec les communes aux sols fortement dégradés	83
Figure 31: Distribution géographique des bowé au Bénin	84
Figure 32: Champ de niébé sur bowé	84

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l’examen stratégique national faim zéro au Bénin	141
---	-----

Chapitre 1 : Introduction générale

1.1. Contexte et justification

Lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable en septembre 2015 à New York, les Chefs d'Etats et de Gouvernements ont adopté le « Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Ce programme comprend un ensemble de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre d'ici 2030, afin d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité de tous (Nations Unies, 2016). Les ODD et les objectifs associés ont été définis sur la base des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui sont arrivés à échéance en 2015. Ces ODD devraient guider les actions en matière de développement dans le monde d'ici 2030.

Le deuxième ODD (ODD 2) a pour but « d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable »¹. Selon de récentes estimations, plus de 795 millions de personnes ont souffert de la faim au cours de la période 2014-2016 (Nations Unies, 2016). La grande majorité d'entre elles vivent dans les pays en développement (Guillou et Matheron, 2011), qui comptaient 780 millions de personnes souffrant de la faim au cours de la même période (Nations Unies, 2016). Chaque pays est appelé à mettre en place des politiques et stratégies nationales spécifiques, pour l'atteinte de cet objectif à l'horizon 2030.

Le Bénin est aussi concerné par les défis de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, ceux-ci étant étroitement liés aux questions de pauvreté et de moyens d'existence des populations. En 2014, 34,0 % des enfants de moins de 5 ans étaient affectés par la malnutrition chronique, avec 12,1 % de forme sévère (INSAE, 2015a). La proportion de la population vivant en insécurité alimentaire est estimée à 9,6 % en 2017, correspondant toujours à plus de 1 000 000 de personnes comme en 2013 (PAM 2014a, 2017). Le Bénin, est classé 82^{ème} sur 118 pays selon l'Indice de la Faim dans le Monde qui traduit le degré de persistance et de sévérité de la faim (IFPRI, 2016). Pourtant depuis plusieurs décennies, une diversité d'acteurs met en œuvre dans le pays une multitude de politiques et stratégies, ainsi que des programmes et projets.

¹ SDG 2: End Hunger, achieves food security and improved nutrition, and promote sustainable agriculture (2016). Disponible sur <https://sustainabledevelopment.un.org/?page=view&nr=164&type=230&menu=2059>.

La marche vers l'atteinte de l'ODD 2 implique une revue des actions passées afin d'en tirer les leçons pour l'avenir. Ainsi, les réponses aux questions suivantes sont d'un grand intérêt pour les décideurs : (i) Quelle est la cartographie spatio-temporelle de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ? (ii) Quels facteurs permettent d'expliquer les dynamiques observées pour l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ? (iii) Pourquoi les politiques/projets et programmes mis en œuvre depuis des décennies en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ne semblent pas produire des effets positifs significatifs ? (iv) Quelles sont les bonnes pratiques qui, dans l'histoire, ont permis d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle au Bénin ? (v) Quelles actions sont requises pour engendrer un cycle vertueux et durable de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Bénin ?

Cette revue stratégique, intitulée Examen stratégique national Faim zéro, est initiée conjointement par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), à travers sa représentation au Bénin, et le Gouvernement du Bénin. Il s'agit d'un processus indépendant et participatif pour recenser les lacunes au niveau des interventions, des ressources investies et des capacités institutionnelles, identifier les défis majeurs que doit surmonter le Bénin pour réduire la faim à zéro, et proposer des domaines d'actions prioritaires dans lesquels toutes les parties prenantes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle pourraient intervenir pour appuyer le pays vers la réalisation de l'ODD 2.

Le présent rapport de l'Examen stratégique national Faim zéro est structuré en sept chapitres.

1.2. Objectifs

L'objectif général de l'Examen stratégique national « Faim zéro » est de faciliter la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation de l'ODD 2, pour l'élimination de la faim, l'assurance de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion d'une agriculture durable à l'horizon 2030 au Bénin. A cet objectif général sont associés les objectifs spécifiques ci-après :

- réaliser une analyse conjointe, holistique et approfondie de l'état de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle au Bénin ;
- analyser les capacités institutionnelles et les ressources visant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les progrès atteints à travers les politiques et programmes, de même que les lacunes à ces différents niveaux ;

- identifier les domaines d'actions prioritaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Bénin, les modalités de leur mise en œuvre.

1.3. Approche méthodologique

La méthodologie suivie comporte cinq phases : (i) l'identification des thématiques de rapports sectoriels, (ii) une recherche bibliographique et la collecte de données secondaires, (iii) des entretiens avec des personnes ressources, (iv) la synthèse et l'analyse des données collectées, et (v) l'organisation d'ateliers et autres formes de consultation avec les acteurs.

1.3.1. Identification des thématiques de rapports sectoriels

Après le choix du Facilitateur Principal, la revue a débuté par l'identification de cinq thématiques centrales pour réaliser le diagnostic :

- Cadre socio-économique et sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ;
- Gestion des ressources naturelles et sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ;
- Politiques et programmes de production agricole et sécurité alimentaire au Bénin ;
- Systèmes post-récoltes et sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ;
- Politiques et programmes de nutrition et santé au Bénin.

Le choix de ces thématiques s'explique par leur lien avec le concept de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Figure 1). Une équipe de recherche composée de cinq experts, aux profils correspondants aux thématiques susmentionnées, a été mise en place. Deux comités ont également été formés : un Comité Consultatif composé des responsables au plus haut niveau, des Ministères et autres structures intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Ministres, Représentants résidents des organisations des nations unies et autres organisations internationales, Ambassadeurs) ; un Comité Technique composé de cadres techniques (points focaux) des structures représentées dans le Comité Consultatif.

Des groupes thématiques de travail (cinq au total) ont également été créés. Ces groupes sont composés de représentants de diverses structures (y compris les membres du Comité Technique), et ont eu pour mission d'accompagner les experts de l'équipe de recherche et d'enrichir le travail de base préparé par ces derniers. Une Consultante nationale a été recrutée dans le but d'assister le Facilitateur Principal dans l'organisation de l'ensemble du processus et d'assurer la liaison entre le PAM et l'équipe de recherche.

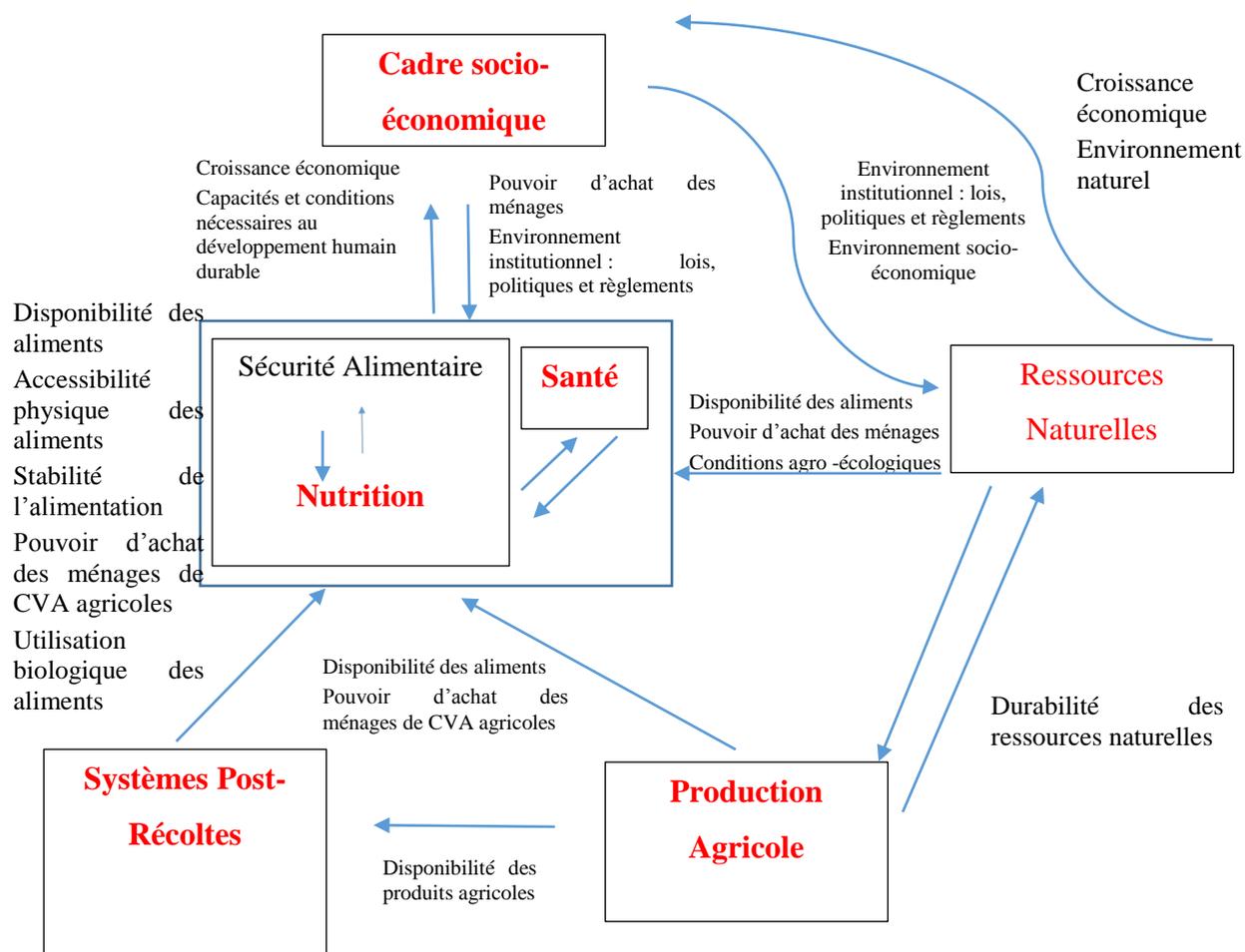


Figure 1: Intégration des thèmes sectoriels de l'examen et leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

1.3.2. Recherche bibliographique et collecte de données secondaires

La recherche bibliographique et la collecte de données secondaires se sont déroulées durant toute la période de préparation du rapport, sur Internet et auprès de diverses institutions. Des données secondaires en rapport avec les cinq thématiques de la revue ont été collectées. Des données sur le cadre programmatique et les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ont été aussi mobilisées.

1.3.3. Entretiens avec des personnes-ressources

Des entretiens physiques ont été menés avec des personnes-ressources. Ces acteurs-clés sont des cadres à divers niveaux dans les ministères, les organismes publics ou privés

intervenant dans la chaîne de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin et les institutions internationales.

1.3.4. Synthèse et analyse des données collectées

Des analyses de données quantitatives ont été effectuées au niveau national avec des désagréments par région/département (statistique descriptive). Des analyses qualitatives ont été également effectuées au besoin. Pour chaque type de données, l'effort analytique a consisté à établir, dans la mesure du possible, la relation avec la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.

1.3.5. Organisation d'ateliers

Plusieurs ateliers et autres formes de consultations ont été organisés :

- un atelier d'installation des comités consultatif et technique ;
- un séminaire national sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la présentation des résultats préliminaires et la tenue des travaux des groupes thématiques ;
- deux ateliers régionaux de proximité avec les partenaires à l'intérieur du pays, respectivement au Nord (ville de Natitingou) et au Sud du pays (ville de Bohicon) ; ils s'inscrivent dans une démarche inclusive et participative et avaient pour but de recueillir les spécificités régionales qui pouvaient ne pas transparaître au niveau national ;
- un atelier de pré-validation du rapport de l'Examen stratégique national au sein du Comité technique élargi aux personnes-ressources identifiées lors des différents ateliers ;
- un atelier de validation du rapport de l'Examen stratégique national au sein du comité consultatif ; et
- la présentation du rapport final au Président de la République.

1.4. Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

La situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle d'un ménage ou d'une personne est généralement le résultat de l'interaction d'un vaste éventail de facteurs agronomiques, environnementaux, socio-économiques et biologiques (Figure 2). La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs

besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (FAO, 1996).

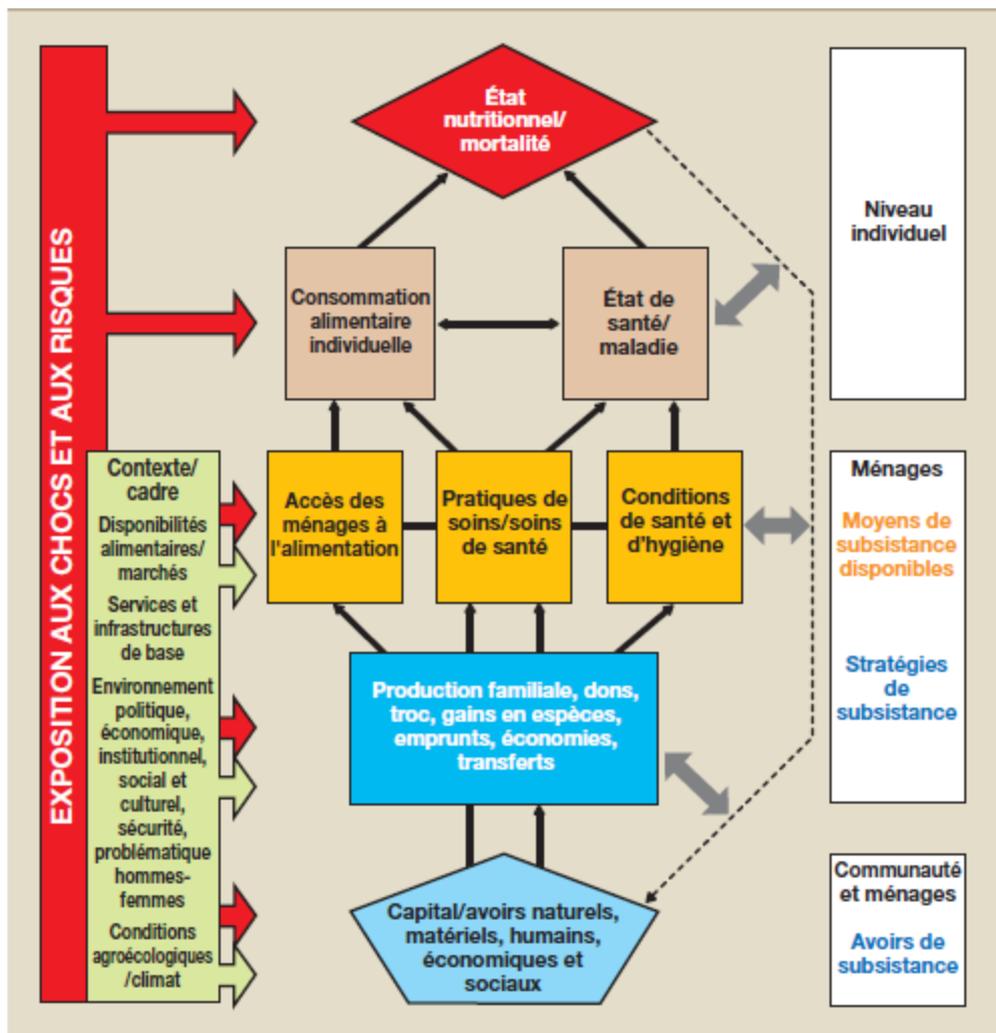


Figure 2 : Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Source : PAM (2017)

Il n'existe pas de mesure universelle et directe de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Son analyse repose sur de multiples indicateurs relatifs à quatre concepts fondamentaux ou piliers : la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité. La disponibilité alimentaire représente la quantité de nourriture disponible dans un pays ou une zone, en tenant compte de toutes les formes de production domestique et industrielle, ainsi que de la balance des importations et exportations, de l'aide alimentaire et des stocks. L'accessibilité traduit la possibilité, pour tout ménage, de pouvoir régulièrement acquérir la quantité nécessaire de nourriture, grâce à la combinaison de sources telles que sa propre

réserve et la production, l'achat, le troc, le don, l'emprunt ou l'aide alimentaire. L'accessibilité est assurée lorsque chaque ménage et chaque individu peut se procurer les aliments nécessaires à un régime équilibré. L'utilisation se réfère à l'utilisation de la nourriture au sein du ménage et à la satisfaction des besoins en macro- et micronutriments des individus. L'utilisation de la nourriture tient compte des éléments tels que le stockage, la transformation, la préparation de la nourriture, la situation sanitaire, l'hygiène, la variété de la diète, la prise en compte des besoins nutritionnels spécifiques, comme ceux des nourrissons, des femmes enceintes ou allaitantes, des jeunes enfants, les personnes âgées, etc. La stabilité a trait à la permanence dans le temps des trois premiers piliers que sont la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de la nourriture. La stabilité peut être affectée par des conditions climatiques défavorables (sécheresse, inondation et autres catastrophes naturelles) ou par des facteurs socio-politiques ou économiques.

1.5. Présentation de l'ODD 2 et de ses cibles

L'ODD 2 cherche à éradiquer la faim et toutes les formes de malnutrition, et à réaliser une production alimentaire durable d'ici 2030. Il part du principe que toute personne devrait avoir accès à une alimentation suffisante et nutritive, ce qui nécessitera de promouvoir à grande échelle l'agriculture durable, de doubler la productivité agricole, d'augmenter les investissements et de permettre un bon fonctionnement des marchés alimentaires. Il vise cinq cibles.

(2.1) D'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

(2.2) D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

(2.3) D'ici 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

(2.4) D'ici 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

(2.5) D'ici 2030 préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

L'ODD 2 a trois cibles supplémentaires.

(2.a) Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

(2.b) Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha.

(2.c) Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.

Le Bénin a récemment procédé à la priorisation des cibles des ODD. Trois cibles (2.1, 2.2 et 2.3) ont été ainsi retenues comme prioritaires pour le pays dans l'atteinte de l'ODD 2 (DGCS-ODD, 2017).

Chapitre 2. Situation géographique, politico-administrative et socio-économique

2.1. Situation géographique et politico-administrative

Le Bénin est situé en Afrique de l'Ouest, dans la zone intertropicale. Il couvre une superficie de 114 763 km². Environ 60% (7 050 000 ha) de la superficie du territoire sont cultivables (MAEP, 2011). Le pays dispose d'environ 320 000 ha de terres irrigables, principalement dans les vallées du Niger (Malanville et Karimama), de l'Ouémé et du Mono, dont 205 000 ha de bas-fonds aptes à la culture du riz (Soulé, 2003). En somme, les traits agro-écologiques montrent que le potentiel agricole du pays est considérable et devrait, si exploité judicieusement, lui garantir une sécurité alimentaire et nutritionnelle confortable. Toutefois, ce potentiel reste sous-exploité. Par exemple, seule une partie (moins de la moitié) des superficies cultivables est exploitée chaque année (Soulé, 2003). L'application effective de la nouvelle législation sur le foncier (Loi N°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin) devrait favoriser la mise en valeur des terres agricoles.

Le Bénin est un Etat unitaire avec un régime politique de type présidentiel. Il compte 12 départements subdivisés en 77 communes. Ces communes sont subdivisées en 566 arrondissements comportant des villages et des quartiers de ville (INSAE, 2010). Les états généraux de l'administration territoriale tenus en 1993 ont recommandé une décentralisation progressive de l'administration territoriale avec un transfert graduel des compétences dans plusieurs domaines. Dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les collectivités locales reçoivent des compétences et des ressources dans l'élaboration et l'exécution des plans de développement local qui ont, entre autres, pour objectifs l'amélioration de la production agropastorale et halieutique. En ce qui concerne le domaine de la santé, le transfert des compétences et des ressources aux communes concerne principalement la réalisation, l'équipement, les réparations et l'entretien des bâtiments des établissements de santé jusqu'au niveau des arrondissements. L'environnement, l'hygiène et la salubrité font également partie des domaines de répartition de compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

2.2. Données démographiques

Le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4) a dénombré 10 008 749 habitants au Bénin en 2013 (INSAE, 2015b). Sur la période 2002-2013, le Bénin a enregistré un taux annuel d'accroissement de 3,5 %, légèrement supérieur à celui obtenu entre 1992-2002, soit 3,25% (INSAE, 2015b). Par ailleurs, la proportion de femmes au sein de la population béninoise reste pratiquement stable avec 51,2 % en 2013 contre 51,5 % en 2002. Selon les projections, la population du pays devrait plus que doubler d'ici 2050, avec une proportion de jeunes estimée à 47% (PNUD, 2015). A l'horizon 2030, les projections indiquent une population de 15,5 millions d'habitants (INSAE, 2014). Ces tendances constituent une menace pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ; d'où la nécessité de mettre en place une politique de développement permettant d'accroître la production alimentaire de façon durable. Au cours des dernières années, des efforts ont été entrepris dans le domaine de la planification familiale. L'appropriation de la planification familiale dans les ménages devrait avoir un effet positif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers une meilleure adéquation entre la taille des ménages et les ressources dont ils disposent. La jeunesse de la population peut cependant être vue comme une ressource sur laquelle le pays peut compter. Pour ce faire, des investissements adaptés sont nécessaires pour accompagner la formation du capital humain.

Le secteur agricole emploie plus de 47% de la population active, âgée de 15 à 64 ans (INSAE, 2016), en majorité dans des exploitations de type familial, orientées vers la polyculture, souvent associée au petit élevage de volailles, petits ruminants ou porcins (MAEP, 2011). En 2010, le Bénin comptait environ 550 000 exploitations agricoles (MAEP et MEF, 2010).

Entre 2008 et 2017, le pourcentage de ménages pratiquant l'agriculture vivrière ou le jardinage a considérablement baissé, passant de 53 % à 37 % (PAM, 2014a, 2017). Plusieurs facteurs pourraient expliquer ce déclin. De nombreux jeunes ruraux, en raison du développement du secteur informel dans les centres urbains migrent vers ces centres en abandonnant les moyens d'existence liés à l'agriculture (Berti et Lebailly, 2009 ; Chaléard, 2010). Ainsi, le transfert de main-d'œuvre du secteur agricole vers les autres secteurs économiques découle de sa moindre attractivité par rapport aux autres secteurs, notamment le tertiaire. La baisse de la population active dans le secteur agricole demande des efforts d'amélioration de la productivité pour maintenir le niveau de satisfaction des besoins alimentaires du pays à partir de la production nationale.

2.3. Situation socio-économique

2.3.1. Indice de Développement Humain au niveau national et dans les départements

L'indice de développement humain (IDH) est un indice composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement pour évaluer le taux de développement humain des pays du monde (PNUD, 1990). Il tient compte de trois dimensions du développement humain : le revenu par habitant et les données agrégées sur la santé et l'éducation. Il existe des liens entre la sécurité alimentaire et le développement humain. La sécurité alimentaire dans son rôle de préservation des méfaits liés à la faim, favorise le développement des capacités et les conditions nécessaires au développement humain durable. Les personnes bien nourries et bien alimentées sont plus susceptibles d'être instruites, de participer à la vie de la société et de réaliser leur potentiel productif et humain. D'une manière réciproque, un développement humain accru contribue à une meilleure sécurité alimentaire (PNUD, 2012).

Le Bénin a enregistré un accroissement moyen annuel de 1,5 % de la valeur de l'IDH entre 1980 et 2014, passant de 0,287 à 0,48 (PNUD, 2015). Malgré cette évolution, le niveau de développement humain au Bénin demeure faible, parce qu'en deçà de 0,5 qui est la norme admise (PNUD, 2012). Les progrès réalisés dans les domaines de la santé et de l'éducation sont les principales causes de l'amélioration constante de l'IDH au Bénin (PNUD, 2015). Toutefois, les profits liés à la croissance économique entrent aussi en ligne de compte. Entre 1980 et 2014, l'espérance de vie au Bénin s'est accrue de 12,3 ans, situant l'espérance de vie à la naissance au Bénin à 59,6 ans en 2014 (PNUD, 2015). Cet accroissement est lié à la baisse de la mortalité et l'amélioration des conditions de vie. Par ailleurs, la durée moyenne de scolarisation s'est allongée de 2,7 années et la durée probable de scolarisation a progressé de 6,7 ans (PNUD, 2015). En ce qui concerne le revenu moyen par habitant², il s'est renforcé à un rythme moyen annuel de 0,8 % (PNUD, 2015).

Entre 2011 et 2014, l'évolution de l'IDH national montre une amélioration du niveau de développement humain au niveau national et dans les départements. Entre 2011 et 2014, l'IDH s'est amélioré dans les différents départements. L'Alibori demeure le département ayant le niveau de développement humain le plus faible malgré les améliorations enregistrées. L'Atacora, le Couffo et la Donga sont également dans la catégorie des « départements à IDH

² Mesuré par le revenu national brut en parité de pouvoir d'achat 2011.

faible » malgré les améliorations observées, avec une valeur de l'IDH entre 0,355 et 0,400 en 2014. Contrairement à ces derniers, le département du Zou, a enregistré un IDH supérieur à 0,400 en 2014, et s'est hissé ainsi dans la catégorie des « départements à IDH moyennement faible » ($0,400 < \text{IDH} \leq 0,442$) avec les départements du Borgou, des Collines, du Mono et du Plateau. Entre 2011 et 2014, l'Atlantique et de l'Ouémé ont enregistré un niveau d'IDH qui les classe dans la catégorie à « IDH moyen ». Par ailleurs, le Littoral demeure le seul département à « IDH élevé » au cours de la même période (PNUD, 2015).

Les communes ont également connu une amélioration de leur niveau de développement humain entre 2011 et 2014. Les gains varient entre 2,8 % (Cotonou) et 5,3 % (Karimama) (PNUD, 2015). Les communes de Cotonou, Porto-Novo et Abomey-Calavi sont les communes où le niveau de développement humain était le plus élevé au Bénin entre 2011 et 2014 (PNUD, 2015).

L'amélioration de l'IDH enregistrée au niveau national entre 2011 et 2014 a été essentiellement portée par l'accroissement du revenu et l'amélioration de la santé. Au cours de cette période, le revenu moyen par habitant a enregistré un accroissement moyen annuel de 9 %. Sur la même période l'espérance de vie s'est accrue de 2,1 % en moyenne par an. Le niveau d'instruction quant à lui est resté quasiment constant, avec un taux d'accroissement de 0,02 % (PNUD, 2015).

2.3.2. Origine et croissance du PIB

Entre 1990 et 2012, le secteur tertiaire apparaît comme étant le secteur prépondérant dans la constitution du PIB (Figure 3), avec une contribution d'environ 36 %. Les activités de ce secteur reposent essentiellement sur le commerce.

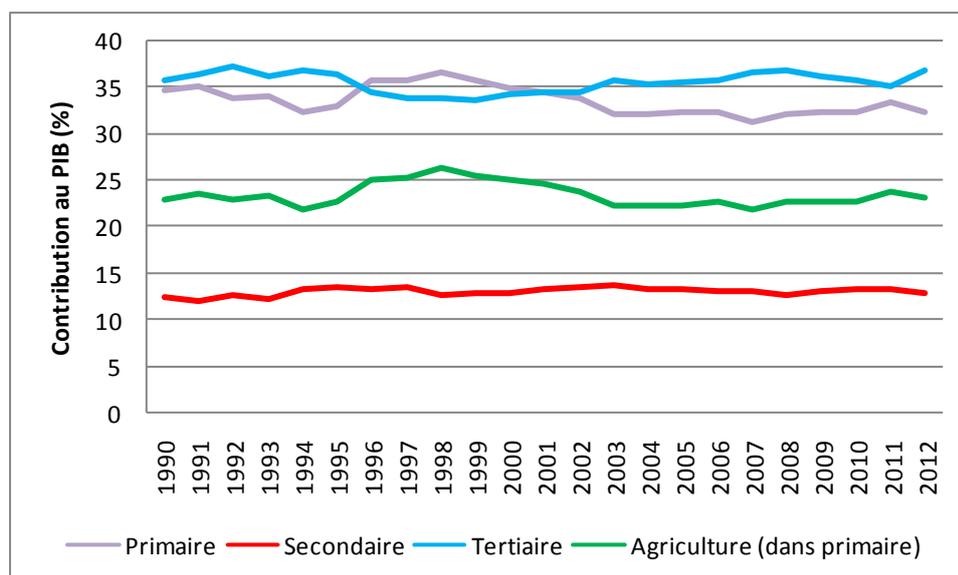


Figure 3: Contribution des secteurs d'activités au PIB du Bénin

Source : INSAE (2017)

Le secteur primaire vient après le secteur tertiaire dans la formation de la richesse nationale. Dans ce secteur, l'agriculture est prépondérante et joue un rôle important dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en raison de ses interrelations avec l'alimentation, l'augmentation du revenu, l'éducation, la santé et la nutrition. L'agriculture contribue en moyenne à 23 % au PIB et alimente également une importante partie des activités des secteurs tertiaire et secondaire (PNUD, 2015).

Le secteur secondaire (environ 13 % du PIB) se classe en dernière position et reste dominé par l'égrenage du coton et la transformation artisanale de produits agricoles, avec une forte composante informelle. Les unités de transformation artisanale fournissent des aliments largement accessibles au plus grand nombre, correspondant aux contraintes du mode de vie des consommateurs ruraux et urbains (Broutin et Bricas, 2006). Elles occupent des millions de ruraux (Soulé *et al.*, 2004).

Le Bénin s'est engagé dans un processus de restructuration de l'économie après la crise économique et sociale des années 80 (MDEF, 2006). Une réforme profonde du système économique a été entreprise à partir de 1990. Six périodes peuvent être considérées sur la base des cycles de croissance économique, à savoir : 1990 à 1994 ; 1995 à 1999 ; 2000 à 2004 ; 2005 à 2009 ; 2010 à 2014 et 2015 à nos jours (Figure 4). Le taux de croissance du PIB a atteint 5,0 % en moyenne par an sur la période 1995-1999, contre 3,6 % sur la période 1990-1994 et 2,0 % durant la décennie 1980 (MDEF, 2006). Sur la période 2000-2004, le taux de

croissance économique réelle avoisinait les 4,5 % en moyenne par an. En 2005, ce taux a connu une tendance baissière pour s'établir à 2,9 %. Ce recul découle de la baisse de la valeur ajoutée du secteur tertiaire dans la formation du PIB – à la suite des restrictions commerciales imposées par le Nigeria sur les réexportations, de la crise dans la filière coton (principale culture d'exportation), de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des Etats-Unis et du renchérissement continu du coût du pétrole (MDEF, 2006).

De 2006 à 2009, il y a eu une reprise de la croissance avec une décélération observée à partir de 2008. Cette dernière tendance baissière pourrait s'expliquer notamment par les crises internationales successives, énergétiques, alimentaires, économiques et financières (CAPOD, 2010). Le taux de croissance a été, dans une tendance globale, à la hausse entre 2010 et 2014 (MEFPD, 2016). Cette situation serait due, essentiellement, aux évolutions constatées dans les différents secteurs de l'économie béninoise au cours de cette période, malgré un environnement sous régional peu favorable (MEFPD, 2016).

En 2016, la croissance économique est estimée à 4,0 % contre 5,2 % en 2015 et 6,5 % en 2014 (BAD/OCDE/PNUD, 2017). Le ralentissement de la croissance au cours des dernières années s'explique par les délestages électriques et la baisse de l'activité économique au Nigeria voisin.

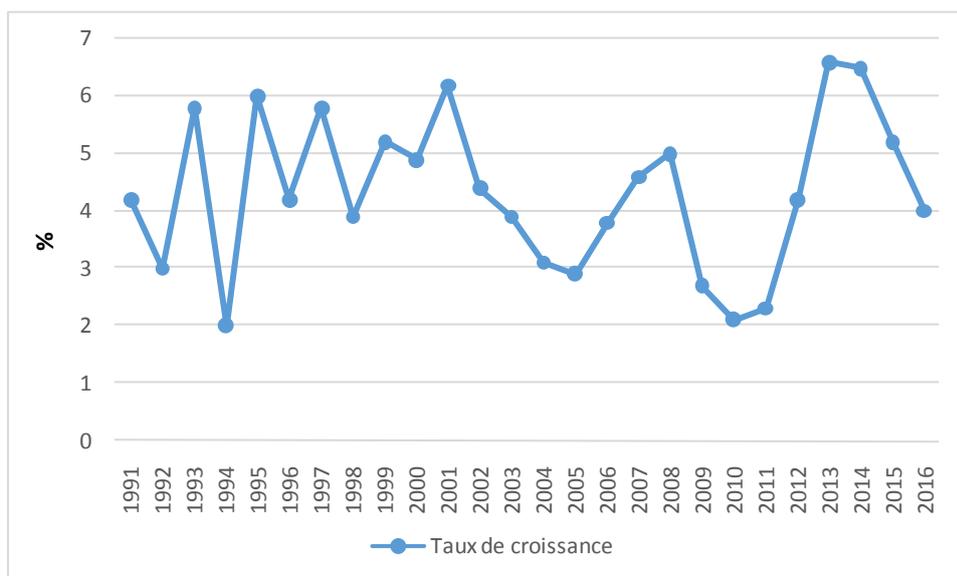


Figure 4: Croissance économique réelle entre 1991 et 2016 au Bénin

Source: A partir des données de MDEF (2006) et INSAE (2017)

La croissance économique permet de créer la richesse grâce aux activités productives. Une fois que la richesse est créée, une bonne politique peut permettre que la croissance

économique se traduise en une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le pays (Forum Global sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, 2012). Dans un autre sens, la sécurité alimentaire est la source de la croissance économique (Torero, 2014).

2.3.3. Principales sources de revenus des ménages

L'Analyse Globale de la Vulnérabilité de la Sécurité Alimentaire au Bénin (AGVSA) 2017 révèle que 33 % des ménages au niveau national dépendent de l'agriculture (vivrière et de rente) comme principale source de revenus (PAM, 2017). Par rapport aux tendances de 2008 et 2013 relevées par l'Analyse Globale de la Vulnérabilité de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) de 2008 et (AGVSA 2013), la proportion des ménages dépendant de l'agriculture (vivrière et de rente) comme principale source de revenus est restée stable autour de 30% au cours des dix dernières années (PAM, 2009, 2014a). Le petit commerce/commerce informel vient en seconde position et occupe 14% des ménages ; cette proportion est restée plus ou moins stable au cours de ces dix dernières années. Les autres sources de revenus des ménages peuvent être regroupées en quatre groupes d'activités : (i) le travail spécialisé (mécanicien, maçon, tailleur, coiffeur, etc.) avec 12% des ménages, (ii) les fonctionnaires/salariés/contractuels/consultants avec 9% des ménages (iii) la pêche, le commerce de produits vivriers et l'élevage (gros bétail et bétail de taille moyenne), avec 9 % des ménages et (iv) le transport, y compris le taxi-moto avec 5% des ménages.

La distribution des principales sources de revenus par département et milieu de résidence au cours des dix dernières années n'est pas uniforme et les tendances présentent des similarités au fil des années. (AGVSAN 2008, AGVSA 2013 et AGVSA 2017). En 2017, l'agriculture domine dans les départements de l'Atacora, du Borgou et de l'Alibori (Figure 5). L'aide et le don alimentaire dominant dans les départements comme le Littoral, l'Atlantique et le Plateau (Figure 5). Le transport, y compris le taxi-moto, prédomine dans l'Ouémé, le Littoral et l'Atlantique (Figure 5). Le niveau relativement élevé de transfert et d'aide alimentaire, quel que soit le département, traduit une situation de vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'importance des transferts d'argent et autres formes d'aide s'explique par le non accès de la majorité des populations à un système formel et fonctionnel de sécurité sociale et de prise en charge des personnes défavorisées.

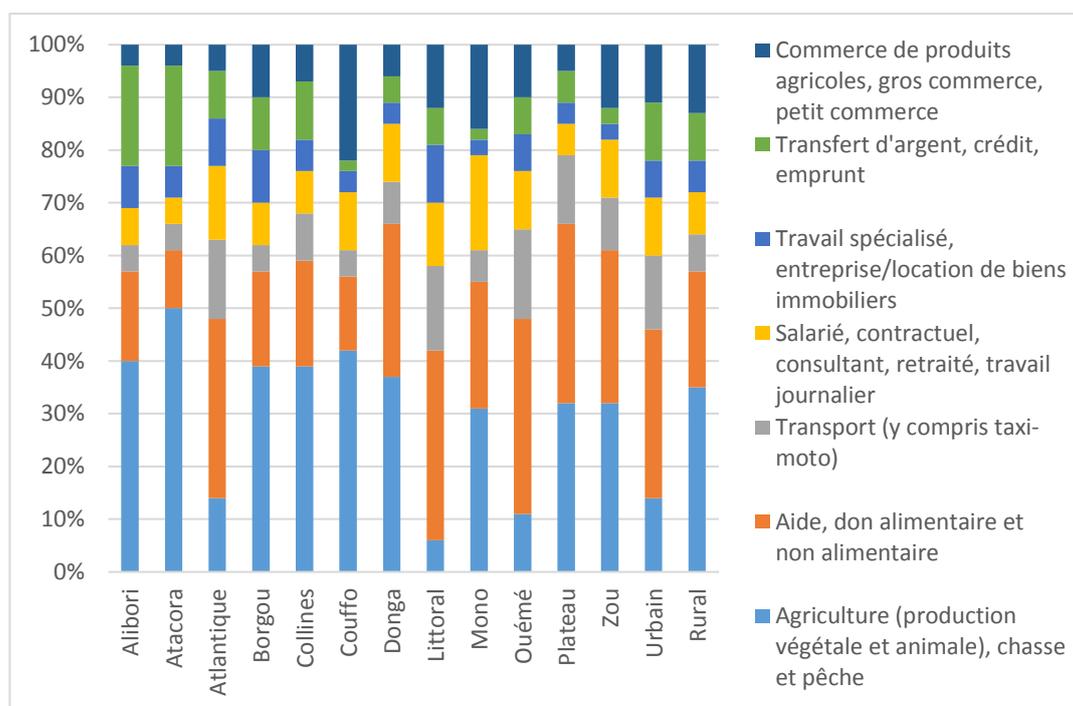


Figure 5: Distribution des principales sources de revenus des ménages par département en 2017

Source : PAM (2017)

2.3.4. Inflation et dépenses mensuelles des ménages

Depuis la dévaluation du franc CFA en 1994 qui avait entraîné une augmentation des prix de l'ordre de 38,5% (CAPOD, 2010), l'inflation a été relativement maîtrisée. En effet, d'une manière générale, le taux d'inflation sur la période 2000 à 2016 est resté sous la limite des 3%, seuil défini dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Pour les années récentes, l'analyse du taux d'inflation en 2016 permet de situer l'évolution des prix à -0,8%, contre 0,3% en 2015, ce qui reste en-dessous du seuil de 3% (INSAE, 2017). Ce faible niveau s'expliquerait par la hausse de l'offre de produits alimentaires combinée à la diminution des prix des produits pétroliers sur les marchés internationaux. De plus, l'économie béninoise bénéficie de l'effet de la dépréciation du Naira sur les importations des produits pétroliers en provenance du Nigéria, vendus en vrac sur le marché informel.

La maîtrise de l'inflation est propice à la sécurité alimentaire car elle favorise l'accès à la nourriture, alors qu'au contraire une inflation élevée est défavorable à la sécurité alimentaire ; car elle traduit un appauvrissement implicite de la population.

Entre 2008 et 2013, les dépenses mensuelles par membre des ménages avaient augmenté au niveau national de plus de 36 %, passant de 9 840 FCFA à 13 640 FCFA (PAM, 2009, 2014a). Entre 2013 et 2017, pour la moitié des ménages, ces dépenses mensuelles sont passées de 13 460 FCFA à 12 472 FCFA (PAM, 2014a, 2017), soit une baisse de plus de 6%. Le recul des dépenses mensuelles par membre des ménages observé au cours des quatre dernières années pourrait s'expliquer par une baisse de niveau de vie, en partie du fait de l'inflation. Cela ne serait pas sans conséquence sur la qualité et la quantité des produits alimentaires que les ménages peuvent acquérir.

2.3.5. Cartographie de la pauvreté et son évolution dans le temps

Il existe un lien étroit entre pauvreté et sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les ménages ayant un faible niveau de revenus sont souvent les plus vulnérables en raison de leur difficulté d'accès économique aux denrées alimentaires. Selon les Enquêtes Modulaires Intégrées sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) 2011 et 2015, 40,1 % des ménages étaient pauvres en 2015 contre 36,2 % en 2011 (INSAE, 2015c), soit une augmentation de la pauvreté de 3,9 points en quatre ans. La même tendance a été observée pour la profondeur de la pauvreté qui a connu une aggravation, passant respectivement de 0,098 en 2011 à 0,18 en 2015. Quant aux inégalités parmi les pauvres, elles se sont également accentuées, passant de 0,039 en 2011 à 0,12 en 2015 (INSAE, 2015c).

En 2015, la pauvreté touchait 43,6 % des ménages en milieu rural et 35,8 % des ménages en milieu urbain contre respectivement 39,7 % et 31,4% en 2011 (INSAE, 2015c). La pauvreté est donc plus prépondérante en milieu rural bien que l'augmentation de la proportion de ménages pauvres soit plus prononcée en milieu urbain (4,4 % contre 3,9 %). La prépondérance de la pauvreté en milieu rural pourrait s'expliquer par une baisse de revenus des ménages ruraux, l'agriculture étant la principale source de revenus de ces derniers. L'existence d'opportunités de revenus extra-agricoles dans les zones urbaines pourrait expliquer la faible prévalence de la pauvreté en zone urbaine, comparativement aux zones rurales. Les efforts d'intervention en milieu rural devraient donc aller au-delà de l'amélioration de la productivité et inclure l'accès au marché qui est vu comme un moyen efficace d'amélioration des revenus et de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

L'analyse des incidences de la pauvreté par département en 2015 montre de fortes disparités entre départements. Sept départements sur douze ont eu une incidence de la pauvreté supérieure à la moyenne nationale (INSAE, 2015c) : les départements de l'Atacora

(42,3 %), de l'Atlantique (41,3 %), des Collines (47,2 %), du Couffo (49,3 %), de la Donga (42,5 %), du Mono (46,8 %) et du Zou (42,8 %). Par rapport à 2011, la proportion de ménages pauvres a augmenté dans presque tous les départements en 2015, sauf celui du Littoral où l'incidence de la pauvreté a connu un léger repli (-0,15 %). Ce repli pourrait être dû aux aspects positifs du secteur informel qui constitue l'unique option de travail pour de nombreuses personnes en milieu urbain (Brilleau *et al.*, 2004). En effet, les activités du secteur informel assurent la survie et réduisent la pauvreté engendrée par l'incapacité du secteur formel à créer des emplois. En outre, les femmes ont un accès facile au secteur informel et surtout, lorsqu'elles sont chefs de ménage, les activités de ce secteur assurent leur survie et celle de leurs ménages (Broutin et Bricas, 2006).

La Figure 6 présente les tendances de la pauvreté par département au Bénin. La persistance de nombreuses poches traduit des menaces sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

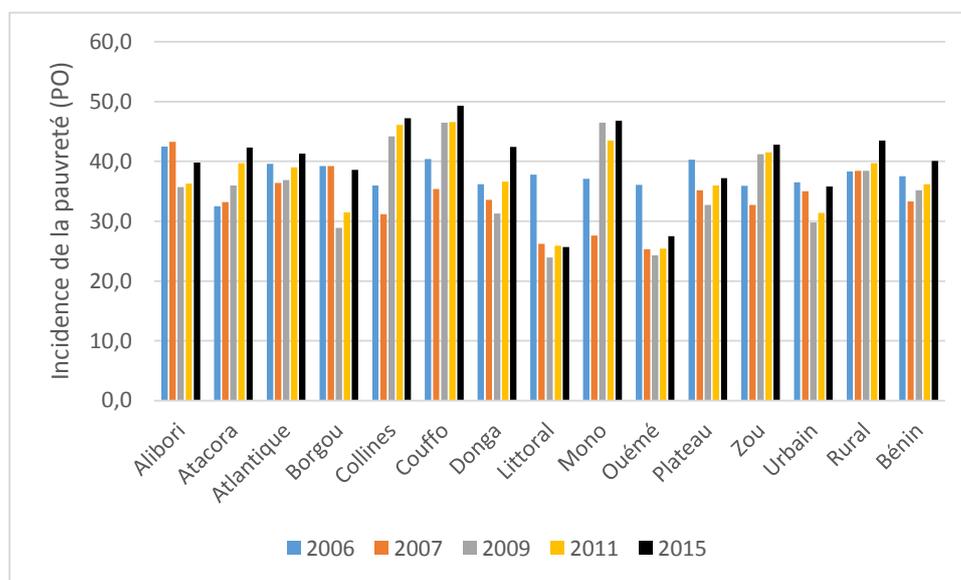


Figure 6: Tendances de la pauvreté par département au Bénin

Source : INSAE (2017)

Chapitre 3 : Niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

3.1. Disponibilité alimentaire au Bénin

Au Bénin, le régime alimentaire est basé sur les céréales (maïs, riz, mil, sorgho), les racines et tubercules (manioc, igname) et les légumineuses (soja, niébé). La disponibilité de ces denrées dépend de leur offre au niveau national (production nationale et importation). Les céréales sont les principales spéculations de la production vivrière et occupent la plus grande superficie cultivée. Au cours de la période 2003-2013, elles couvraient 49,5 % des superficies emblavées. Les racines et tubercules, les légumineuses, les cultures industrielles et les cultures maraîchères viennent respectivement avec 20,3 %, 15,5 %, 11,5 % et 3,2 % des superficies cultivées (PNUD, 2015).

Selon des données récentes, la production agricole dans son ensemble a connu un accroissement de 13,20 % au cours de la campagne 2016-2017 par rapport à celle de 2015-2016 (MAEP, 2017b). Cette augmentation est due aux mesures incitatives prises par le Gouvernement en faveur des producteurs en vue de l'autosuffisance alimentaire et aux conditions pluviométriques favorables (fourniture de semences de maïs et de riz et d'engrais NPK, etc.). Au cours de la campagne agricole 2016-2017, la production totale de céréales s'élevait à 1 814 289 tonnes contre 1 643 227 tonnes pour la campagne 2015-2016 (MAEP, 2017a), soit un accroissement de 10,44 % (Figure 7). Cette tendance de la production céréalière est principalement liée à la culture du maïs, principal aliment de base des populations béninoises, et à celle du riz (Figure 7). A l'inverse des autres céréales, le mil, le sorgho, le fonio présentent des tendances baissières (Figure 8). Cette tendance baissière pourrait s'expliquer par la moindre attention que reçoivent ces cultures, comparativement au maïs.

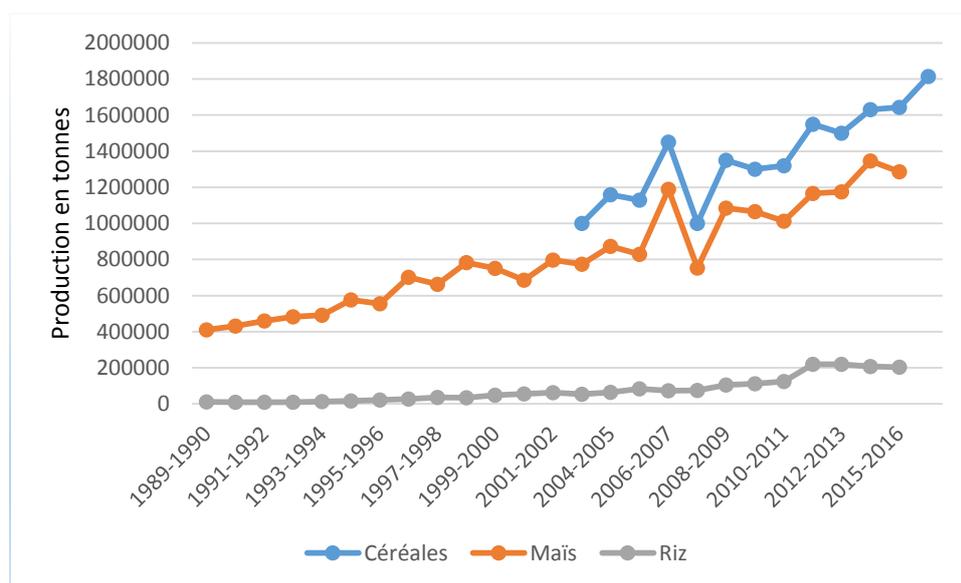


Figure 7: Evolution de la production céréalière et de ses principales composantes (maïs et riz) en tonnes de 1990 à 2016

Source : PNUD (2015) et MAEP (2017a)

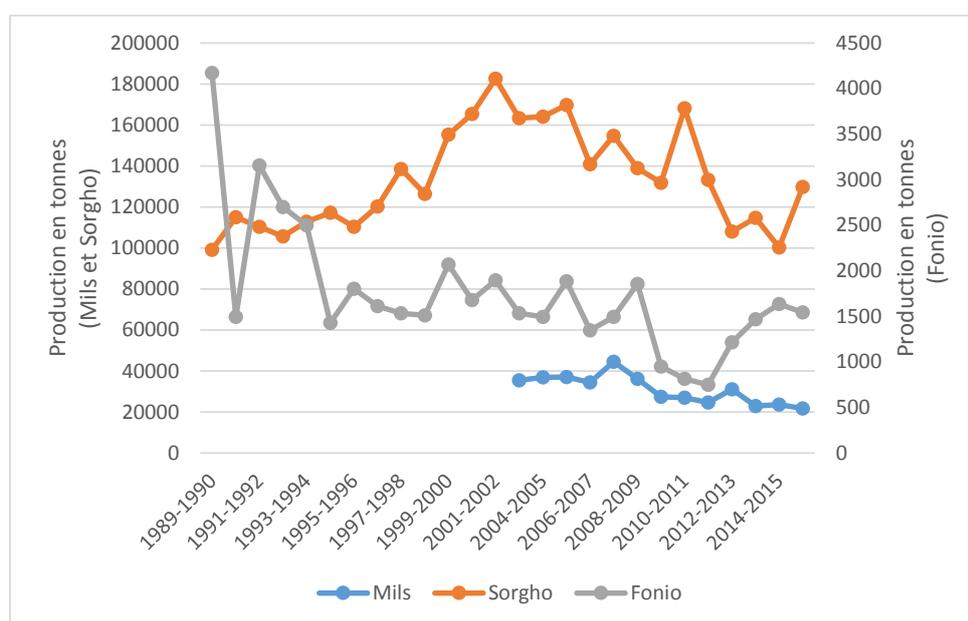


Figure 8: Evolution de la production du mil, sorgho et fonio en tonnes de 1990 à 2015

Source : PNUD (2015) et MAEP (2017a)

Entre 2003 et 2013, la production des racines et tubercules a enregistré des tendances similaires à celles observées en ce qui concerne les céréales avec un taux d'accroissement moyen de 3,8%, légèrement plus important que celui de la population 3,5% (PNUD, 2015) (Figure 9). Plus récemment, elle s'est accrue de 14,14 %, passant de 6 128 288 tonnes en 2015

à 6 994 622 tonnes en 2016 (MAEP, 2017a) (Figure 9). Cet accroissement a été essentiellement porté par le manioc et l'igname. Les autres racines et tubercules, comme la patate douce et le taro, ont enregistré des tendances baissières, notamment après la crise de 2008.

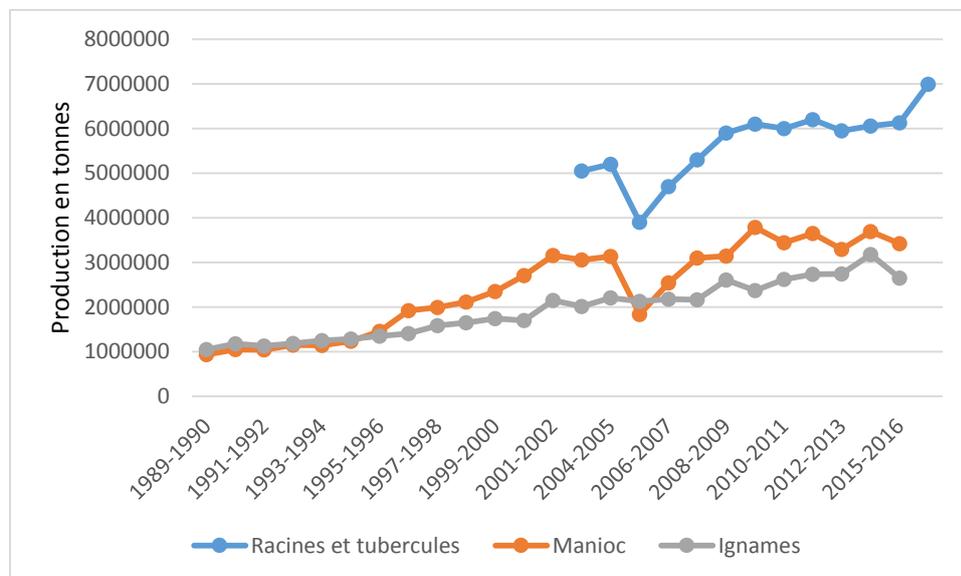


Figure 9: Evolution de la production des racines et tubercules et de ses principales composantes (manioc et igname) en tonnes de 1990 à 2016

Source : PNUD (2015) et MAEP (2017a)

De façon générale, la production de légumineuses a enregistré un accroissement annuel moyen de 4,0 % entre 2003 et 2013, passant de 252 987 tonnes à 351 063 tonnes (PNUD, 2015), avec l'arachide, le niébé et le soja comme principales spéculations. La production des autres légumineuses (voandzou, pois d'angole, egusi, etc.) a affiché des tendances baissières au cours de cette même période. Par ailleurs, la production des légumineuses est passée de 393 363 tonnes en 2015 à 420 148 tonnes en 2016, soit un accroissement de 6,8 % avec une évolution croissante de la production du soja.

La production animale, constituée de lait, viande (bovins, ovins, caprins, porc, volaille, lapin, autres rongeurs) et œufs a connu un faible accroissement au cours de la période 2003-2013, malgré les efforts du Gouvernement. Entre 2003 et 2013, la production de viande a augmenté en moyenne de 2,2 %, passant de 53 731 à 64 968 tonnes, notamment du fait de l'accroissement de la production de viande bovine et de viande de volaille. Entre 2015 et 2016, elle est passée de 68 490 tonnes à 70 327 tonnes, soit un accroissement de 2,7 % (MAEP, 2017a). Au niveau de la production des œufs de poules et autres volailles, il y a eu

une baisse de 8,8 % en moyenne chaque année au cours de la période 2003-2013 (CountrySTAT Bénin, 2017) du fait de plusieurs contraintes: contraintes de financement, émergence et persistance des épizooties, problèmes en termes de compétences techniques, problèmes liés au foncier surtout en milieu périurbain, nécessité de déplacement régulier augmentant le coût des aviculteurs, etc. (Fanou, 2006 ; Guezodje, 2009). Entre 2015 et 2016, elle s'est accrue de 14 740 tonnes à 15 494 tonnes, soit un accroissement de 5,12 % (MAEP, 2017a). La production de lait (lait de vache entier frais) a connu un accroissement annuel moyen de 2,6% sur la période 2003-2013, passant de 83 034 tonnes à 107 310 tonnes (CountrySTAT Bénin, 2017). Ce taux est inférieur au taux de croissance de la population au cours de cette même période et ne favorise pas l'amélioration du niveau de consommation des populations. Cela met le Bénin dans une position d'importateur de lait et produits laitiers. Par ailleurs, la production laitière est saisonnière et inégalement répartie sur le territoire national, avec une forte concentration dans les régions du Nord³. Entre 2015 et 2016, la production de lait est passée de 112 950 tonnes à 113 816 tonnes, soit un accroissement de 0,77 % (MAEP, 2017a).

En ce qui concerne les filières halieutiques, elles sont confrontées à des difficultés dont les plus importantes sont la dégradation des écosystèmes aquatiques, la pollution des plans d'eau par les déchets ménagers et industriels et l'utilisation généralisée de méthodes et engins de pêche non réglementaires (PNUD, 2015). Ces difficultés empêchent le développement de ces filières. En effet, la production halieutique est restée faible entre 2003 et 2013 malgré le potentiel hydrographique du pays. Elle a enregistré un accroissement moyen annuel de 1,5 %, passant de 41 618 tonnes en 2003 à 45 387 tonnes en 2013 (PNUD, 2015). Au cours de cette période, la production halieutique a été dominée par la pêche continentale (74,1 %) et la pêche maritime artisanale (23 %). La pêche maritime industrielle (1,8 %) et l'aquaculture (1,1 %) restent loin derrière. Contrairement aux autres sous-filières, l'aquaculture enregistre une production croissante.

D'après le Rapport national sur le développement humain 2015, le Bénin est globalement autosuffisant au plan alimentaire (taux d'autosuffisance alimentaire égal à 91,7 %) sur la décennie 2004-2013. L'analyse chronologique du Taux d'Autosuffisance Alimentaire (TAS) sur la même période montre l'importance de la culture du riz dans l'évaluation de la situation alimentaire au Bénin. Le pays reste toujours dépendant des

³ <http://news.acotonou.com/h/357.html>

importations pour satisfaire sa demande intérieure totale. En effet, le Taux de Dépendance des Importations (TDI) se situe autour de 9,6 % sur la période 2004-2013. Ce taux a été essentiellement déterminé par l'importation de riz et de la pomme de terre⁴ (PNUD, 2015). Etant donné que ce taux est beaucoup plus élevé que la limite maximale de l'autosuffisance alimentaire (50%) selon les critères de FAO, le Bénin jouit d'une disponibilité alimentaire satisfaisante.

L'analyse⁵ croisée du TAS et du TDI de chaque spéculation révèle que sur la période 2004-2013, le Bénin est autosuffisant ou quasi-autosuffisant pour plusieurs denrées alimentaires, à savoir, le maïs, le manioc, l'igname, le niébé, le soja, l'arachide, le piment, la patate douce, le mil et le sorgho (Figure 10). En revanche, une forte dépendance du pays aux importations est notée pour des produits tels que le riz, la pomme de terre, le lait, les viandes en général et les produits de pêche (Figure 10).

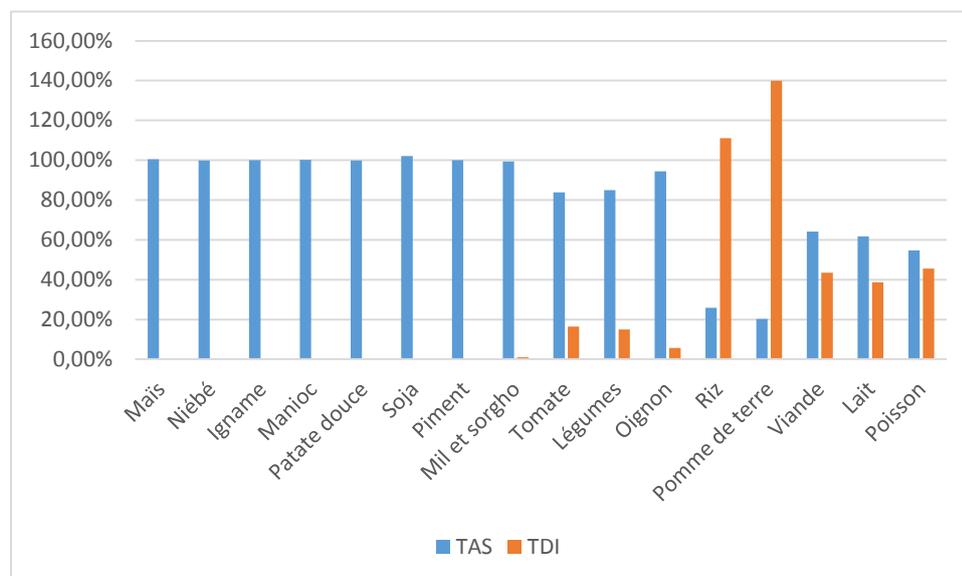


Figure 10: Niveau moyen d'autosuffisance et d'indépendance des importations par spéculation entre 2004 et 2013

Source : DSA/MAEP et INSAE (2004-2013)

L'analyse de l'évolution de l'adéquation des disponibilités énergétiques alimentaires (Figure 11) montre que les disponibilités énergétiques alimentaires au Bénin sont supérieures

⁴ La production locale de la pomme de terre est très faible (545,544 tonnes en moyenne sur la période 2003-2015) (CountrySTAT Bénin, 2017).

⁵ Analyse à partir des données de production de la DSA/MAEP et des données du commerce extérieur produites par l'INSAE (2004-2013).

aux besoins de la population au cours des deux dernières décennies. La part des denrées alimentaires pour lesquelles le Bénin est relativement autosuffisant dans les disponibilités énergétiques alimentaires s'est aussi régulièrement située au-dessus de 70 % au cours de la même période (PNUD, 2015). D'après la même source, cette proportion est au-dessus du niveau moyen observé dans la sous-région ouest-africaine (66 %).

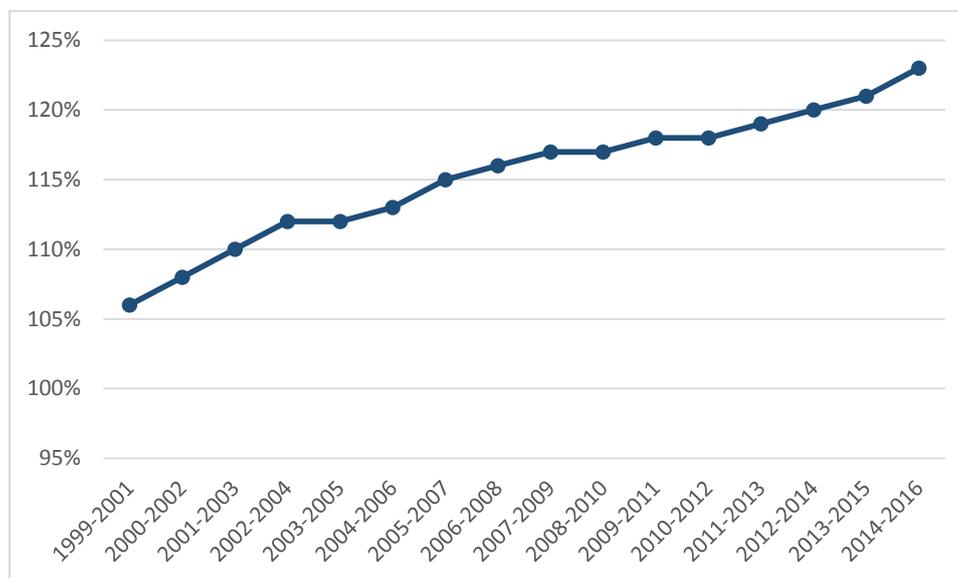


Figure 11: Suffisance des apports énergétique alimentaire moyens (%) de 2001 à 2016 au Bénin

Source: FAOSTAT (2017)

3.2. Accès à l'alimentation au Bénin

L'accès aux denrées alimentaires pour un ménage correspond à ses capacités en termes de production et d'échanges (Ouedraogo *et al.*, 2007). Il existe une distinction entre l'accès physique et l'accès économique.

3.2.1. Accès physique

Le marché représente la principale source d'approvisionnement en produits alimentaires des ménages au Bénin. En 2013, pour environ 85% des ménages, le marché représente la source principale d'approvisionnement en aliments (PAM, 2014a). En 2017, cette dépendance au marché s'est un peu régressée. En effet, selon l'AGVSA 2017, environ 80% des ménages s'approvisionnaient en aliments principalement au marché (PAM, 2017). L'autoproduction arrive en deuxième position parmi les sources d'approvisionnement en aliments des ménages au Bénin. En 2017, 14 % des ménages s'approvisionnent en aliments à

partir de l'autoproduction, contre 13 % quatre années plus tôt, soit une augmentation de 1 % (PAM, 2014a, 2017). D'après l'AGVSA 2017, la dépendance des ménages aux marchés est élevée même en milieu rural, soit 82% contre 88% en milieu urbain. D'après la même enquête, la consommation des propres productions est plus rare (4%) dans les villes et il y a davantage d'emprunts d'aliments (5%), essentiellement des fruits (PAM, 2017).

La forte dépendance des ménages aux marchés pour l'approvisionnement en aliments (surtout en milieu urbain) les rend vulnérables à la hausse des prix et met ainsi en évidence la question du niveau d'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires. Les ménages vulnérables doivent être ciblés par les politiques de stabilisation des prix à la consommation des denrées alimentaires (PAM, 2009, 2014a).

L'accessibilité physique des ménages aux marchés est satisfaisante une grande partie de l'année au Bénin. Globalement en 2017, le principal marché se situe à 15 minutes de marche des ménages et les deuxième et troisième marchés sont à environ 30 minutes de marche. (PAM, 2017). Toujours en 2017, la moitié des principaux marchés principalement fréquentés à travers tout le pays est accessible toute l'année. En 2013, plus de la moitié (51 %) des villages ou quartiers de villes sont à environ 30 minutes de marche du marché le plus proche. Cinq années plus tôt, cette proportion était sensiblement moins (49 %) (PAM, 2009, 2014a). Au niveau régional, cette accessibilité présente des disparités. En milieu rural, 35 % des ménages vivent en moyenne à au moins 30 minutes de marche du marché, contre 67 % en milieu urbain et 92 % dans la ville de Cotonou (PAM, 2014a). En période de pluies, l'accès physique des ménages aux marchés est plus difficile, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (Hibon *et al.*, 2011). En 2013, 28-46 % des ménages ruraux, selon les régions, ont des difficultés à accéder au marché entre juin et octobre, à cause des inondations (PAM, 2014a). Les marchés dans les départements du Littoral, de l'Ouémé et du Borgou sont généralement accessibles toute l'année. Ceux de l'Alibori, l'Atacora, et la Donga ont deux mois d'inaccessibilité. La période d'inaccessibilité est plus étendue (mai à octobre) dans l'Atlantique, le Couffo et le Mono.

3.2.2. Accès économique

La figure 12 présente l'évolution des prix à la production des principales cultures de base au Bénin. Les fluctuations des prix à la production ont des répercussions sur les prix aux consommateurs. Le niveau des prix a atteint un pic en 2008 pour tous les produits (niébé, ignames, maïs, sorgho, mil, et riz paddy), avec la crise alimentaire. Ensuite, il y a une baisse

générale entre 2009 et 2010 sans que les prix ne retrouvent leur niveau de 2007. A partir de 2010, les prix sont repartis à la hausse avec une tendance moins marquée pour le maïs et les ignames.

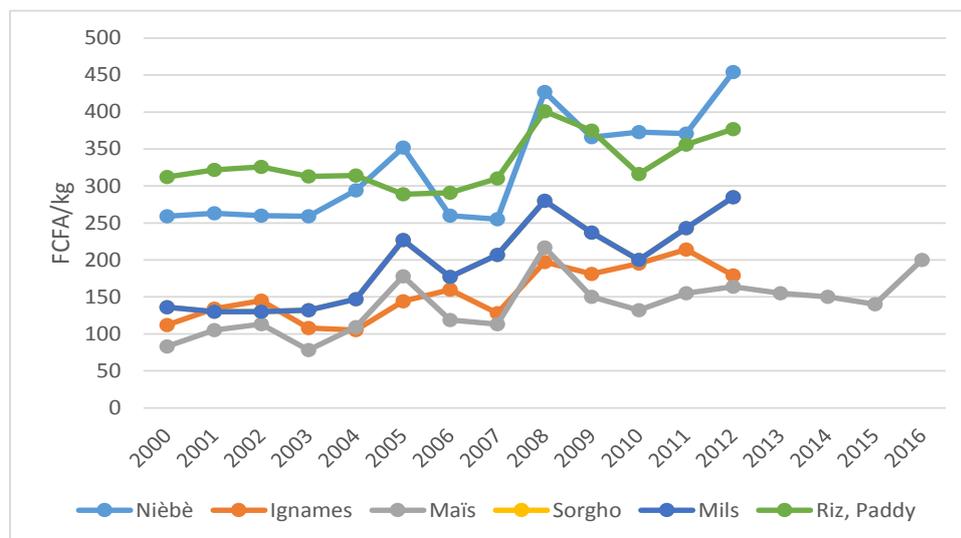


Figure 12: Evolution des prix à la production des principales cultures de base au Bénin

Source : FAOSTAT (2017)

L'analyse de l'indice national des prix des produits alimentaires (Figure 13) montre que le niveau général des prix des produits alimentaires maintient une tendance haussière depuis la crise de 2008 (FAO, 2015). La baisse des prix à partir de 2009 découle de l'augmentation de l'offre de produits alimentaires suite aux investissements d'urgence dans le secteur agricole (PNUD, 2015). Si la baisse des prix est favorable aux consommateurs urbains, un niveau satisfaisant des prix est requis pour sécuriser les revenus des agriculteurs. Les actions efficaces qui ont permis l'amélioration de la disponibilité alimentaire (accès aux intrants, accès au crédit) pourraient inspirer les futures politiques d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

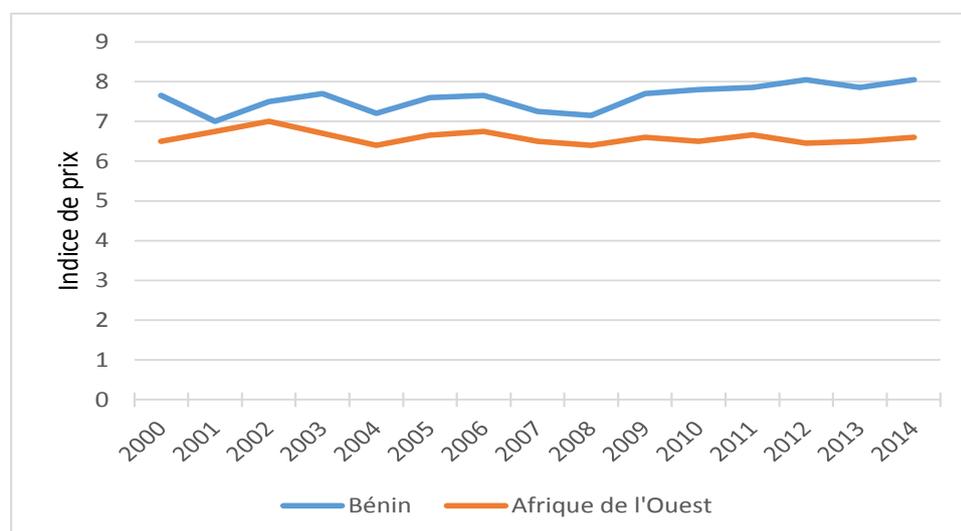


Figure 13: Indice national des prix des produits alimentaires

Source : PNUD (2015)

Au niveau national, les ménages consacrent 46 % de leurs dépenses à l'alimentation en 2013 contre 44 % en 2017, soit une régression de 2 % en quatre ans (PAM, 2017). Au niveau régional, elle présente quelques variations. Ainsi, entre 2013 et 2017, elle a légèrement augmenté dans quatre départements (+1 à +3%), diminué dans sept départements (-2 à -16%) et est restée constante dans le Mono (47%) (Tableau 1). Au cours de cette période, la part du budget consacré à l'alimentation par les ménages en milieu rural a diminué, passant de 51 à 47% (Tableau 1). En milieu urbain, elle a diminué de 43 % en 2013 à 41 % en 2017 (PAM, 2017). La baisse de la part de l'alimentation dans les dépenses des ménages pourrait être vue comme une évolution positive parce que traduisant une amélioration des conditions économiques des ménages.

Tableau 1 : Part des dépenses des ménages consacrées à l'alimentation par département.

Département et zone de résidence	Part des dépenses alimentaires (2013) (%)	Part des dépenses alimentaires (2017) (%)	Variation de part des dépenses alimentaires (2013-2017) (%)
Départements			
Alibori	68	52	-16
Atacora	59	49	-10
Atlantique	42	45	+3
Borgou	48	49	+1
Collines	44	40	-4
Couffo	50	39	-11
Donga	50	52	+2
Littoral	37	35	-2

Mono	47	47	0
Ouémé	41	42	+1
Plateau	52	47	-5
Zou	46	43	-3
Zones de résidence			
Urbain	43	41	-2
Rural	51	47	-4
Bénin	46	44	-2

Source : PAM (2014a, 2017)

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) classe les ménages en fonction de leur niveau de dépenses (PAM, 2014b) : (i) très élevé (> 75% du total des dépenses consacrées à l'alimentation), (ii) élevé (65-75% du total des dépenses consacrées à l'alimentation), (iii) modéré (50-65% du total des dépenses consacrées à l'alimentation), et (iv) normal (<50 % du total des dépenses consacrées à l'alimentation). Pour 15% des ménages au niveau national, les dépenses alimentaires dépassent 65 % du budget familial (Figure 14) ; ces ménages sont à risque d'insécurité alimentaire. Dans le département de la Donga, 15 % des ménages ont des dépenses alimentaires représentant plus de 75 % de leur budget (Figure 14). Dans l'Alibori et la Donga, plus de 50 % des ménages dépensent plus de 50 % de leur budget dans l'alimentation (Figure 14). Le pourcentage de ménages dont les dépenses alimentaires constituent une part élevée du budget est plus élevé en milieu rural (19 %) qu'en milieu urbain (11 %) (PAM, 2017).

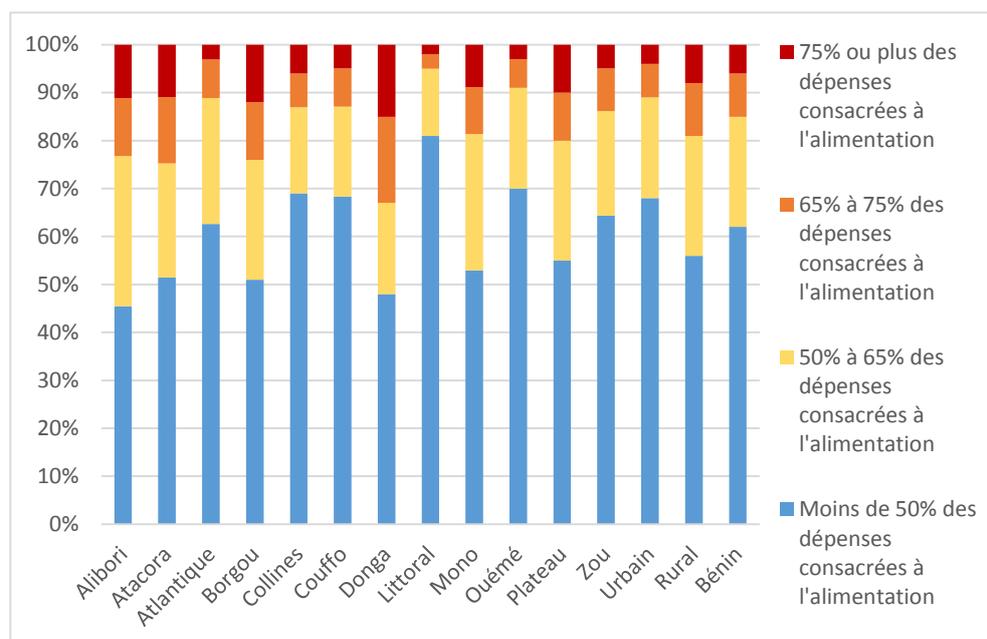


Figure 14: Groupes de ménages selon les dépenses consacrées à l'alimentation par département en 2017

Source : PAM (2017)

Selon l'AGVSA 2017, près de 2/5 des dépenses alimentaires des ménages au niveau national sont affectés à l'achat des féculents (pain, pâtes, céréales, etc.), un peu moins du tiers est affecté à l'achat de la viande et des produits animaux (PAM, 2017). Les repas pris hors de la maison occupent une proportion non négligeable dans les dépenses alimentaires des ménages (10 %) (Figure 15). Ainsi, pour mieux gérer la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des actions doivent être entreprises vers le secteur de la restauration de rue, en matière de méthodes culinaires préservant la qualité des aliments, mais aussi leur qualité sanitaire. Cela peut impliquer des actions préventives de sensibilisation, mais aussi des actions de contrôle, pour l'application effective de la législation en vigueur.

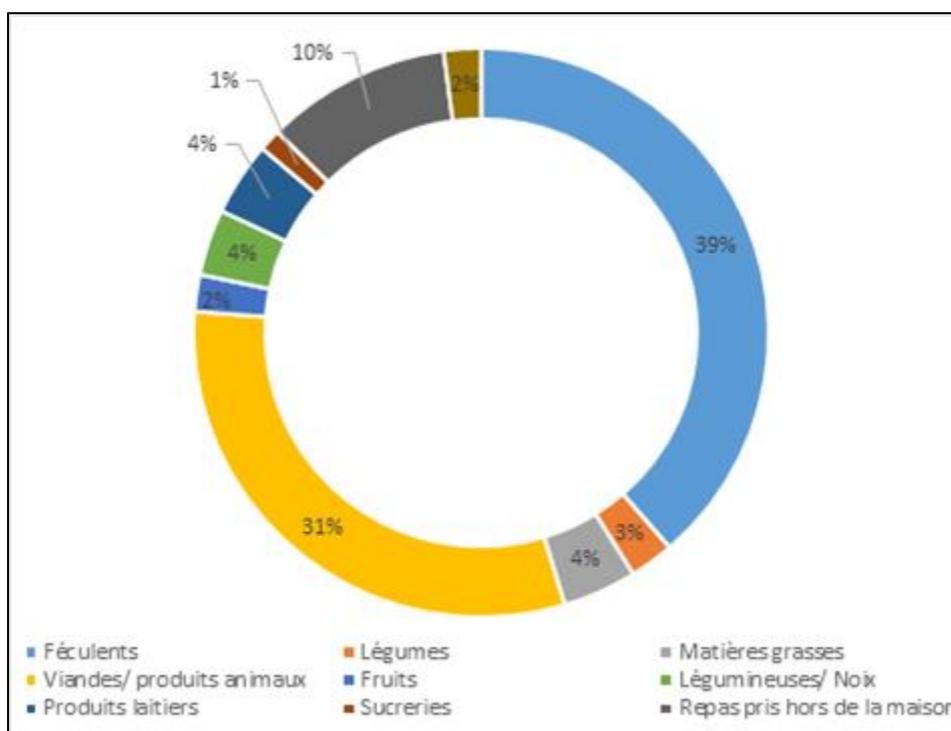


Figure 15: Structure des dépenses alimentaires des ménages en 2017

Source : PAM (2017)

3.3. Cartographie de l'insécurité alimentaire

L'AGVSA réalisée au Bénin tous les cinq ans par l'Institut National de Statistiques et d'Analyse Economique (INSAE), avec l'appui du PAM, apprécie le niveau de sécurité alimentaire des ménages à travers un score composite appréciant à la fois l'état à court terme, grâce au score de consommation alimentaire, et l'accès à long terme à la nourriture et la capacité d'adaptation des ménages. L'AGVSA 2017 dresse un tableau préoccupant de la

situation alimentaire du pays. Ainsi, moins de la moitié des ménages (47,5 %) sont en sécurité alimentaire, environ 5,4 millions sur une population totale estimée à 11,3 millions de personnes (PAM, 2017) Parmi les ménages restants, 42,9 % sont en sécurité alimentaire limite, c'est-à-dire à risque d'insécurité alimentaire, et 9,6%, soit 1,09 million de personnes, sont en insécurité alimentaire globale (modérée 8,9 % et sévère 0,7 %). Cette situation marque une légère amélioration par rapport à 2013 où 55 % des ménages étaient en sécurité alimentaire et 11% en insécurité alimentaire globale, soit 1,1 million de personnes concernées (PAM, 2014a), d'autant plus que les données de 2017 ont été collectées en période de pré-soudure ou de soudure suivant les zones alors que celles de 2013 ont été recueillies en période de pré-soudure ou de relative abondance.

La situation alimentaire globale cache des disparités à l'intérieur du pays. Les Figures 16 à 18 donnent un aperçu des poches d'insécurité alimentaire du pays aux niveaux départemental et communal en 2013 et 2017. En 2013, les départements du Couffo, du Mono et de l'Atacora étaient les plus affectés par l'insécurité alimentaire, avec respectivement 29 %, 28 % et 25 % des ménages concernés (PAM, 2014a). Cette situation est pareille à celle de 2008 où ces trois départements étaient déjà les plus touchés, avec respectivement 27 %, 33 % et 29 % des ménages vivant en insécurité alimentaire dans le Couffo, le Mono et l'Atacora (PAM, 2009). En 2017, les départements de l'Atacora (24 % des ménages touchés) et du Couffo (16 %) font toujours partie des plus affectés sur le plan alimentaire. S'y ajoutent le département des Collines où la prévalence de l'insécurité alimentaire aurait fortement augmenté, passant de 7 % en 2013 à 15 % en 2017 et celui du Zou avec 12 % de ménages affectés en 2017 contre 10 % en 2013 (PAM, 2017).

Dans les communes les plus touchées en 2013, l'insécurité alimentaire affecte plus d'un ménage sur trois. Il s'agit des communes de Covè (39 %), Klouékanmè (34 %), Toviklin (3 %), Lalo (35 %), Bopa (40 %) et Houéyogbe (34 %) au Sud du Bénin ; des communes de Karimama (39 %), Cibly (36 %), Matéri (35 %), Tanguiéta (38 %), Toucountouna (37 %), Boukoumbé (43 %) et N'dali (35 %) dans le Nord du pays. D'après l'AGVSA 2017, la prévalence de l'insécurité alimentaire a diminué dans les communes de Toviklin (22 %), Cibly (21 %), Matéri (25 %), Tanguiéta (27 %) et Toucountouna (30 %), mais a augmenté à Boukoumbé (46 %) (PAM, 2017). Ces communes demeurent parmi les plus affectés sur le plan alimentaire, comme en 2013. S'y ajoutent les communes de Natitingou (28 %), Glazoué (26 %), Djidja (22 %) et Savè (25 %) (PAM, 2017).

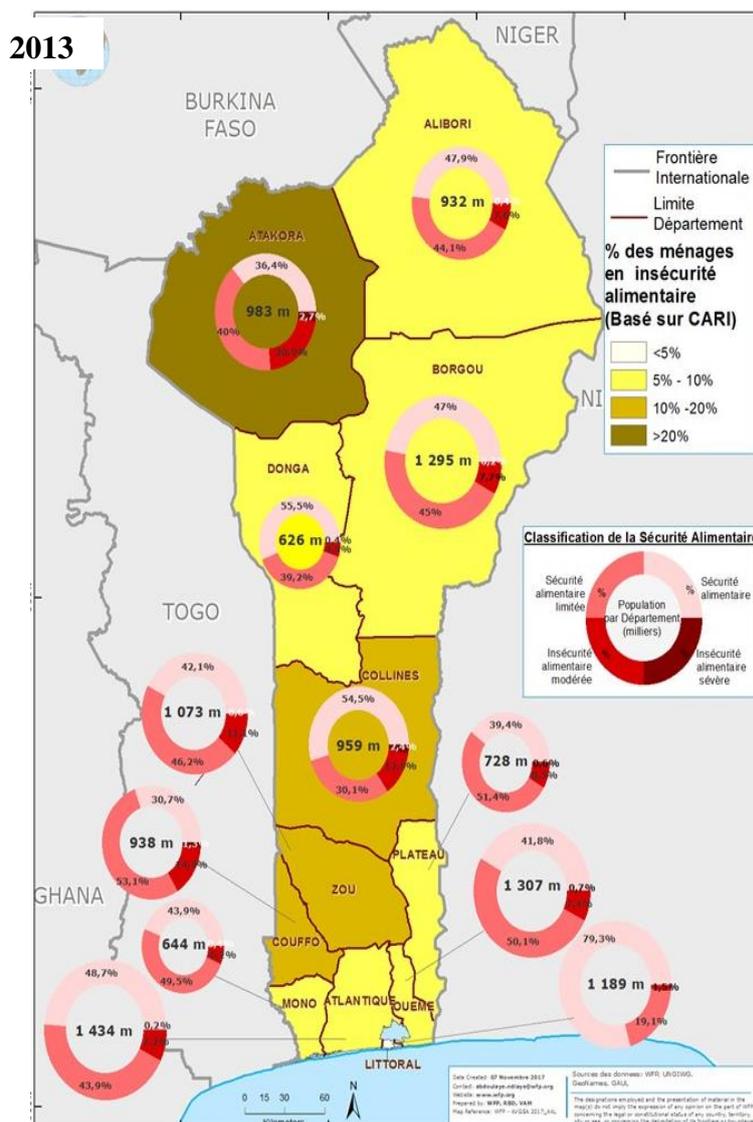


Figure 16: Prévalence de l'insécurité alimentaire au Bénin par département en 2013 et 2017

Source : PAM (2014a, 2017)

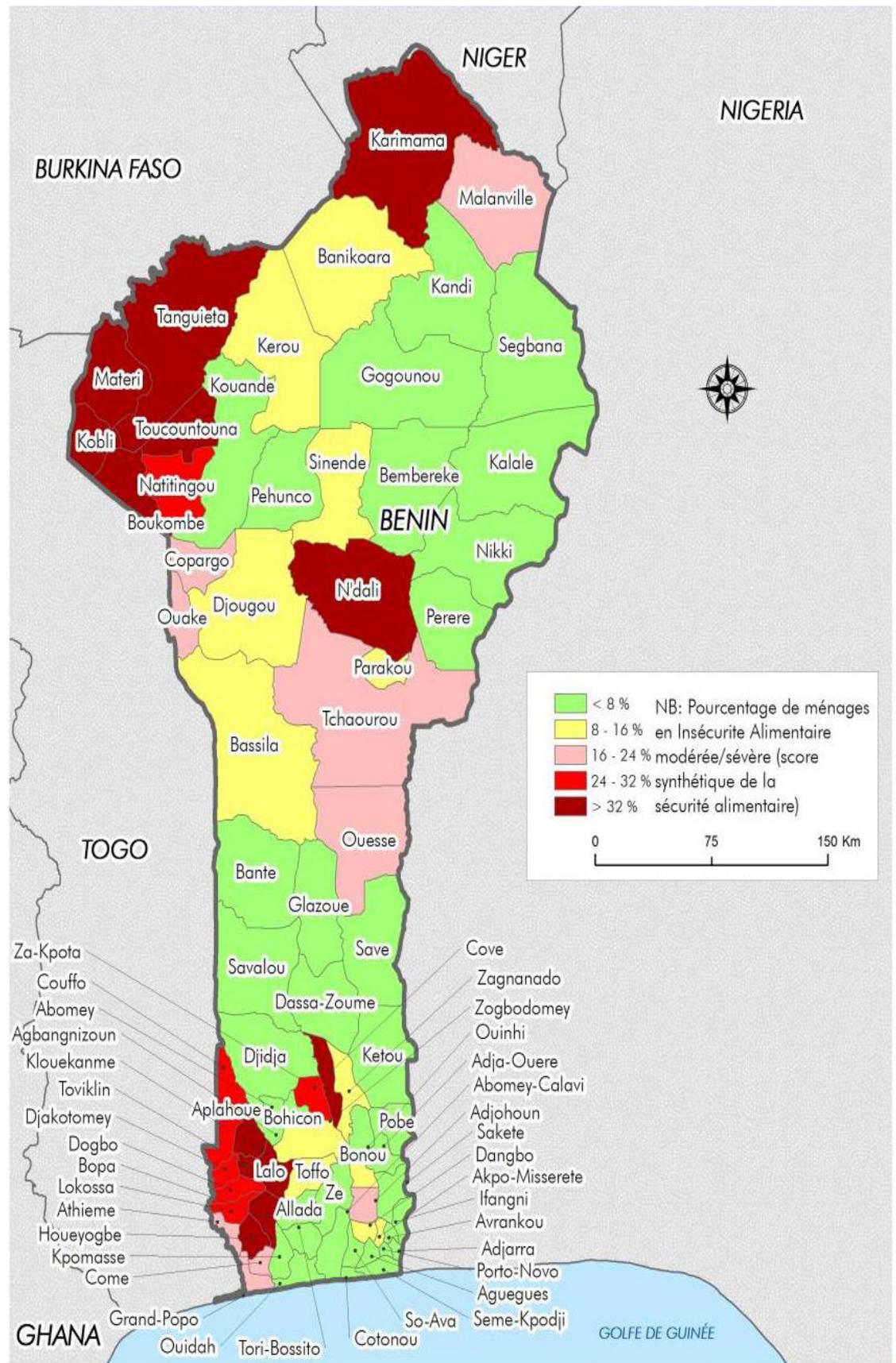
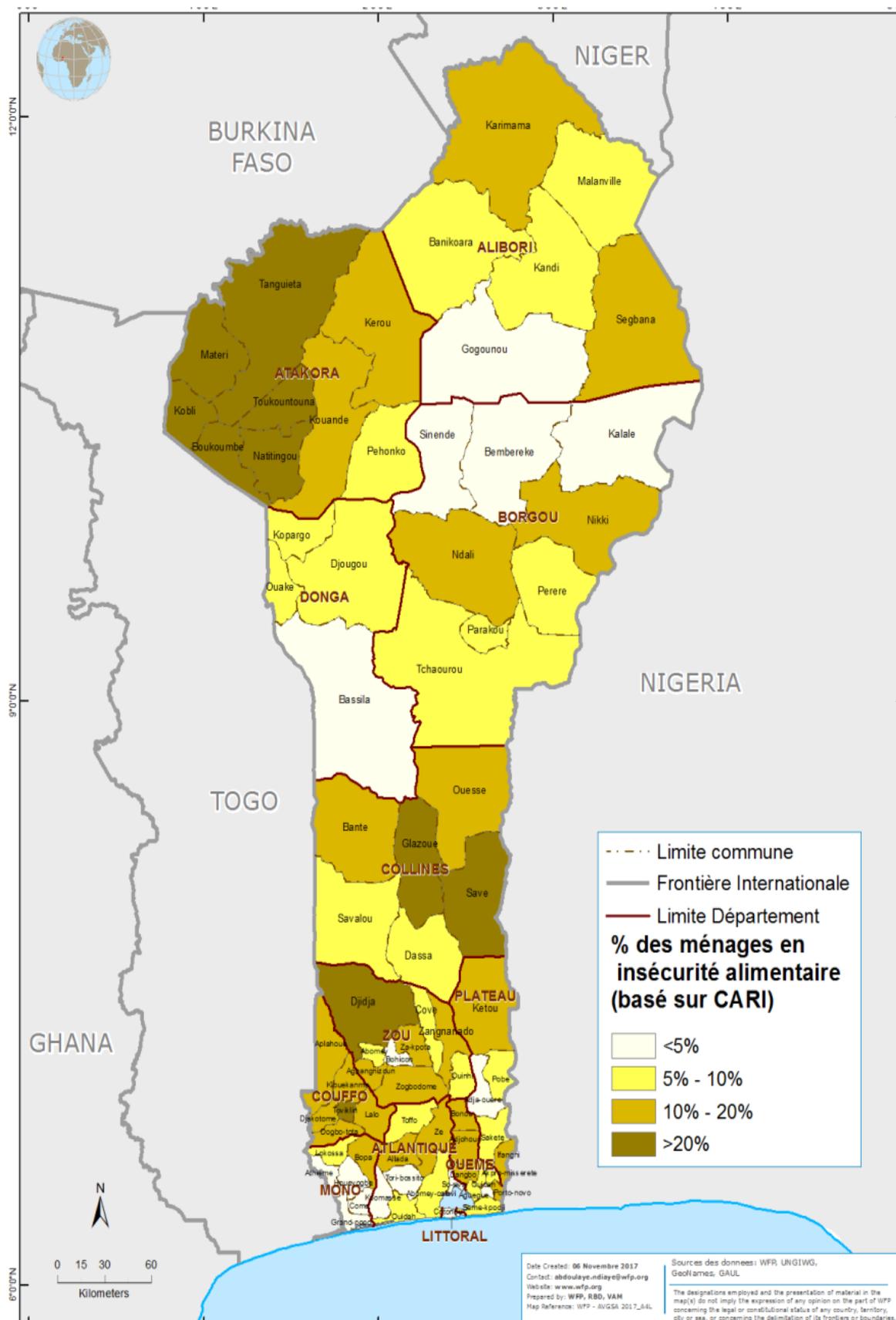


Figure 17: Prévalence de l'insécurité alimentaire au Bénin par commune en 2013

Source : PAM (2014a)



3.4. Situation nutritionnelle nationale et dans les régions du pays

3.4.1. Malnutrition par carence

La malnutrition affecte particulièrement les jeunes enfants ; elle serait responsable de près de la moitié des cas de décès chez ceux âgés de moins de cinq ans (IFPRI, 2015). Au Bénin, le taux de mortalité infanto-juvénile (probabilité de mourir entre la naissance et l'âge de 5 ans) est élevé et est de 11,5 %, soit un enfant sur 10, d'après l'Enquête MICS conduite en 2014 (INSAE, 2015a). La prévalence de l'émaciation, ou malnutrition aiguë, qui met fortement les enfants à risque de décès, est heureusement en diminution au niveau national. Elle a baissé de 8,4 % chez les enfants de moins de cinq ans en 2006 (INSAE et Macro International Inc, 2007) à 4,5 % en 2014 (INSAE, 2015a), en-dessous de la cible de 5 % fixée par l'Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) pour 2025 (IFPRI, 2015). Cependant, une forte prévalence correspondant à une situation d'alerte est notée dans le département de l'Alibori (10 %). L'Atacora, le Borgou et le Mono présentent une situation à surveiller avec une prévalence entre 5 et 7 % (INSAE, 2015a).

La malnutrition chronique ou retard de croissance affecte au niveau national 34 % des enfants de moins de cinq ans (dont 12,1 % touchés par la forme sévère), soit un enfant sur trois. Ces chiffres dénotent une amélioration par rapport à ceux présentés par l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2006 avec une prévalence de retard de croissance de 43,1 % (dont 22,4 % de forme sévère) chez les enfants de moins de cinq ans (INSAE et Macro International Inc, 2007). Elle demeure cependant au-dessus du seuil de 30 % correspondant à une situation critique selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La situation est plus critique en zone rurale (38 %) qu'en zone urbaine (29 %). Parmi les départements, le Littoral est le moins touché avec une prévalence de 18 %; le Borgou et l'Alibori sont les plus affectés avec plus de quatre enfants sur dix touchés, et se trouvent ainsi dans une situation d'urgence selon les références de l'OMS. Il est important d'indiquer que la malnutrition chronique affecte négativement la croissance staturale et le développement cognitif chez l'enfant ; ses conséquences sur le potentiel intellectuel et productif humain sont irréversibles au-delà de l'âge de deux ans, mettant à mal la prospérité socio-économique de l'adulte, de sa communauté et de tout son pays.

La prévalence de l'insuffisance pondérale, type de malnutrition qui combine les deux premiers, stagne. Elle est de 18 % (dont 4,7 % de forme sévère) chez les enfants de moins de cinq ans en 2014 contre 18,4 % en 2006 (dont 4,9 % de forme sévère). Elle est plus présente

en milieu rural (20 %) qu'en milieu urbain (16 %). Au niveau régional, les départements de l'Alibori (3 %), de l'Atacora (24 %) et du Borgou (23 %) sont les plus touchés. Chez les femmes en âge de procréer, celles âgées de 15 à 49 ans, la prévalence du déficit énergétique chronique ou maigreur est estimée à 9,2 % en 2006 (INSAE et Macro International Inc, 2007).

Les informations sur la prévalence des carences en micronutriments sont peu disponibles. L'étude la plus récente sur la carence en vitamine A au niveau national remonte à l'année 2000 et avait estimé une prévalence élevée de 64,5 % et 82 % chez les enfants de 12 à 71 mois, respectivement dans le Sud et dans le Nord. La pratique continue de la supplémentation universelle en vitamine A chez les enfants de 1 à 5 ans dans le pays depuis plusieurs années laisse présumer un recul de l'hypovitaminose A. L'anémie touchait 78,1 % des enfants de 6 à 59 mois en 2006 (avec 7,6 % de forme sévère) et 61,3 % des femmes en âge de procréer, s'établissant au-dessus du seuil de 40 % défini par l'OMS pour considérer l'anémie comme un problème de santé publique de niveau sévère, et 35,1 % des hommes de 15 à 64 ans (INSAE et Macro International Inc, 2007). Dans la moitié des cas, l'anémie est due à la carence en fer, et est donc utilisée comme indicateur de cette carence, traduisant ainsi une alimentation pauvre en fer et probablement une forte incidence des maladies parasitaires, en particulier le paludisme.

L'étude épidémiologique de la lutte contre les troubles dus à la carence en iode au Bénin révèle que 86 % des ménages béninois disposaient en 2011 de sel adéquatement iodé, c'est-à-dire ayant une teneur en iode supérieure à 15 parts par million ou ppm (DANA/INSAE/UNICEF, 2011), contre 54,5 % en 2006 (INSAE et Macro International Inc, 2007). Cela montre une amélioration du statut iodé de la population par rapport à 2006, même si les chiffres restent légèrement en-deçà du seuil minimal de 90 % retenu parmi les critères d'élimination des Troubles dus à la Carence en Iode (TDCI). Le MICS 2014 présente cependant un net recul par rapport à la situation de 2011, avec seulement un ménage sur trois (38,9 %) disposant de sel adéquatement iodé. Les Béninois restent donc à risque de TDCI, entre autres goitre, crétinisme, nanisme, baisse de fécondité et de productivité, du fait de la diminution de la disponibilité et de la consommation de sel convenablement iodé au sein des ménages.

3.4.2. Malnutrition par excès

Le Bénin présente une situation de double fardeau nutritionnelle caractérisée par la coexistence de la malnutrition par carence, du surpoids, de l'obésité et des maladies non transmissibles (MNT) comme le diabète de type II, l'hypertension artérielle et les maladies cardiovasculaires. La prévalence de l'obésité au niveau des enfants de moins de cinq ans est de 1,7 % (INSAE, 2015a). Chez les femmes en âge de procréer, la prévalence du surpoids est estimée en 2006 à 13,2 % et celle de l'obésité à 5,8 % (INSAE et Macro International Inc, 2007).

L'obésité constitue un des facteurs de risque des principales MNT, tout comme une faible consommation de fruits et légumes, la consommation de tabac, la consommation nocive d'alcool, une pression artérielle élevée, l'inactivité physique, l'hyperglycémie et l'hypercholestérolémie. La plus récente enquête STEPS (Stepwise) réalisée en 2015 estime la prévalence de l'hypertension artérielle chez les personnes de 18 à 69 ans dans la Donga et dans le Mono-Couffo à 22,4 % et 30,4 % respectivement. En ce qui concerne le diabète de type II, la prévalence dans le même groupe est de 8,0 % dans la Donga et 9,7 % dans le Mono-Couffo (MINSAN, 2015). Les statistiques sanitaires de 2016 placent l'hypertension artérielle parmi les 10 affections les plus rapportées en consultation et en hospitalisation dans les centres de santé et hôpitaux du Bénin (MINSAN, 2017).

Chapitre 4 : Revue des politiques et cadres programmatiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

4.1. Cadre institutionnel

4.1.1. Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition

Le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) est une structure interministérielle, intersectorielle et multi acteurs de coordination des actions spécifiques et sensibles à la nutrition.

Selon le Décret n° 2009-245 du 09 Juin 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement, le CAN est placé sous tutelle de la présidence de la république du Bénin, avec les missions spécifiques suivantes : (i) définir la politique Nationale en Matière d'Alimentation et de Nutrition, (ii) assurer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'Action National pour l'Alimentation et la Nutrition, et (iii) assurer la coordination des actions liées à l'Alimentation et à la Nutrition au Bénin.

Les réformes ont notamment porté sur : (i) l'élaboration, la validation et l'insertion dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, du Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition, (ii) l'élaboration et la mise à disposition de la gouvernance centrale et locale, d'un Plan Intégré de Communication Institutionnelle (PIC), (iii) l'élaboration et la mise en œuvre avec l'appui de la Banque Mondiale et le Fonds Japonais de Développement Social, d'un Projet pédagogique de nutrition communautaire axé sur les résultats (PNC), et (iv) l'élaboration puis la mise en œuvre avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, du Projet Multisectoriel d'Alimentation, de Santé et de Nutrition (PMASN).

L'unité opérationnelle du CAN au niveau national est le Secrétariat Permanent (SP/CAN). Le SP/CAN a constitué un Task-force de Communication composé des chargés de communication du SP/CAN et de diverses institutions intervenant dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition et met en place des commissions thématiques en fonction de ses activités et des questions d'actualités en nutrition. Au niveau départemental, le SP/CAN est représenté par six unités (Atlantique-Littoral, Ouémé-Plateau, Mono-Couffo, Zou-Collines, Borgou-Alibori et Atacora-Donga) gérées chacune par un Coordonnateur régional. Dans ses communes d'intervention, il a installé un Cadre Communal de Concertation présidé

par le Maire. Au niveau village, sont mis en place un Groupe d'Appui à la Nutrition (GAN) et un Comité de Surveillance Alimentaire et Nutritionnel (CSAN).

4.1.2. Ministères en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Plusieurs ministères interviennent dans la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaires et nutritionnelle. Quatre ministères en particulier constituent des acteurs clés dans la gouvernance des programmes relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle : le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le Ministère de la Santé (MINSAN), le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) et le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP).

De façon spécifique, au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, la question de la sécurité alimentaire a été prise en charge par l'Office National de Céréales (ONC) créé le 23 septembre 1992 par décret n° 92-271, puis par l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) créé par décret n°96-452 du 17 octobre 1996, avec pour mission de contribuer à garantir la sécurité alimentaire à tous, à tout moment et en tout lieu au Bénin. Dans l'accomplissement de cette mission, l'ONASA a contribué à :

- (i) fournir des informations sur l'évolution des paramètres et des déterminants de la sécurité alimentaire au Bénin ;
- (ii) lutter efficacement contre la faim et éviter les crises alimentaires en rendant disponibles et accessibles aux ménages vulnérables et en insécurité alimentaire des produits vivriers de qualité ;
- (iii) renforcer les capacités nationales de prévention et de maîtrise des crises alimentaires ;
- (iv) aider le Gouvernement à la prise de décisions en vue de prévenir et surmonter les crises alimentaires.

A la faveur des réformes institutionnelles engagées à partir de 2016 par le nouveau Gouvernement avec la création des Pôles de Développement Agricole, des Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et des Agences Territoriales de Développement Agricole, l'ONASA a été dissous tout comme trois autres structures du MAEP dont les fonctions ne sont plus pertinentes au regard de celles incombant désormais aux structures nouvellement créées.

Toutefois, eu égard à la mission dévolue au MAEP, il est apparu nécessaire de préserver au plan national les fonctions régaliennes visant à mettre l'accent sur les volets : (i)

surveillance de la vulnérabilité – prévention des crises alimentaires et (ii) renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire. A cet effet, par Arrêté n° 007/MAEP/DC/SGM/CJ/SA/012SGG17 du 27 février 2017, le Ministre de tutelle a entériné l'acte portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire (CT/SAGSA). La Cellule Technique est une structure légère essentiellement composée de:

- (i) une unité de suivi de la vulnérabilité et de l'alerte précoce chargée de suivre la vulnérabilité courante ou conjoncturelle de la campagne agricole en cours aux fins de mesures appropriées en urgence, le cas échéant ;
- (ii) une unité des marchés, prix et flux des produits agricoles chargée de suivre la fluctuation des prix des produits agricoles qui a une forte incidence sur la sécurité alimentaire. Le Système d'Information sur les Marchés (SIM) de deuxième génération se fonde sur les technologies de l'information et de la communication, avec utilisation de smartphones et de l'internet pour collecter et diffuser en temps réel les informations sur les marchés et un élargissement de la gamme des données aux flux commerciaux.
- (iii) une unité des programmes, mesures de gestion de la sécurité alimentaire et résilience chargée de fédérer les énergies en matière de réponses efficaces aux situations de chocs en vue de renforcer la résilience des couches vulnérables ou celles en crise à travers des actions de préservation des moyens d'existence.
- (iv) une unité de suivi de la vulnérabilité et de l'alerte précoce chargée de suivre la vulnérabilité courante ou conjoncturelle de la campagne agricole en cours aux fins de mesures appropriées en urgence, le cas échéant ;
- (v) une unité des marchés, prix et flux des produits agricoles chargée de suivre la fluctuation des prix des produits agricoles qui a une forte incidence sur la sécurité alimentaire. Le Système d'Information sur les Marchés (SIM) de deuxième génération se fonde sur les technologies de l'information et de la communication.

Le MINSAN, quant à lui, a pour mission d'œuvrer à l'amélioration des conditions socio sanitaires des familles sur la base d'un système intégrant les populations pauvres et indigentes. A travers ses directions centrales et deux de ses directions techniques (la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) et la Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant (DSME), le MINSAN intervient dans la programmation et la coordination des actions de nutrition et santé au niveau national. Un Service de Nutrition est logé au sein de la DSME.

Le MASM a pour mission la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de développement social et de solidarité. Il joue un rôle important dans l'amélioration de l'état nutritionnel des populations les plus vulnérables à travers l'élaboration et la coordination des programmes de prise en charge alimentaire, de protection sociale et de micro finance. Son volet micro finance s'occupe de l'autonomisation des femmes et des plus pauvres pour les sortir de la précarité et leur conférer une vie plus améliorée.

Quant au MEMP, il dispose d'une Direction de l'Alimentation Scolaire (DAS) qui assure avec le PAM la gestion et le suivi des cantines scolaires dans les écoles primaires. Les différents Ministères opèrent au niveau décentralisé par leurs Directions départementales.

4.1.3. Autres institutions publiques en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les institutions à prendre en compte ici sont : l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNAB), les lycées et universités de formation et les collectivités locales.

➤ Institut National des Recherches Agricoles du Bénin

Créé par Décret n° 92-182 du 6 Juillet 1992, l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) est la seule institution nationale qui s'inscrit dans la recherche agricole au Bénin. Il répond, avec les différents acteurs du monde agricole, aux enjeux nationaux et internationaux de l'agriculture et du développement durable. Les activités de l'INRAB sont portées essentiellement sur la production végétale, animale, halieutique, forestière et les changements climatiques. Les différentes thématiques de recherche de l'INRAB concernent : la fertilité, la fertilisation, la lutte phytosanitaire, la conservation et l'amélioration des ressources phylogénétiques (semences), le stockage, la conservation et la transformation des produits agricoles, et la rentabilité économique et financière des activités agricoles.

Coordonnateur du Système National de la Recherche Agricole (SNRA), l'INRAB travaille en étroite collaboration avec les institutions membres. Il joue un rôle important dans l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. A ce titre, il : (i) contribue à l'élaboration de la politique nationale de recherche agricole dans les domaines relevant de sa compétence, (ii) conçoit, exécute ou fait exécuter soit de sa propre initiative, soit à la demande du gouvernement, des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux, des programmes de recherche présentant un intérêt particulier ou général dans les domaines

intéressant le secteur agricole, (iii) coordonne sur le plan national, toutes les activités en matière de recherche agricole, (iv) contribue à assurer le transfert des acquis de recherche en direction des utilisateurs, (v) contribue à la formation des cadres pour la recherche agricole et le développement, et (vi) publie et diffuse les résultats et concourt ainsi au développement de l'information technique et scientifique.

➤ **Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin**

La Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin est un établissement public à caractère professionnel, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. C'est un réseau de chambres interdépartementales assurant la représentation et la promotion des intérêts généraux et spéciaux du monde rural. Elle est constituée de l'ensemble des agriculteurs (cultivateurs, éleveurs, pêcheurs, planteurs, transformateurs des produits agricoles) et des autres catégories de professionnels impliqués dans le secteur agricole.

La Chambre Nationale d'Agriculture est l'instance consultative permanente des intérêts des agriculteurs auprès des pouvoirs publics et des organismes d'appui. Elle assure par l'intermédiaire de ses institutions membres : (i) la participation de la profession agricole à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement agricole et rural, et (ii) le renforcement de la professionnalisation de l'agriculture en partenariat avec tous les acteurs concernés.

➤ **Lycées et universités**

La Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi (FSA-UAC), la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université d'Abomey-Calavi (FAST-UAC), l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC), la Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou (FA-UP) et l'Université Nationale d'Agriculture (UNA) contribuent à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par des travaux de recherche et la formation des diplômés au profit des secteurs de la production végétale, de l'élevage, de la pêche, de l'agro-industrie et de la nutrition. Ces travaux réalisés par les chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants en fin de cycle débouchent sur des propositions exploitables par le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), pour l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations, notamment les plus vulnérables. Par ailleurs, les diplômés de ces institutions selon leurs spécialisations sont impliqués dans les différentes chaînes de valeur agricoles et participent à l'exécution des programmes et projets en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Plusieurs lycées forment des cadres moyens de développement agricole qui, de par les savoirs construits et les compétences développées au cours de leur formation, peuvent individuellement ou collectivement impulser le développement socio-économique du Bénin. Il s'agit du Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS) et des Lycées Techniques Agricoles d'Akodéha, d'Ina, de Natitingou, de Djougou, de Banikoara, d'Adja-Ouèrè, de Savalou, de Kika et d'Adja-Honmè. Les diplômés de ces lycées sont appelés à exercer un appui aux organisations en lien avec le secteur agricole ou à s'auto-employer.

➤ **Collectivités territoriales décentralisées**

Conformément à la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale, c'est la commune qui est le seul niveau de décentralisation au Bénin. A ce titre, la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes lui confère d'importantes prérogatives dans le cadre de son développement. Ces prérogatives résultent de l'article 82 de cette loi qui dispose que «les communes concourent avec l'Etat et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie».

Par ailleurs, l'article 108 de loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes mentionne que pour exercer ses compétences, « la commune peut solliciter en cas de besoin, le concours des services techniques de l'Etat, elle peut créer ses propres services techniques. En outre, dans l'exécution des opérations qui en découlent et sous sa maîtrise d'ouvrage, elle peut déléguer, se faire assister, concéder, affermer ou sous-traiter. A cet effet, elle a recours notamment aux services de l'Etat, aux sociétés ou organismes d'Etat, aux établissements publics, aux sociétés d'économie mixte ou agences d'exécution, aux organisations non gouvernementales, aux associations de droit béninois habilités, aux comités de gestion, aux partenaires au développement, aux sociétés privées, conformément à la réglementation en vigueur ».

4.1.4. Acteurs privés

Les acteurs privés sont des Organisations Non Gouvernementales (ONGs), des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), des institutions de financement et des réseaux de crédit décentralisé. Ce sont des acteurs incontournables dans la cogestion des programmes et projets relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ **Organisations Non Gouvernementales**

Le Bénin est dépendant d'un important réseau d'ONGs dans les domaines de la vie économique, sociale et culturelle. Ces ONGs sont répandues sur toute l'étendue du territoire national. Elles constituent des acteurs sur lesquels les actions de développement à la base dans le secteur agricole et le domaine de l'alimentation et la nutrition s'appuient.

➤ **Organisations Professionnelles Agricoles**

Avec la politique de désengagement de l'Etat dans le secteur rural, l'importance des OPA devient de plus en plus accrue. Au Bénin, les OPA sont structurées de façon verticale depuis le niveau village (groupement villageois) jusqu'au niveau national (Fédération des Unions de Producteurs) en passant par la commune (Union Communale des Producteurs) et le département (Union Régionale des Producteurs). Depuis 2006, sous le parrainage du MAEP, les OPA faitières et les réseaux d'OPA à obédience nationale ont créé la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA-Bénin). Cette plateforme qui est un cadre de concertation plus représentatif des producteurs agricoles du Bénin est affiliée au Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), à la Plateforme Panafricaine des Producteurs Agricoles (PAFFO) et à la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA).

Le rôle des OPA dans l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle comporte plusieurs axes : (i) concertation au sein de la profession agricole, (ii) contribution à l'élaboration des politiques, des stratégies dans le secteur agricole et à leur mise en œuvre, (iii) renforcement des capacités des membres à différents niveaux par l'information et la formation, (iv) prise en charge des fonctions économiques : organisation de services communs ou mutuels aux membres (approvisionnement en intrants, recherche de marchés, appui à la commercialisation, facilitation de l'accès au financement et de toutes actions destinées à améliorer la production agricole), et (v) représentation de la profession agricole dans les interprofessions, les cadres de concertation, auprès des services étatiques, les PTF et autres.

➤ **Institutions de financement et réseaux de crédit décentralisé**

Ces acteurs sont réglementés par la loi 97-027 du 08 août 1997 et ont pour objet la collecte de l'épargne et de l'octroi du crédit. Il existe au Bénin un nombre important d'institutions et de structures qui font la collecte de l'épargne et l'octroi du crédit. Ces acteurs accordent des crédits pour le développement des activités de tous les secteurs de la vie socio-économique. Toutefois, les conditions de remboursement et les taux d'intérêt varient en fonction de la nature et du cycle de l'activité à financer. Il convient de souligner que les taux

d'intérêt à deux chiffres pratiqués par ces structures ne sont guère adaptés aux activités de production agricole.

4.1.5. Partenaires Techniques et Financiers

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) contribuent à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin à travers les appuis financiers et techniques aux programmes et projets du secteur agricole, alimentaire et nutritionnel. Par ailleurs, ils engagent des actions concertées en vue de renforcer le dialogue entre le gouvernement béninois et les autres parties prenantes du secteur agricole, alimentaire et nutritionnel. Cela facilite la coordination des interventions des partenaires au développement conformément au respect de l'esprit de la Déclaration de Paris.

4.2. Politiques et stratégies en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

4.2.1. Politiques du secteur agricole

Depuis 2002, le Bénin s'est engagé dans le processus du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) avec son Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique (PDDAA) dont l'objectif principal est d'accélérer la croissance agricole, de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux populations à l'horizon 2015. A cet effet, un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) a été élaboré en 2007 (MAEP et MEF, 2013). L'objectif global du PSRSA est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population, et de contribuer au développement économique et social du Bénin (MAEP, 2011). La principale orientation mise en avant par les décideurs est de rendre le secteur agricole performant à travers la promotion de 13 filières stratégiques pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire à travers, notamment la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial. Arrivé à terme en 2015, il faudra attendre plusieurs années pour connaître l'impact réel du PSRSA sur la croissance agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Toutefois, par exemple, entre 2007 et 2011, le PIB agricole du Bénin a augmenté de 1402 milliards de FCFA (Honfoga *et al.*, 2013). Sur la période 2011-2015, la croissance agricole annuelle moyenne est en hausse de 0,3 % en comparaison à la période 2001-2010 (MAEP, 2017b).

Quand bien même les politiques agricoles mises en œuvre entre 1996 et 2015 aient permis d'améliorer la disponibilité apparente des denrées alimentaires, elles n'ont pas permis d'améliorer l'accès des ménages vulnérables aux denrées alimentaires car il a été observé au cours de cette période une flambée des prix des denrées locales et des denrées importées (notamment le riz). Les politiques agricoles n'ont pas favorisé non plus la réduction du taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, à cause des déficits élevés en protéines et de l'accès limité des ménages vulnérables aux aliments hautement nutritifs. Ainsi, les politiques et projets agricoles mis en œuvre au cours de ces périodes n'ont pas amélioré la sécurité alimentaire et nutritionnelle des béninois (Honfoga *et al.*, 2013 ; MAEP, 2017b).

Sur la période 2016-2025, les orientations du gouvernement béninois portent une vision du développement axée sur la promotion de l'économie agricole par des approches filières plus productives et rentables. Pour ce faire, un Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) a été adopté en 2017, et a pour vision d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, de contribuer au développement économique et social du Bénin et à l'atteinte des ODD (European Commission, 2017). En fonction des problèmes majeurs identifiés et des principaux défis à relever, le PSDSA se fonde sur cinq grands axes d'intervention à l'horizon 2025 :

- l'amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires⁶ ;
- la promotion et la structuration équitable des chaînes de valeur ajoutée (production, transformation, normalisation, standardisation et labellisation, cadre de concertation et commercialisation) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires ;
- le renforcement de la résilience des exploitations agricoles (gestion durable des terres et adaptation aux changements climatiques, gestion des risques) face aux changements climatiques et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables (nutrition, filets sociaux, etc.) ;
- l'amélioration équitable de la gouvernance (renforcement juridique, institutionnel, mécanismes de redevabilité et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

⁶ Les filières prioritaires retenues dans le cadre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021.

- la mise en place de mécanismes de financements et d'assurance adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles, y compris les femmes, les jeunes et les primo-entrepreneurs.

En 2017, le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) a également été adopté et s'accorde aux cinq axes du PSDSA sur la période allant de 2017 à 2021 (Tableau 2). En effet, Le PNIASAN, défini comme étant le cadre de planification et de coordination stratégique pour le secteur agricole durable et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle est un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) de deuxième génération (MAEP, 2017b). Il fédère l'ensemble des projets et programmes en cours et en perspective dans le secteur (Etat et Privés). Il prend en compte les ressources intérieures de l'Etat béninois, les financements des PTF ainsi que les contributions du secteur privé et de la société civile. Le PNIASAN vise notamment la mobilisation des ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre effective du Programme d'Action Gouvernement (PAG) 2016-2021 volet agriculture et des mesures d'accompagnement, dans une stratégie de territorialisation du développement agricole et de décentralisation. Ainsi, Le PNIASAN met d'abord l'accent sur les filières retenues dans le PAG.

Le processus d'élaboration du PSDSA et PNIASAN a été basé sur la Politique Agricole Régionale adoptée par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui met l'accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la compétitivité, la modernisation et l'adaptabilité des systèmes de production, le développement des marchés intracommunautaires et internationaux, l'accroissement des investissements à destination du secteur agricole.

Tableau 2 : Structure du PNIASAN du Bénin

Axes stratégiques	Composantes
Axe 1 : Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	Composante 1.1 : Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales et halieutiques)
	Composante 1.2 : Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants agricoles
	Composante 1.3 : Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes
	Composante 1.4 : Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes

Axes stratégiques	Composantes
	Composante 1.5 : Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux et infrastructures de désenclavement
Axe 2 : Promotion et structuration équitable des chaînes de valeur ajoutée des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires au profit des hommes et des femmes	Composante 2.1 : Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché
	Composante 2.2 : Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales
	Composante 2.3 : Identification et valorisation des opportunités d'affaires
	Composante 2.4 : Mise en place des Indications Géographiques
	Composante 2.5 : Renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise
Axe 3 : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	Composante 2.6 : Renforcement du Partenariat Public Privé (PPP)
	Composante 3.1 : Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation
	Composante 3.2 : Gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques pour les hommes et les femmes
	Composante 3.3 : Sécurisation et gestion de l'accès au foncier au profit des hommes et des femmes
Axe 4 : Amélioration de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Composante 3.4 : Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes
	Composante 4.1 : Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP
	Composante 4.2 : Amélioration du système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi-évaluation et coordination du secteur)
	Composante 4.3 : Professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes
Axe 5 : Mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs	Composante 4.4 : Promotion du genre dans le secteur agricole
	Composante 5.1 : Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)
	Composante 5.2 : Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole
	Composante 5.3 : Gestion des calamités dans le secteur agricole
	Composante 5.4 : Renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)

Source : MAEP (2017b)

4.2.3. Politiques du secteur de la santé

➤ Plan National de Développement Sanitaire 2009-2018

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) est le cadre global qui définit les actions dans le secteur de la santé. Il a été élaboré pour apporter des réponses immédiates et efficaces aux problèmes sanitaires des populations et met en avant cinq domaines prioritaires :

- la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la prévention, la lutte contre la maladie et l'amélioration de la qualité des soins ;
- la valorisation des ressources humaines ;
- le renforcement du partenariat dans le secteur et la promotion de l'éthique et de la déontologie médicale ;
- l'amélioration du mécanisme de financement du secteur ;
- le renforcement de la gestion du secteur.

Il comprend 12 programmes, dont plusieurs peuvent contribuer au renforcement de la nutrition, notamment la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base, l'amélioration de la santé de la reproduction, la lutte contre la maladie (Maladies Non Transmissibles, paludisme, etc.) et le renforcement du partenariat entre les acteurs (autres ministères, collectivités locales, etc.).

➤ Politique du Secteur Santé pour la Nutrition

La Politique du Secteur Santé pour la Nutrition 2016-2025 a pour objectif de réduire de 15% d'ici 2025, le double fardeau de la malnutrition chez les enfants, les adolescents, les femmes enceintes et les femmes allaitantes. Spécifiquement, elle vise à:

- contribuer à réduire de 30 % au moins le faible poids de naissance ;
- porter le taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie à au moins 60 % ;
- contribuer à réduire de 40 % au moins, le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance ;
- contribuer à réduire et maintenir en dessous de 5 % l'émaciation chez l'enfant de moins de cinq ans ;

- contribuer à réduire l'insuffisance pondérale d'au moins 75% chez les enfants de moins de cinq ans ;
- contribuer à réduire de 30% le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans en surcharge pondérale ;
- contribuer à réduire de 50 % au moins l'anémie chez les femmes en âge de procréer et
- contribuer à réduire de 20% la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les adolescents et les femmes.

➤ **Politique Nationale de lutte contre les Maladies Non Transmissibles**

La Politique Nationale de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles (PNLMNT) a été élaboré en 2008 et sert de cadre de référence aux stratégies de lutte contre les Maladies Non Transmissibles (MNT) au Bénin. Ainsi, il prévoit les axes d'intervention ci-après :

- le renforcement du budget de la santé axé sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;
- l'adaptation de la législation et de la réglementation ;
- la mise en place de mesures fiscales et tarifaires ;
- l'amélioration de l'environnement construit ;
- la sensibilisation et les interventions de type communautaire ;
- les interventions dans les écoles et sur le lieu de travail ;
- le dépistage et la prévention ;
- la prise en charge de la maladie, la réadaptation et les soins palliatifs.

4.2.3. Politiques du secteur des affaires sociales

➤ **Politique Holistique de Protection Sociale 2014-2024**

La Politique Holistique de Protection Sociale (PHPS) a été adoptée en 2014. Elle vise à encadrer les actions de protection et d'assistance aux plus vulnérables sur les plans économique et social par le biais de l'assistance sociale (transferts sociaux directs, mesures de gratuité et de subvention des services essentiels), de l'assurance sociale, des services d'action sociale et de la législation protectrice. Elle englobe des mesures prioritaires de protection sociale (définies par rapport aux vulnérabilités et risques les plus graves) et des mesures complémentaires. Un plan de mise en œuvre de cette politique a été élaboré et budgétisé en 2017 mais n'est pas encore opérationnalisé.

➤ **Politique Nationale de Promotion du Genre**

Une Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) a été développée et sert de cadre référentiel aux actions visant l'élimination ou la réduction, d'ici 2025, des inégalités genre en général et en particulier de celles entre hommes et femmes dans beaucoup de secteurs et domaines d'activités. Il dresse un état des lieux et permet d'identifier les atouts et contraintes à la promotion du genre au Bénin.

➤ **Politique Nationale de Protection de l'Enfant**

La Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) vise à donner substance aux dispositions législatives internationales et nationales relatives aux droits de l'enfant et à traduire en actions concrètes les objectifs et engagements nationaux portant protection de la femme et de l'enfant. Sa vision est qu'à l'horizon 2025, les enfants béninois vivent dans un cadre familial, communautaire et institutionnel exempt de toutes formes de violence, abus et exploitation à leur égard et où tous les acteurs sont mobilisés et participent à leur protection dans une approche intégrée.

Les axes stratégiques de cette politique sont:

- assigner un rôle de premier plan aux enfants par rapport à leur protection ;
- diffuser des perceptions et des comportements de protection des enfants auprès de la population ;
- réduire les facteurs de risque auprès des familles dont les enfants sont les plus exposés ;
- rendre systématique la détection et le signalement des cas de violence ;
- étendre et améliorer la qualité de la prise en charge des enfants fortement exposés ou ayant subi une violation ;
- réduire l'impunité des infractions commises sur les enfants ;
- renforcer l'ensemble des moyens de mise en œuvre de la politique.

➤ **Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire**

La vision de la Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire (PNAS) est qu'à l'horizon 2025, tous les écoliers du Bénin aient accès à une alimentation équilibrée, saine et variée qui réduit leur vulnérabilité face à la faim et améliore leur accès, leur rétention et leur performance à l'école. A travers cette politique définie en 2014, le Bénin vise à favoriser l'atteinte de la scolarisation primaire universelle en :

- assurant une couverture progressive de toutes les écoles en cantines fonctionnelles ;
- créant un cadre et des conditions favorables à une alimentation scolaire saine et durable au profit des bénéficiaires ;
- renforçant le système de suivi et d'évaluation de l'alimentation scolaire.

La PNAS a cinq axes stratégiques :

- la généralisation des cantines à toutes les écoles ;
- le renforcement de la gouvernance du système d'alimentation scolaire ;
- la création d'un cadre et des conditions favorables à une alimentation scolaire saine au profit des bénéficiaires ;
- la mise en place d'un cadre de suivi ;
- la mise en place d'un système d'évaluation.

4.2.4. Politiques multisectorielles

➤ Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition

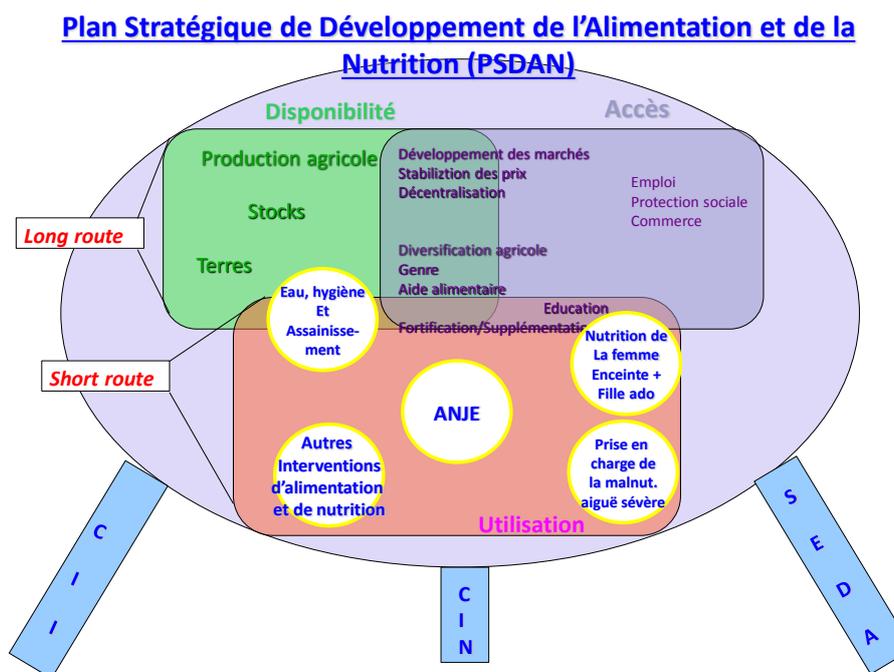
En 2009, le Bénin a développé le Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN) opérationnalisé par le Programme National de Nutrition Axé sur les Résultats (PANAR 2010-2020). Le PSDAN (Figure 19) a pour vision de mettre la nutrition au cœur du développement (CAN, 2014). Les principaux objectifs du PSDAN sont:

- renforcer le développement institutionnel du secteur de l'alimentation et de la nutrition;
- garantir à chaque individu un statut nutritionnel satisfaisant à travers l'amélioration de la disponibilité, de l'accès et de l'utilisation d'aliments nutritifs;
- accorder une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les nourrissons et les enfants, les femmes enceintes et allaitantes et les adolescentes ;
- suivre, évaluer et diffuser les actions favorables au passage à échelle et à la pérennisation.

Le PSDAN ne constitue pas une véritable politique, il est un plan d'action basé sur l'expérience de précédents programmes (European Commission, 2017). Une Politique multisectorielle de Nutrition est en cours d'élaboration.

Pour formaliser les engagements pris dans un Cadre Commun de Résultats pour lutter contre la malnutrition chronique établi lors d'un forum sur la nutrition en 2016, le MINSAN a développé un Plan exhaustif de l'Alimentation et de la Nutrition de la fille adolescente, de la

femme enceinte et allaitante et de l'enfant qui couvre la période 2016-2020. Toujours dans le même cadre, le MINSAN a également développé une Stratégie Nationale pour l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE). Le MAEP quant à lui a développé un Plan d'action d'Alimentation et de Nutrition dans le secteur agricole à l'horizon 2016-2020 qui vise à opérationnaliser le PSDAN en mettant la nutrition au cœur du développement du secteur agricole (European Commission, 2017 ; MAEP, 2017b). Ce document a été validé et budgétisé à hauteur de 10 milliards de FCFA, mais il n'y a à l'heure actuelle aucun fonds pour sa mise en œuvre.



CII : Coordination intra- et intersectorielle CIN : Communication intégrée pour la nutrition
 SEDA : Système de suivi, évaluation, dissémination et apprentissage
 ANJE : Alimentation du nourrisson et du jeune enfant, y compris la promotion de l'allaitement maternel exclusif

Figure 19: Schéma organisationnel du PSDAN

Source : PSDAN 2009

➤ **Stratégie Nationale de Communication pour le Changement Social et Comportemental pour la Promotion de la Nutrition au Bénin et son Plan Intégré de Communication 2017-2021**

Parallèlement aux engagements sectoriels, une Stratégie nationale de communication pour le changement social et comportemental pour la promotion de la nutrition au Bénin et son plan opérationnel à l'horizon 2017-2021 ont été développés (MAEP, 2017b). Ces deux documents ont été élaborés par le CAN conscient du fait que la situation nutritionnelle alarmante du pays ne pourrait être améliorée sans des actions efficaces de Communication

pour le Développement (C4D) adaptées au contexte socio-culturel local. Ainsi, le but de la Stratégie Nationale de Communication pour le Changement Social et Comportemental (CCSC) est d'améliorer l'état nutritionnel de la population béninoise, en particulier celui des groupes vulnérables que sont les jeunes enfants, les filles adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes. Deux volets de communication sont prévus : au niveau national et au niveau communautaire. La mise en œuvre de la stratégie au niveau communautaire a démarré avec le développement d'outils de communication (boîtes à images, messages en langues locales, etc.). Concernant le niveau national, une agence a été contractualisée pour développer des outils de communication sur la nutrition à destination du grand public (à travers les médias et GSM). Aussi, des actions de plaidoyers sont-elles prévues au niveau de différents Ministères et de l'Assemblée Nationale.

Le Plan Intégré de Communication (PIC) opérationnalise la CCSC et est budgétisé à environ 150 millions de francs CFA. C'est un outil de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des activités de communication prévues pour le renforcement de la nutrition au Bénin sous quatre axes complémentaires :

- le plaidoyer pour l'engagement politique et social des leaders ;
- la mobilisation sociale ;
- la création d'alliances intersectorielles, la participation et le réseautage ;
- la communication pour le changement social et comportemental.

4.3. Programmes et projets en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

4.3.1. Programmes et projets relatifs à la disponibilité et à l'accessibilité alimentaires

Au cours des dix dernières années (2007-2017), plus de 250 milliards de francs CFA ont été investis dans des projets et programmes du MAEP visant à accroître l'offre alimentaire.

Selon les résultats d'une étude réalisée en 2016 par le SP/CAN sur la "Cartographie des interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin", sur 320 actions recensées entre 2012 et 2016, et visant la disponibilité et l'accessibilité alimentaires, les départements de l'Atlantique et du Littoral viennent en tête avec près de 50% des actions réalisées (Figure 20). Ils sont suivis des départements du Borgou et de l'Alibori avec 47

actions (14,7%). Les départements du Zou et des Collines sont ceux ayant le moins d'actions réalisées en matière de disponibilité et d'accessibilité des aliments.

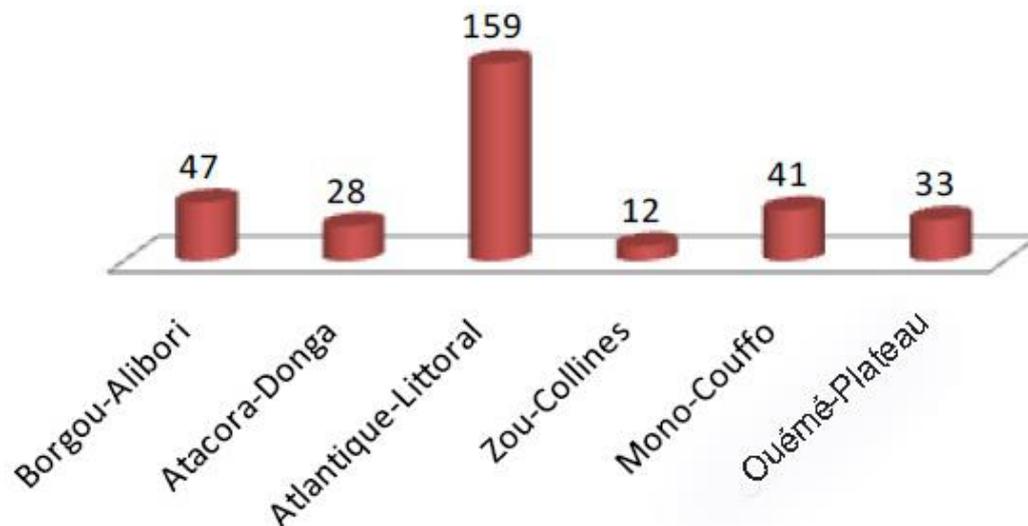


Figure 20: Répartition des actions de disponibilité et accessibilité des aliments par département
Source : SP-CAN (2016)

Selon le même rapport, les interventions en faveur de la disponibilité et de l'accessibilité alimentaires couvrent 63 communes sur les 77 que compte le Bénin, soit 82%. Ainsi, 18% de communes ne sont pas couvertes par les financements des PTF, ce qui à première vue pourrait faire croire à un taux de couverture élevé. Toutefois, rapporté au nombre de villages couverts, soit 821 sur 4556, seuls 18% de villages ou quartiers de ville, soit moins d'un village sur cinq, ont bénéficié d'interventions relatives à la disponibilité et à l'accessibilité alimentaires. C'est dire la faiblesse relative de la couverture des villages et quartiers de ville. Par ailleurs, on note une plus grande concentration desdites interventions dans la partie méridionale du pays en comparaison avec le septentrion, situation plutôt paradoxale si l'on sait que les plus grandes étendues d'emblavures se retrouvent au nord du pays, mais qui s'explique par la plus grande concentration des villages et quartiers de ville dans le sud du pays.

La figure 21 présente la répartition spatiale des interventions relatives à la disponibilité et à l'accessibilité alimentaires.

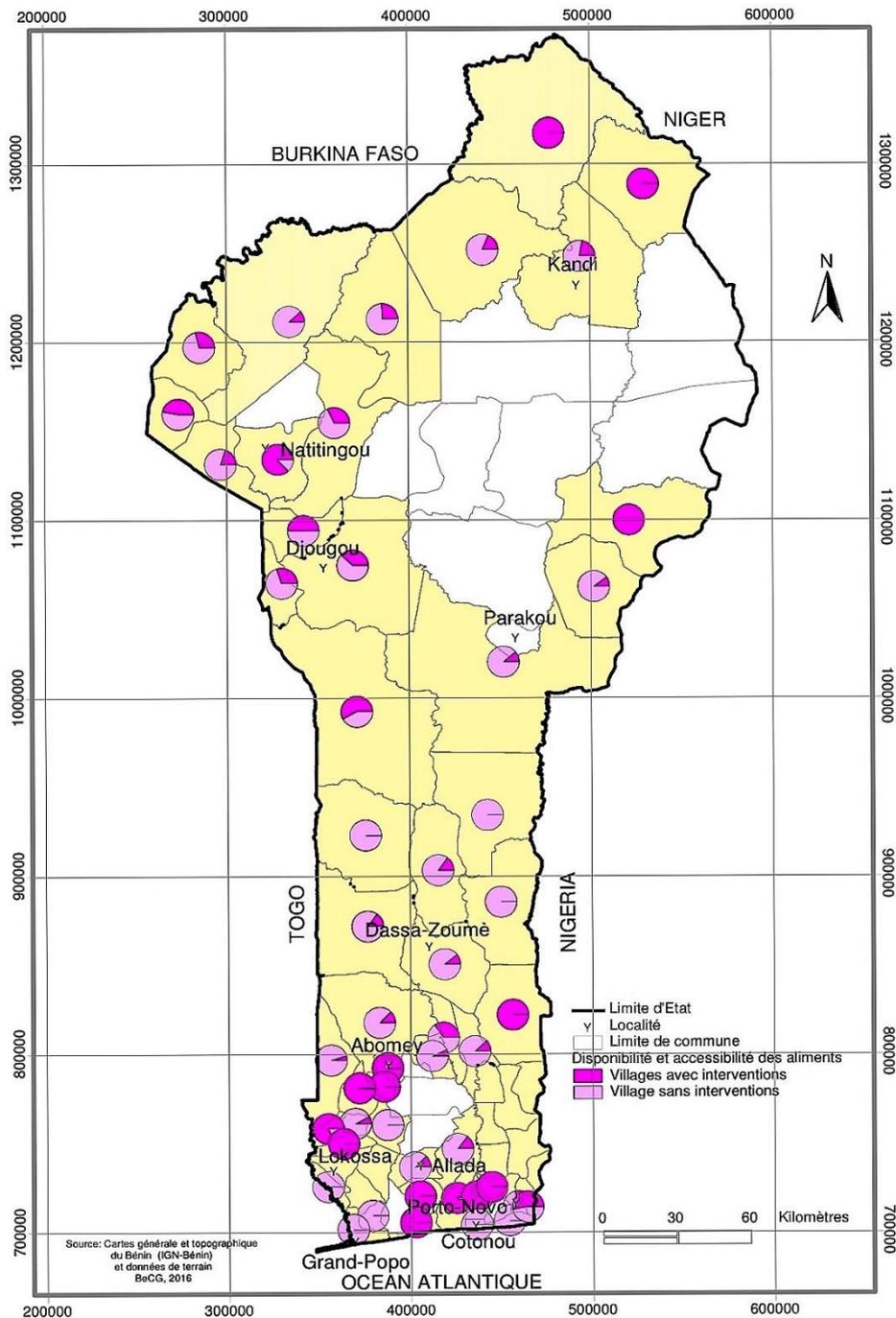


Figure 21: Répartition spatiale des interventions liées aux actions en faveur de la disponibilité et de l’accessibilité des aliments

Source : SP-CAN 2016

4.3.2. Programmes et projets relatifs à la sécurité sanitaire des aliments

En matière de sécurité sanitaire des aliments, selon le même rapport, l’Atlantique et le Littoral sont les départements dans lesquels les actions/activités de sécurité alimentaire sont les mieux exécutées, suivi du Mono-Couffo, du Zou-Collines, du Borgou-Alibori, de

l'Atacora-Donga tandis que l'Ouémé et le Plateau sont les départements enregistrant le moins d'interventions, moins de 10 (Figure 22).

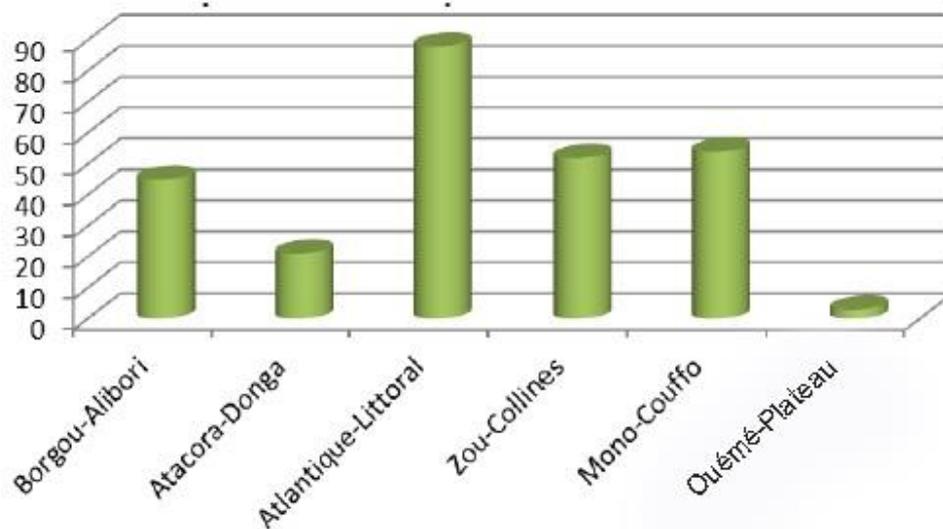


Figure 22: Répartition des actions de sécurité sanitaire des aliments par département

Source : SP-CAN (2016)

La répartition spatiale des actions de sécurité sanitaire des aliments sur toute l'étendue du territoire national est présentée à la figure 23.

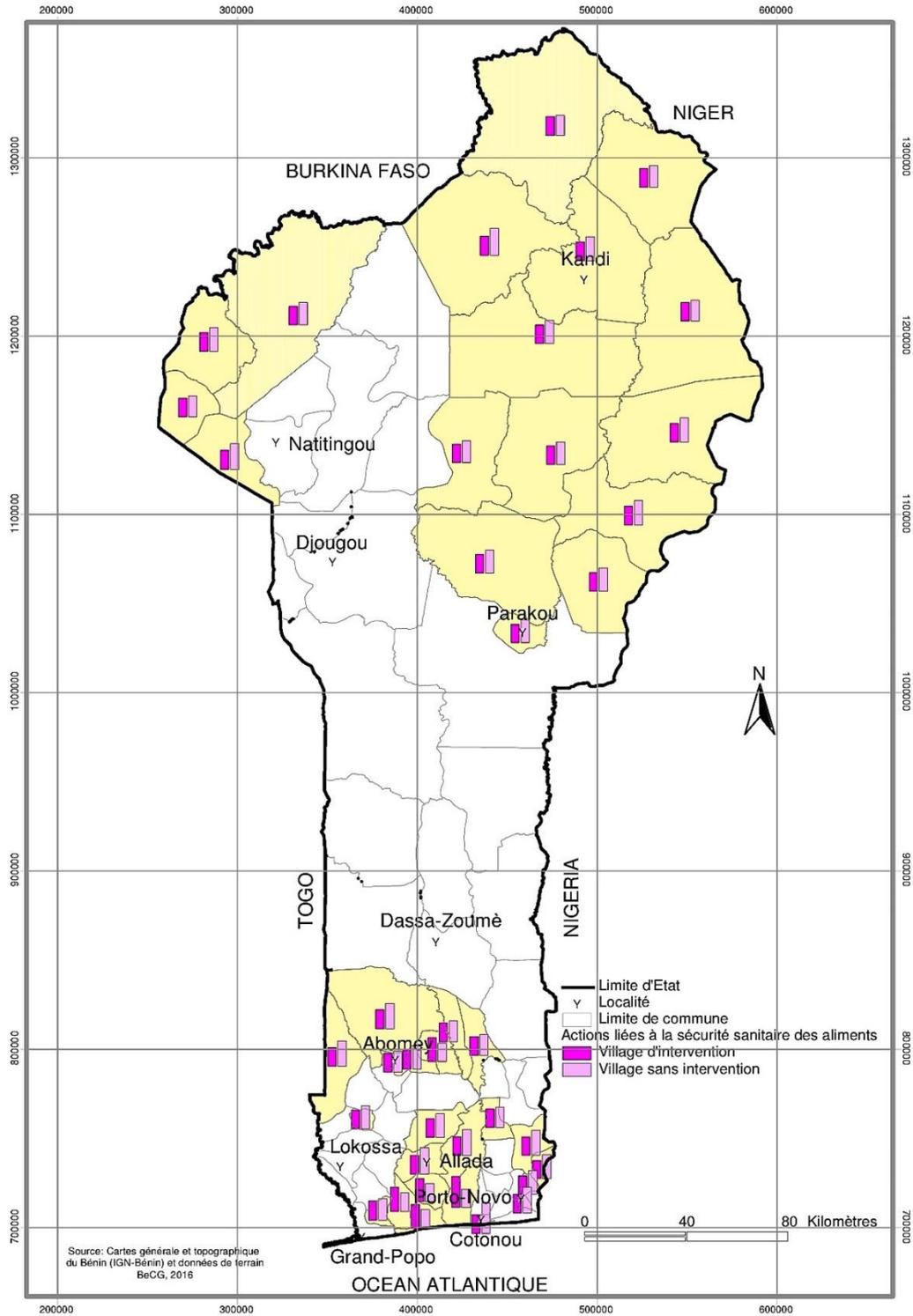


Figure 23: Répartition spatiale des interventions liées à la sécurité sanitaire des aliments

Source : SP-CAN 2016

4.3.3. Programmes et projets relatifs aux actions de nutrition et santé

Cent neuf projets et programmes de nutrition et santé (interventions spécifiques) ou d'autres domaines mais incluant des activités de nutrition et santé (interventions sensibles) ont été recensés. Ces projets et programmes ont été mis en œuvre entre 1989 et 2017. Le tableau 3 et la figure 24 montrent la répartition des projets et programmes dans les communes (les moins couvertes avec 5 à 8 projets et programmes et les plus couvertes avec 9 à 17 projets et programmes).

Tableau 3: Les communes du Bénin par département et selon le niveau de couverture par les projets et programmes de nutrition

Département	Communes les moins couvertes	% (n/N)	Communes les plus couvertes	% (n/N)
Alibori	Karimama, Malanville, Kandi, Ségbana, Gogounou	83 (5/6)	Banikoara	17 (1/6)
Atacora	Kérou, Kouandé et Péhunco	33 (3/9)	Touncountouna, Tanguiéta, Natitingou, Cobly, Boukoubé, Matéri	67 (6/9)
Atlantique	Ouidah, Tori-Bossito et Toffo	38 (3/8)	Zè, Allada, Abomey-Calavi, Sô-Ava et kpomassè	62 (5/8)
Borgou	Sinendé, Bembèrèkè, Kalalé, Pèrèrè et Parakou	62 (5/8)	Nikki, N'Dali et Tchaourou	38 (3/8)
Collines	Néant	0 (0/6)	Bantè, Glazoué, Ouèssè, Savè, Dassa-Zoumè et Savalou	100 (6/6)
Couffo	Toviklin	17 (1/6)	Akplahoué, Klouékanmè, Lalo, Djakotomey, Dogbo	83 (5/6)
Donga	Néant	0 (0/4)	Copargo, Djougou, Bassila et Ouaké	100 (4/4)
Littoral	Néant	0 (0/1)	Cotonou	100 (1/1)
Mono	Bopa, Houéhogbé et Comè	50 (3/6)	Athiémé, Lokossa, Grand Popo	50 (3/6)
Ouémé	Aguégués, Sèmè Kpodji, Adjohoun et Adjarra	44 (4/9)	Dangbo, Akpro-Missérété, Bonou, Porto-Novo, Avrankou	56 (5/9)
Plateau	Kétou, Pobè, Adja Ouèrè, Sakété et Ifangni	100 (5/5)	Néant	0 (0/5)
Zou	Agbangninzoun et Abomey	22 (2/9)	Zogbodomey Zagnanado, Covè, Ouinhi, Bohicon, Djidja, Zakpota	78 (7/9)

n: nombre de communes selon le niveau de couverture ; N: nombre total de communes par département

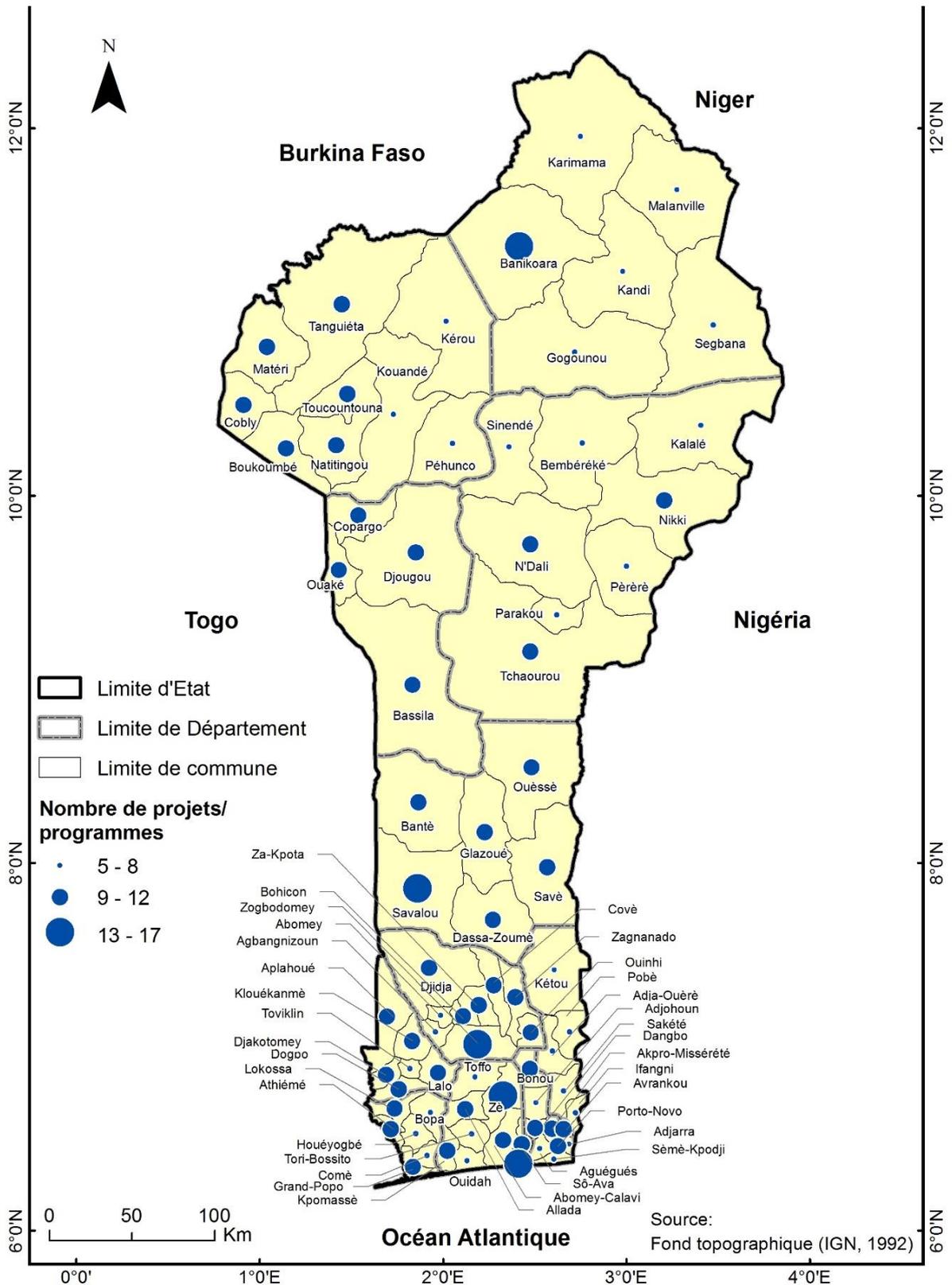


Figure 24: Distribution des projets et programmes de nutrition et santé mis en œuvre entre 1989 et 2017 dans les communes du Bénin

Les communes de Banikoara (Alibori), Savalou (Collines), Zogbodomey (Zou), Zè (Atlantique) et Cotonou (Littoral) ont chacune été couvertes par 13 à 17 projets et programmes. Sur les 77 communes, 31 (soit 40%) ont eu le moins d'interventions de nutrition et santé, avec seulement 5 à 8 projets et programmes.

Les projets et programmes identifiés ont mis en œuvre des actions préventives relevant des domaines de la production agricole (1), l'eau, l'hygiène et l'assainissement c'est-à-dire la fourniture d'eau potable, la construction de latrines ou l'installation de lave-mains (2), les affaires sociales (3), la sensibilisation c'est-à-dire seulement des activités de communication sur la nutrition ou un thème lié à la nutrition comme l'hygiène alimentaire (4) ou des activités de prise en charge de la malnutrition (5). Quel que soit le domaine d'intervention, les actions sont plus concentrées dans les communes du sud du pays. Les communes où le plus de projets et programmes ont été mises en œuvre sont :

- les communes de Lokossa, N'dali et Savalou en ce qui concerne la production agricole ;
- celles de Klouékanmè, Aplahoué, Lalo, Dogbo, Zè, Banikoara, Nikki, Matéri, Cobly et Savalou pour ce qui est du domaine de l'eau, de l'hygiène et l'assainissement ;
- Cotonou, Sô-Ava, Zè, Zogbodomey, Zakpota et Avrankou pour les affaires sociales ;
- Tanguiéta, Cobly, Savalou, N'dali, Bonou, Dangbo et Athiémé pour la sensibilisation ;
- les communes de Tanguiéta et Zè en ce qui concerne la prise en charge de la malnutrition.

Les actions relevant du domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement (39%) sont les plus mises en œuvre, suivi de celles relatives à sensibilisation sur la nutrition ou un thème lié à la nutrition (24%). Le domaine le moins présent est celui de la production agricole sensible à la nutrition c'est-à-dire intégrant des activités préventives de nutrition (9%).

4.3.4. Programmes et projets relatifs à la recherche en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'analyse des activités de recherche indique qu'elles sont essentiellement concentrées dans l'Atlantique-Littoral avec 24 interventions sur les 35 recensées dans tout le pays sur la période de l'étude (2012-2016), soit 68,6%, grâce à l'INRAB et Africa Rice. Suivent le Mono-Couffo et l'Atacora-Donga. Ces interventions sont quasi-inexistantes dans les autres départements (Figures 25 et 26).

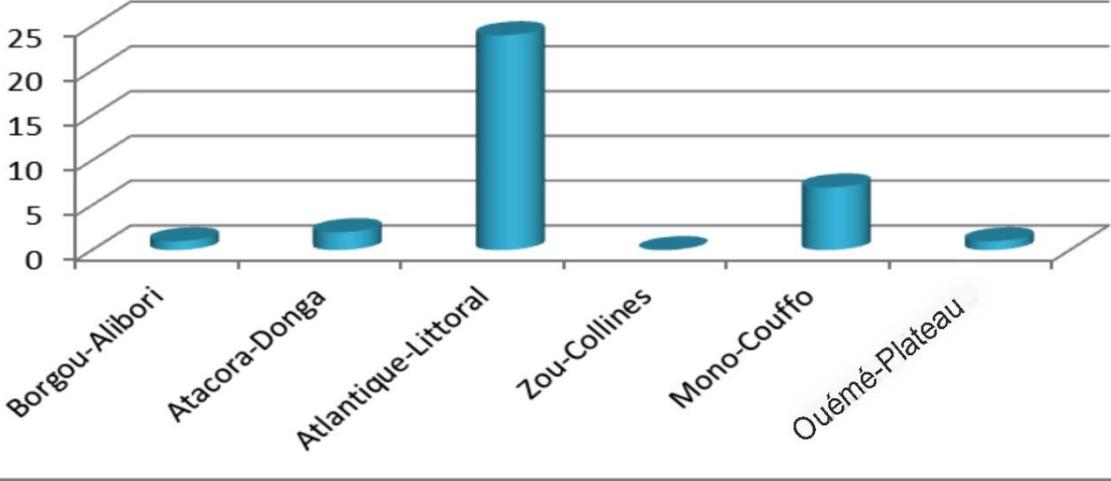


Figure 25: Répartition des actions relevant de la recherche en faveur de la recherche par département

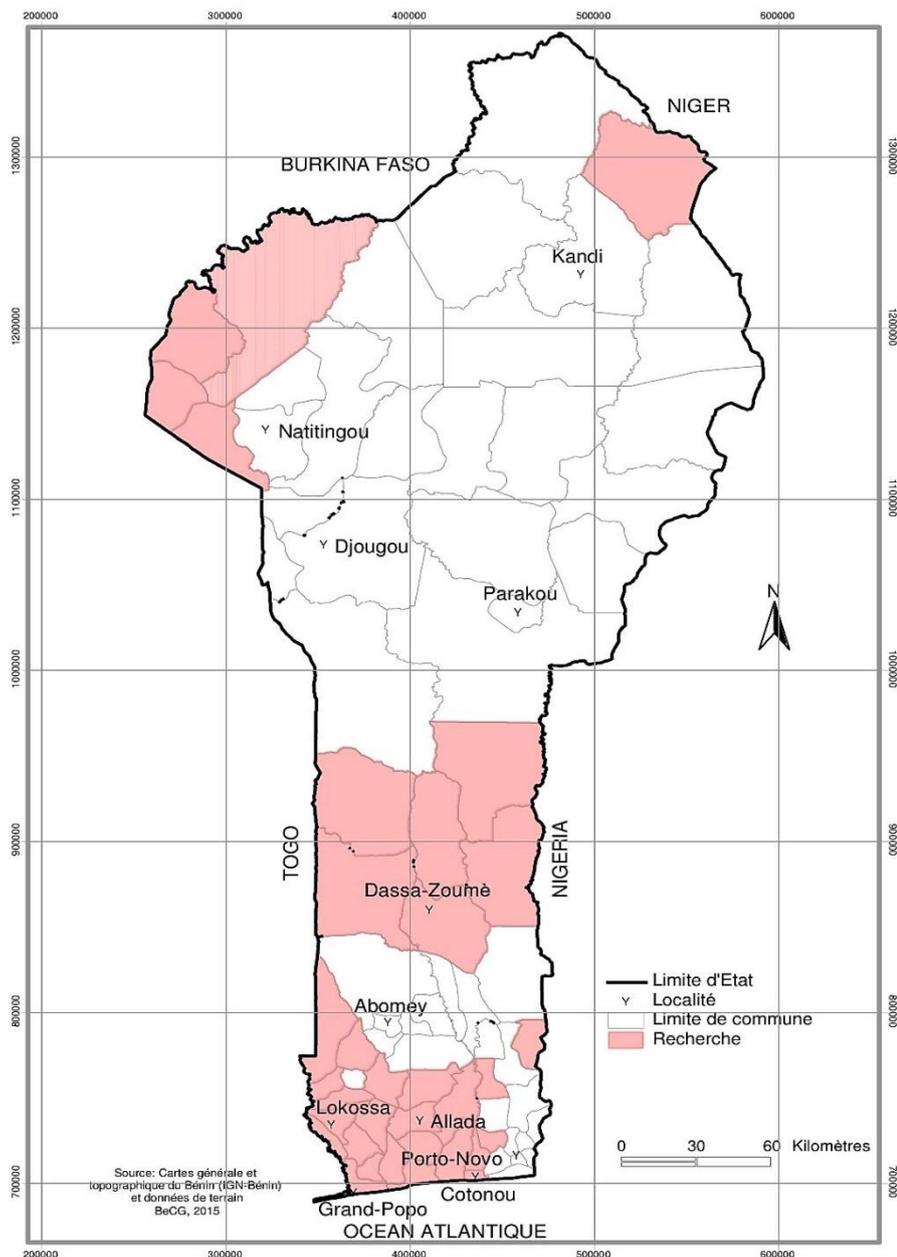


Figure 26: Répartition spatiale des interventions liées à la recherche

Source : SP-CAN (2016)

4.3.5. Programmes et projets relatifs aux systèmes post-récoltes

De la cartographie des projets et programmes post-récoltes exécutés ces 20 dernières années par le MAEP en collaboration avec certains ministères sectoriels, il ressort que 31 communes (40,3%) ont bénéficié de 11 à 13 projets et programmes. Ce sont des communes des départements du Plateau, de l'Ouémé, du Couffo et de l'Atacora (Figure 27). Trente-cinq

communes (soit 45,5%) ont bénéficié de 14 à 16 projets. Ces communes sont essentiellement localisées dans le Sud du pays et dans le Nord (Alibori, Atacora, Donga). Très peu de communes (soit 14,3%) ont bénéficié d'un nombre relativement plus élevé de projets. Il s'agit des communes situées dans le Centre du pays et dans une moindre mesure dans le Sud.

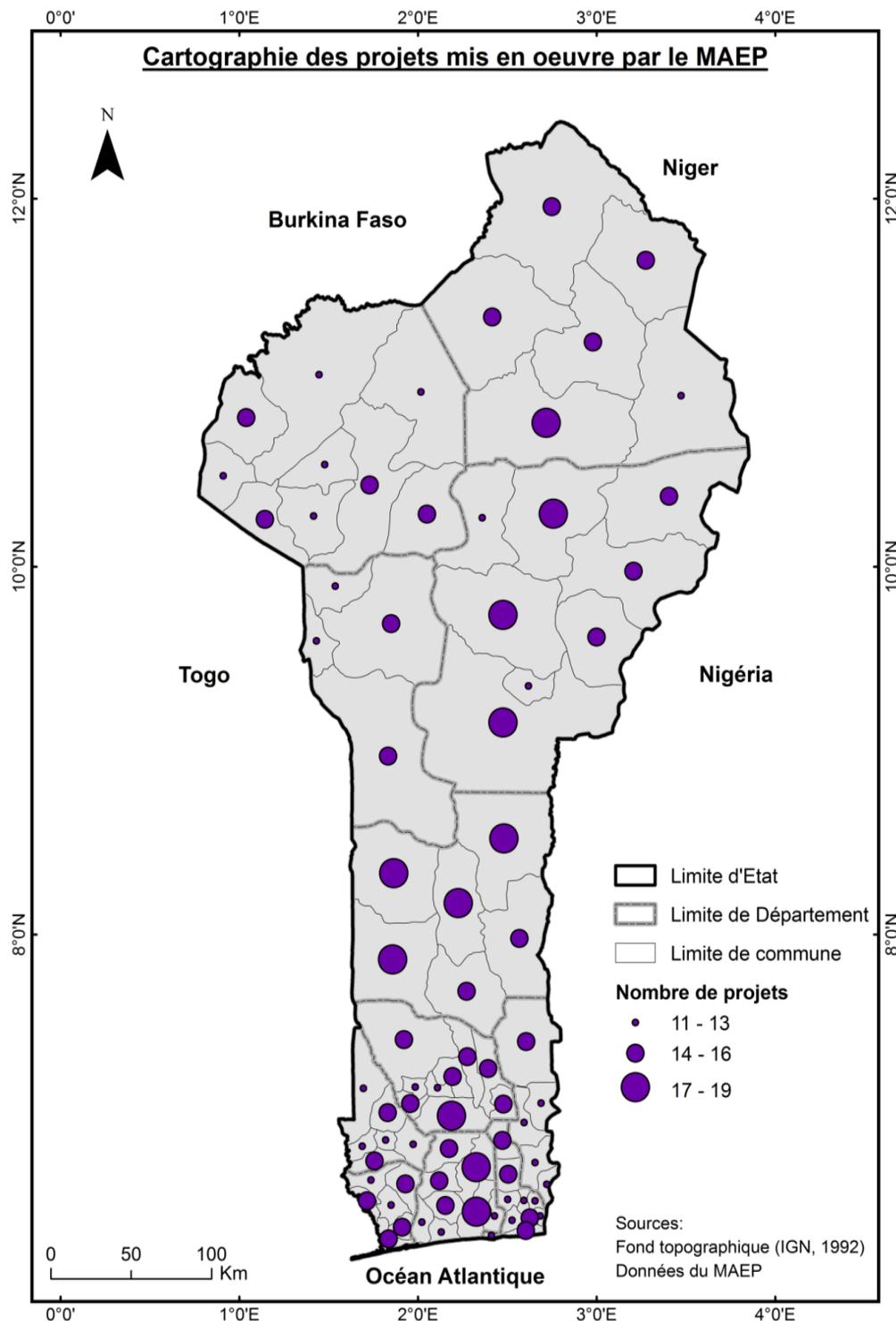


Figure 27: Cartographie des programmes et projets post-récoltes exécutés par le MAEP en collaboration avec certains ministères sectoriels ces 20 dernières années

Par ailleurs, 31 communes localisées majoritairement dans le Nord (Atacora, Donga, Borgou) ont bénéficié de 6 à 8 projets mis en œuvre par la FAO, les ONG et les Institutions Internationales. A peu près 50,7% des communes ont bénéficié de 9 à 11 projets et programmes. Ces communes sont majoritairement localisées dans le Sud et le Centre. Le plus grand nombre de projets (12 à 13) ont été mis en œuvre dans seulement 7 communes sur les 77 que compte le Bénin.

4.3.6. Programmes et projets relatifs aux ressources naturelles en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Quatre-vingt-neuf (89) interventions ont été mises en œuvre au Bénin entre 1984 et 2017. Les principaux domaines d'intervention sont (i) la biodiversité, (ii) les services écosystémiques, (iii) l'environnement, (iv) le changement climatique et (v) la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. La figure 28 présente la répartition des différents programmes environnementaux au Bénin.

Il y a une certaine disparité dans la distribution des projets et programmes de gestion des ressources naturelles au regard des différents domaines d'interventions. L'Alibori se présente comme le Département ayant bénéficié du plus grand nombre d'interventions (34) alors que le département du Plateau en a reçu le moins (13). Au niveau communal, c'est le même tableau qui se présente, où certaines communes comme Nikki, Cobly, Ouessè, Toucountouna et Kérou n'ont presque pas été ciblées par les programmes de gestion des ressources naturelles figure 29. Globalement, on observe une prédominance des programmes dans le domaine de la biodiversité et de la lutte contre la désertification et les changements climatiques.

En ce qui concerne l'objet des projets et programmes, il est à noter que plus de la moitié des interventions (49 programmes, soit 55%) vise à sensibiliser et éduquer les populations sur la conservation et la gestion de la biodiversité. Quelques grands programmes de cette thématique sont :

- le Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN - 2004/2014) ;
- le Projet d'appui à la gestion des forêts communales (PAGEFCOM – 2007/2012)

- Le Projet de Restauration des Ecosystèmes de Mangroves du Site Ramsar 1017 en République du Bénin (2014/2016) ;
- le Programme national de gestion de l'environnement (PNGE – 2006/2011) et
- le Programme Intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin (PANA-1 – 2010/2016)

La deuxième thématique en termes d'importance regroupant 38 interventions (soit 42,7%) est relative à la désertification et au changement climatique, montrant l'engagement du Bénin à développer des mesures pour faire face à ce fléau. C'est dans cette catégorie que s'inscrit le Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Bénin (PANA-BENIN), programme multisectoriel piloté par le Ministère en Charge du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), aux fins d'adaptation au changement climatique.

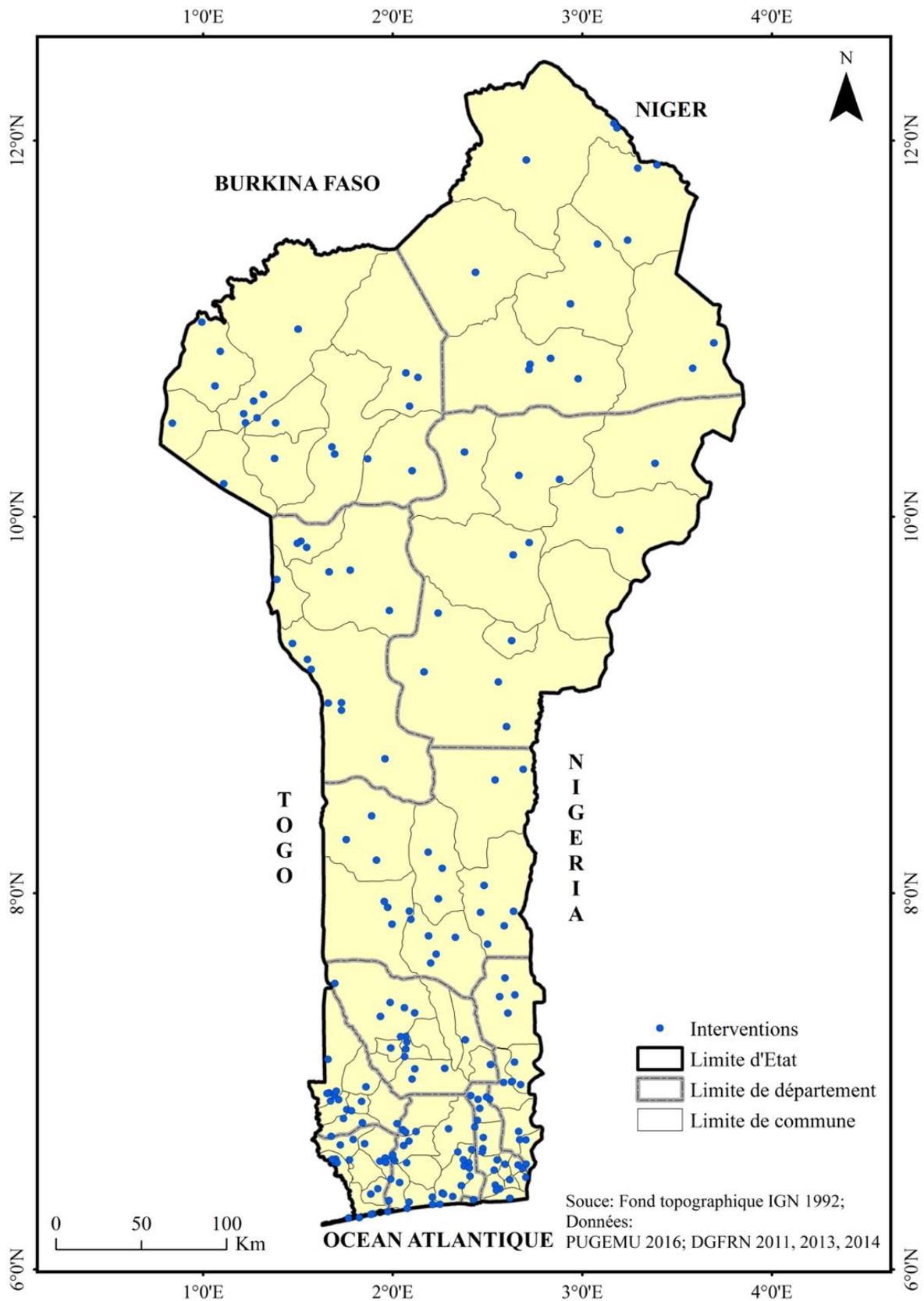


Figure 28: Répartition géographique des interventions relatives à la gestion des ressources naturelles au Bénin

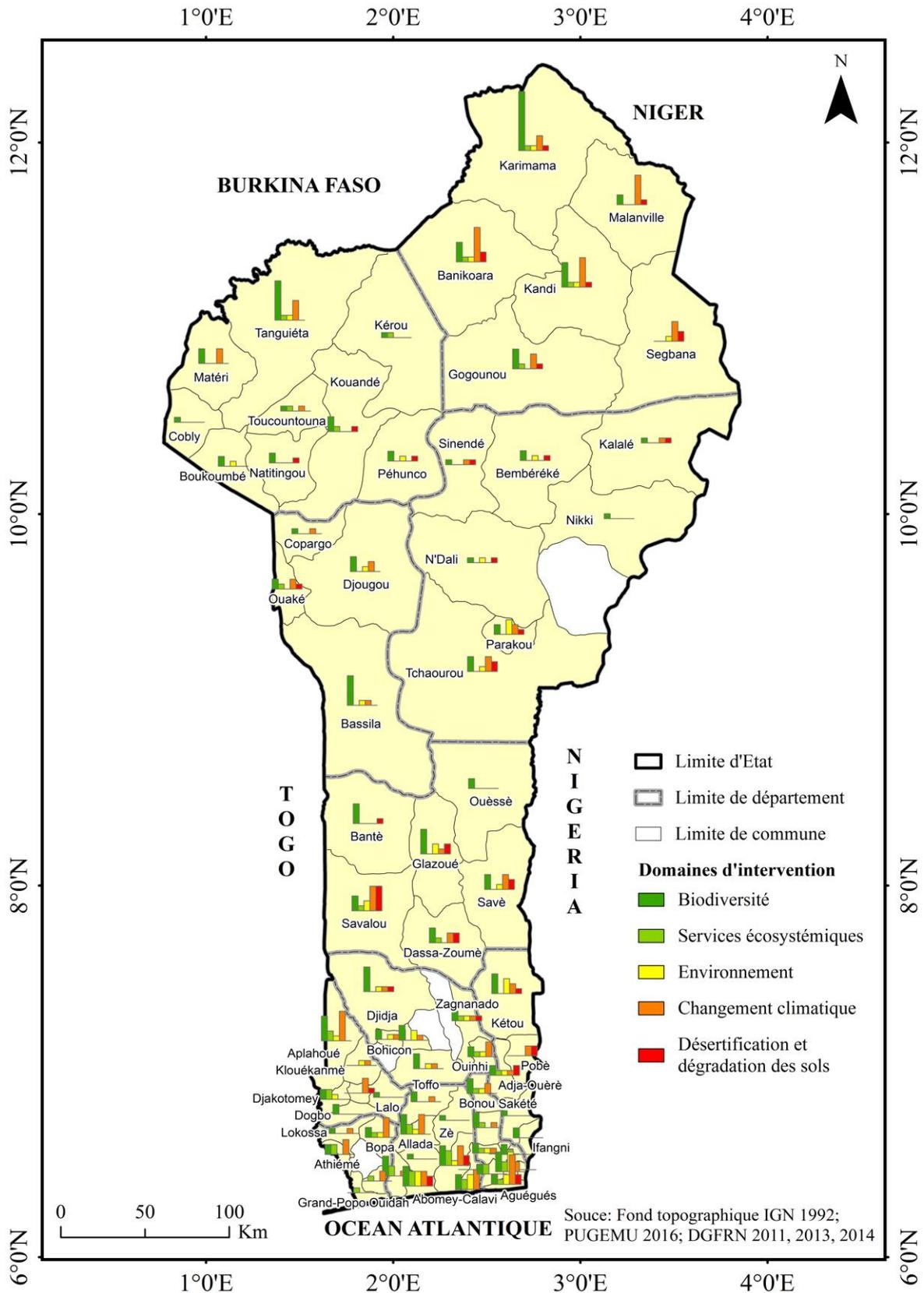


Figure 29: Répartition des interventions par domaine au niveau communal

La troisième thématique importante regroupe les grands programmes relatifs à la biodiversité des forêts. Il s'agit de : le ProCGRN, le PAGEFCOM, le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains du Bénin (PGFTR), le Projet Aménagement Participatif Intégré des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et Wari-Marou (PAMF), le Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées au Bénin (PIFSAP), le Projet d'Appui à la promotion et à la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux en vue de contribuer à la sécurité alimentaire (PAPFNL) et le Projet 10 millions d'âmes 10 millions d'arbres.

4.4. Mécanisme de coordination

En général, plusieurs instances interviennent dans la coordination des programmes et projets relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La coordination dans la mise en œuvre de la politique nationale du développement du secteur agricole est assurée par le MAEP avec l'appui du Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) depuis 2015. En effet, le CNOS est l'organe d'orientation et de régulation stratégique de la politique nationale du développement du secteur agricole. Il est soutenu par des Conseils Départementaux de Suivi (CDÉS) et des Conseils Communaux de Suivi (CCoS). Le CNOS est doté d'une autonomie de gestion et ses structures déconcentrées donnent des avis motivés sur toutes les questions relatives aux politiques et stratégies du secteur agricole. Il est composé des représentants des parties prenantes du secteur : Etat, collectivités locales et territoriales (ANCB), Organisations des Producteurs Agricoles (PNOPPA), Réseau de Chambres d'Agriculture, secteur privé, Société Civile et PTF.

Le Ministère de la Santé (MINSAN) et le Ministère des Affaires Sociales et de la Micro-finance (MASM) avec l'appui des services en leur sein participent également à la coordination des programmes et projets relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le CAN constitue une structure interministérielle de coordination dans le secteur de l'alimentation et de la nutrition dans le pays. Dans le cadre des réformes politiques engagées dans le pays depuis 2016, et de la restructuration du système de coordination au niveau du MAEP. La CT-SAGSA a été mise en place et aura la charge de coordonner les interventions et élaborer les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle en lien avec le CAN.

4.5. Mécanisme de suivi-évaluation

Depuis 2006, l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages au Bénin (EMICoV) s'inscrit dans le dispositif permanent d'enquêtes auprès des ménages. Cette enquête est en charge de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). La finalité de cette enquête est de diffuser des données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, en vue d'une meilleure définition et planification des interventions à mener.

Par ailleurs, l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) est une enquête d'envergure nationale conçue pour fournir des données fiables sur la situation démographique et sanitaire au Bénin. Elle est réalisée tous les cinq ans par l'INSAE avec l'assistance technique de ICF Macro mais aussi en collaboration avec les services techniques du Ministère de la Santé, le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), le laboratoire de Paludologie du Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU) et le laboratoire de référence du PNLS. L'objectif de l'enquête est de collecter, d'analyser et de diffuser des données entre autres sur la planification familiale et la santé de la mère et de l'enfant (taux de mortalité, état nutritionnel des mères et des enfants, etc.).

4.6. Financement des programmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

Le financement des programmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin est assuré par deux sources : les fonds publics et les fonds privés. Les fonds publics sont constitués par les ressources du budget national et les ressources extérieures mises en place avec l'appui PTF. Les fonds privés concernent les investissements faits directement par ou à travers les acteurs non étatiques que sont : les OPA, les ONGs et le Secteur Privé.

4.6.1. Financement du secteur agricole

Malgré l'importance du secteur agricole pour la croissance économique, les investissements publics dont bénéficient la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté restent encore très faibles. En effet, les dépenses budgétaires du secteur agricole en ce qui concerne le budget alloué au MAEP sont passées de 12 % du budget national en 1993 à 4,7 % en 2006, avec une moyenne de 6,3 % par an qui est bien loin des 10 % de l'engagement de Maputo. Ces investissements ont ainsi fortement décru en valeur relative même si en valeur absolue ils sont passés de 15,6 milliards FCFA en 1993 à 28,5

milliards en 2006 (ReSAKSS/IFPRI, 2010). Entre 2006 et 2011, en prenant en compte les données sur les investissements d'autres structures dans le secteur agricole (MAEP et les autres ministères), les parts budgétaires des dépenses ont atteint et même dépassé largement les 10 %. En effet, l'Etat avait prévu dépenser en moyenne entre 2006 et 2011, 13,34 % du budget national pour le secteur agricole, mais il y a consacré effectivement 16,52 % (Acclassato, 2013). Ainsi, les engagements de Maputo sont dépassés. Toutefois, cette large distribution est à relativiser. En effet, cette contribution prend en compte la part des salaires et autres dépenses courantes. Aussi, l'évaluation du NEPAD en 2008 sur les engagements de Maputo classait-elle déjà le Bénin dans les pays à efforts insuffisants (Acclassato, 2013).

De 2010 à 2015, bien que le budget alloué à l'investissement global du Bénin ait connu une évolution parabolique, le budget d'investissement du MAEP quant à lui a connu une évolution erratique mais globalement décroissante, passant de 41,3 milliards à 33 milliards (MAEP, 2017b). En moyenne sur la période 2011-2015, le poids du secteur agricole dans les dépenses totales de l'Etat est estimé à 6,5 % (MAEP, 2017b), ce qui est en dessous des 10 % de l'engagement de Maputo.

En ce qui concerne les sources de financement des dépenses publiques agricole, depuis 2003, le financement extérieur diminue progressivement pour laisser place au financement intérieur. Cette baisse de la contribution des PTF montre les difficultés de financement du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). Cependant, entre 1996 et 2011, la part moyenne des ressources extérieures dans les dépenses agricoles est de 51 % pendant que celle des ressources intérieures se situe à 47,87 %. S'agissant des investissements agricoles, elles sont respectivement de 67,15 % et 32,84 % (Acclassato, 2013).

Par ailleurs, le secteur agricole constitue l'un des secteurs où une grande concentration des interventions des PTF est observée. En 2013, sur un total de 23 PTF dans les secteurs clés de l'économie béninoise, 13 interviennent dans le secteur agricole dont sept en coopération multilatérale et six en coopération bilatérale (MAEP, 2015). En ce qui concerne les investissements privés réalisés dans le secteur agricole, ils se sont continuellement accrus au cours des dernières années. Cela traduit l'engagement des acteurs privés à accompagner l'Etat pour la relance du secteur agricole au Bénin.

En matière d'actions préventives (eau, hygiène, assainissement, affaires sociales) ou de prise en charge de la malnutrition, une dizaine d'institutions apparaissent comme étant les plus grands donateurs. Il s'agit : du Gouvernement béninois (Budget National), de la Banque

Mondiale, du Fonds Mondial, de la Coopération néerlandaise, de la Coopération allemande (GIZ), de la Coopération Technique Belge (ENABEL), de l'Union européenne, de la Coopération américaine (USAID) et des ONG internationales comme Borne Fonden et Plan International. La Banque Mondiale se dégage nettement actuellement parce qu'étant l'organisme de financement du PSDCC et du Programme Multisectoriel d'Alimentation, de Santé et de Nutrition (PMASN) coordonné par le CAN. Ce projet fait suite à un autre projet déjà financé par la Banque Mondiale à travers le Fonds japonais, le Projet de Nutrition Communautaire (PNC) mis en œuvre dans 10 des 77 communes du pays de 2012 à 2015. Le PMASN couvre 40 communes.

Le Bénin a maintenant opté pour un mécanisme de financement global de ses partenaires au budget national (appui budgétaire), ceci afin de mieux orienter les fonds disponibles vers les priorités nationales. L'Union européenne a déjà adhéré à ce mode de financement qui sera certainement progressivement adopté par les autres donateurs.

4.7. Analyse des insuffisances dans les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

4.7.1 Au niveau du cadre institutionnel

Il subsiste dans l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations un grand manque de cohésion, de coordination et de communication entre intervenants, ce qui entraîne la duplication des actions dans les mêmes localités avec pour conséquence l'absence d'actions dans d'autres.

Le CAN mis en place pour assurer la coordination des intervenants et des actions manque de personnel. De plus, il manque de visibilité et ses fonctions organiques ne sont pas bien comprises par les parties prenantes (il apparaît actuellement comme étant un concurrent des autres intervenants dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition).

Il y a également l'absence d'une politique globale (multisectorielle) de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui transcende les régimes présidentiels et assure la continuité d'une vision à long terme.

4.7.2. Au niveau de la gouvernance des interventions

Les besoins des communautés à la base ne sont pas suffisamment pris en compte dans la conception des programmes de développement. Ceci est dû au fait que les communautés, qui sont les bénéficiaires ultimes, de même que les parties prenantes (secteur privé, collectivités territoriales, société civile et différents acteurs concernés) ne sont pas du tout – ou pas assez – impliquées dans la conception des programmes et projets. Il en résulte alors une faible appropriation des projets par les parties prenantes (y compris les communautés), caractérisée par une participation non effective de celles-ci dans la mise en œuvre des interventions. La tendance générale est qu'à l'aboutissement de ces programmes et projets, les actions cessent ou sont ralenties au maximum, ce qui a pour conséquence d'annuler les efforts fournis.

A cela s'ajoute la courte durée des interventions (généralement 2-4 ans) donnant lieu à un manque de perspectives de long terme et l'incapacité de mobilisation des ressources financières, ce qui ne permet pas aux programmes et projets d'atteindre leurs objectifs.

Les insuffisances au niveau de la gouvernance concernent également l'absence d'un système performant de suivi-évaluation pour renseigner sur les forces et les faiblesses des interventions passées, avant d'initier de nouvelles interventions. L'absence d'un cadre

harmonisé multisectoriel d'indicateurs de suivi-évaluation des projets et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue aussi un problème majeur. Cela ne favorise ni l'évaluation conjointe des résultats par les acteurs ni le suivi des effets et impacts des interventions dans le temps.

Par ailleurs, le non-respect du planning d'exécution des projets, la mauvaise gouvernance financière des programmes et projets, ainsi que la non consommation des crédits destinés à certains programmes, sont autant de barrières à l'atteinte des résultats escomptés. Le cadre judiciaire présente également des insuffisances à corriger, afin de limiter la corruption systématique au Bénin. Force est de constater que malgré les énormes fonds injectés dans la lutte contre la faim et la malnutrition, les résultats restent largement en-deçà des attentes.

La gouvernance financière des projets et programmes autour de la nutrition au Bénin pose également un réel problème.

4.7.3. Insuffisances liées au genre

La sollicitation excessive des mères d'enfants, qui sont généralement les personnes les plus ciblées par les interventions, les empêche de vaquer à leurs activités génératrices de revenus et contribue à l'augmentation de la charge journalière d'activités de ces femmes. Cette situation est particulièrement grave dans le cas des femmes enceintes et allaitantes car elle impacte directement l'état nutritionnel voire sanitaire des jeunes enfants et des futurs adultes.

Le sous-emploi des jeunes et la non attractivité du travail agricole pour ces derniers a pour conséquence l'exode rural et l'émigration vers les communes, départements ou pays voisins (en général le Nigeria) et entraîne une importante perte d'actifs agricoles dans un contexte de vieillissement de la main d'œuvre agricole.

4.7.4. Insuffisances relatives à la gestion des ressources naturelles

La politique agricole du pays n'a pas toujours pris en compte les questions de gestion durable des ressources naturelles. La plupart des programmes et projets de gestion des ressources naturelles souffrent du manque d'une dimension intégrée. Cela est favorisé par l'absence d'un cadre formel de concertation entre les différentes institutions. Le Bénin a connu des changements institutionnels profonds notamment au cours de la dernière décennie conduisant à la fusion, le transfert de charges, la séparation, voire même la suppression de certains ministères. Cet état de choses est dû aux nombreuses réformes qui viennent avec les

changements de régime politique, conduisant généralement à une instabilité institutionnelle et politique dans la gestion des ressources naturelles.

La lourdeur et les dysfonctionnements administratifs dans la prise de décision et dans la mise à disposition des fonds constituent également un obstacle non négligeable dans la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de gestion des ressources naturelles.

L'une des plus grandes insuffisances dans la gestion des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle est l'absence quasi-totale de valorisation des Produits forestiers non ligneux.

Par ailleurs, l'inexistence de statistiques et de données réelles et actualisées sur l'état des ressources naturelles pour servir de mémoire et d'outil de prise de décisions constitue un grand frein à une gestion efficace des ressources naturelles pour réduire la faim et la malnutrition. En effet, il n'existe aucune base de données, régulièrement mise à jour, par exemple sur le niveau ou le rythme de dégradation des sols sur l'étendue du territoire national. Pourtant, les sols qui sont une composante incontournable dans l'atteinte de la cible 2.3 (doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires) méritent une plus grande attention.

4.7.5. Autres insuffisances relevées

Il est à noter que l'insuffisance des connaissances (et pratiques) des agents des autres secteurs (vulgarisateurs agricoles, agents de santé notamment) sur la nutrition limite leur efficacité sur le terrain dans la mise en œuvre des interventions sensibles à la nutrition, relevant du secteur agricole et de la santé, et contribue également aux contradictions dans les messages de sensibilisation.

Plusieurs problèmes affectant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations béninoises demandent des actions plus visibles ou l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions appropriées. Il s'agit notamment des problèmes :

- de contamination post-récolte par les résidus de pesticides ou autres produits chimiques utilisés dans l'agriculture,
- l'insuffisance voire l'absence de contrôle de qualité sanitaire des produits alimentaires en général et l'absence d'un fonds pour le financement de la recherche appliquée dans le domaine du contrôle qualité,

- l'absence de suivi et de contrôle de l'expansion illimitée de l'alimentation hors domicile qui prend une part de plus en plus considérable dans l'alimentation quotidienne des populations béninoises, notamment en milieu urbain,
- l'insuffisance des études relatives aux déterminants du double fardeau nutritionnel et sur l'obésité et les Maladies Non Transmissibles (MNT).

Chapitre 5 : Défis à relever en matière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin et opportunités existantes

5.1. Principaux défis et recommandations

5.1.1. Cadre socio-économique et culturel

➤ Difficultés d'accès au foncier

Au Bénin, les contraintes d'accès au foncier se posent aux exploitants agricoles et constituent un handicap de taille à l'intensification agricole. La rigidité des régimes fonciers traditionnels constitue une des causes de ces contraintes (Banque Mondiale, 2005). Les problèmes liés à l'accès à la terre se posent également en termes de droit de propriété et d'usage (MCA-Bénin, 2010). Aussi bien les promoteurs de grandes exploitations agricoles que les petits exploitants manquent de terres à cultiver, alors que le morcellement des terres devient de plus en plus accentué avec pour conséquence la diminution progressive des terres de production agricoles (MAEP, 2011). Ces terres sont achetées et laissées en friches par des fonctionnaires et des commerçants. Les femmes sont plus touchées par cette question d'accès à la terre en raison des conditions d'accès qui leur sont imposées (MCA-Bénin, 2008).

Pour améliorer l'accès des producteurs à la terre, le Bénin a procédé à une réforme foncière avec la promulgation de la loi n°2013-01 du 14 août 2013, portant code foncier et domanial en République du Bénin. Cette loi comprend plusieurs innovations qui permettront de rendre plus accessible les terres pour la production agricole, afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La terre est au centre du cercle vicieux de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté dans la plupart des zones rurales du Bénin. En effet, face aux difficultés financières, les producteurs procèdent à la vente d'une partie de leur patrimoine foncier diminuant ainsi le capital productif qui pourrait leur permettre de sortir de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. L'autre menace sur la disponibilité des terres agricoles est l'urbanisation galopante qui se fait au détriment des terres agricoles (transformation des zones de cultures en habitations). Cela est dû, entre autres, à l'absence d'un schéma directeur d'aménagement du territoire. Un tel instrument est nécessaire aussi bien au niveau national qu'au niveau des entités décentralisées.

➤ **Difficultés d'accès au marché**

La commercialisation des produits alimentaires a été pendant longtemps considérée comme un moyen important d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les revenus des petits producteurs une fois les barrières de l'accès au marché réduites (Gebremedhin *et al.*, 2009). Plusieurs études ont montré que les difficultés d'accès au marché des producteurs marginalisés limitent l'accès des populations à une alimentation saine et responsable (Touzard et Fournier, 2014 ; Koppmair *et al.*, 2016). Les contraintes d'accès au marché pour les producteurs (notamment les petits producteurs) au Bénin – comme dans les pays en développement – dérivent, entre autres, du manque d'accès à l'information par rapport aux prix, les difficultés d'identification de partenaires commerciaux, les coûts de transaction élevés (Tollens, 2006 ; Markelova *et al.*, 2009 ; Svensson et Yanagizawa, 2009). Du fait des difficultés d'accès au marché, les producteurs détiennent un faible pouvoir de négociation face aux autres acteurs des chaînes de valeur. Ils sont le plus souvent contraints à livrer leurs productions à des prix en dessous des prix réels du marché (Robbins, 2011).

➤ **Difficultés d'accès aux intrants**

Au Bénin, il n'existe pas un système national d'approvisionnement en intrants spécifiques aux producteurs des cultures vivrières. Cela entraîne une rareté quasi permanente de ces intrants spécifiques (Honfoga, 2012). Les principales cultures vivrières dépendent de la filière coton pour l'accès aux intrants (Zinzindohoue, 2012). L'accès aux intrants est facilité par quelques distributeurs privés qui approvisionnent les producteurs à des prix exorbitants (Kannon *et al.*, 2014). Ces difficultés d'accès aux intrants constituent un obstacle important à l'amélioration de la productivité agricole. Toutefois, des efforts sont en cours pour la disponibilité des engrais spécifiques pour les productions vivrières. Cette disponibilité devrait s'améliorer dans les années à venir eu égard à la réorganisation en cours de l'action publique dans le secteur agricole.

➤ **Difficultés d'accès au financement**

Les contraintes de financement dans le secteur agricole limitent la capacité productive des petits exploitants (Shah *et al.*, 2008). Le manque d'accès au financement freine la modernisation agricole en limitant l'utilisation des innovations technologiques (Adégbola *et al.*, 2009 ; Tarchiani *et al.*, 2017).

Actuellement, les institutions de micro finance (IMF) constituent la principale source de financement pour les agriculteurs. Toutefois, les taux d'intérêt élevés font des IMF une source de financement peu adaptée aux besoins des producteurs. La levée des contraintes d'accès au financement aura des retombées positives sur la performance des exploitations agricoles (productivité accrue) en favorisant des décisions optimales.

L'augmentation des rendements (FAO, 2014) pourrait avoir des répercussions importantes (accroissement de la production agricole, augmentation des revenus agricoles et baisse des prix des denrées alimentaires) et ainsi contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en rendant les aliments plus abordables et plus accessibles, à la fois pour les ménages ruraux et pour les ménages urbains. Pour les décideurs, il importe de rappeler que l'accroissement de la productivité doit être suivi d'actions relatives à l'accès au marché.

➤ **Accès insuffisant aux services de santé**

En 2014, le taux de fréquentation des services de santé est demeuré faible (50,4 %) malgré une couverture en infrastructures sanitaires de plus de 93 % et une accessibilité géographique acceptable (MINSAN, 2015). Ce désintérêt pourrait s'expliquer par les difficultés d'accessibilité financière, le mauvais accueil et la qualité des soins (INSAE et Macro International Inc, 2007 ; Houeninvo, 2015). Toujours en 2014, l'analyse des ressources humaines, du point de vue des normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (25 agents qualifiés pour 10 000 habitants) montre un faible taux de couverture en besoins en professionnels de santé (7,8 agents qualifiés pour 10 000 habitants) (MINSAN, 2015). En dehors de la médecine occidentale, les populations continuent de recourir abondamment à la médecine traditionnelle. Cela pourrait s'expliquer par la cherté relative des soins, même si les services de santé publique à la population sont largement subventionnés. Il importe donc que l'Etat développe une stratégie appropriée pour encadrer le travail des praticiens de la médecine traditionnelle qui apportent une contribution significative aux soins de santé des populations.

➤ **Faible niveau d'éducation des chefs de ménages**

Le faible niveau d'éducation des chefs de ménages est positivement corrélé avec le niveau d'insécurité alimentaire des ménages (PAM, 2014a). Selon l'AGVSA 2017, trois ménages en insécurité alimentaire sévère sur quatre (75 %) au niveau national ont un chef de ménage qui n'a aucun niveau d'instruction. Dans 13% et 8 % de cas, le chef de ménage a le

niveau primaire et le niveau secondaire, respectivement. Par contre, deux ménages en sécurité alimentaire sur trois ont un chef de ménage qui est instruit (25 % de niveau primaire, 25 % de niveau secondaire et 9 % de niveau supérieur) (PAM, 2017). Par ailleurs, déjà en 2013, plus de deux tiers des ménages (70 %) en insécurité alimentaire sévère ou limite au Bénin ont un chef de ménage avec un faible niveau d'éducation contre un peu moins de la moitié des ménages ayant une consommation alimentaire acceptable (PAM, 2014a). D'après la même source, plus de trois quarts (76 %) des ménages en insécurité alimentaire au niveau national ont un chef de ménages avec aucun niveau d'éducation et un peu moins de deux tiers (68 %) chez les ménages en sécurité alimentaire limite, contre deux cinquièmes (41 %) chez les ménages en sécurité alimentaire. L'influence du niveau d'instruction sur la sécurité alimentaire pourrait s'expliquer par sa corrélation avec d'autres variables sociodémographiques telles que le revenu.

Il ressort de cette section que l'essentiel des contraintes à la performance du secteur agricole et de l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle découle d'un environnement inadapté à la promotion de chaînes de valeur performantes pour la conquête des marchés (MAEP, 2017b).

5.1.2. Gestion des ressources naturelles

➤ Changements climatiques

L'influence du climat dans la production alimentaire est particulièrement importante dans les pays en développement, y compris le Bénin où l'agriculture est essentiellement pluviale (Delille, 2011 ; Agossou *et al.*, 2012).

L'agriculture béninoise fait face aux effets des changements climatiques qui constituent une menace pour la souveraineté alimentaire et les conditions de subsistance des populations. Au nombre des conséquences des changements climatiques sur le secteur agricole, il y a une incidence négative sur la production et la productivité agricole et l'apparition de nouvelles épizooties (Gnanglé *et al.*, 2011 ; Vodounou et Onibon Doubogan, 2016). Sur la production agricole, les évolutions dues aux changements climatiques entraînent de faibles rendements (retard et insuffisance de pluies) et des pertes de productions (inondations) (Caquet, 2014 ; Chanzy *et al.*, 2015). Dans ces conditions, la sécurité alimentaire et nutritionnelle n'est souvent pas assurée à cause de l'insuffisance de productions ; et les populations sont exposées à la famine avec des conditions d'existence difficiles.

Il faut rappeler qu'en tant qu'Etat Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et déterminé à la sauvegarde de l'environnement, le Bénin a signé et ratifié l'Accord de Paris le 31 octobre 2016⁷. L'Accord de Paris prévoit de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au cours de ce siècle et de mener des efforts visant à limiter encore plus l'augmentation de la température, soit à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.

Cet acte marque l'engagement du Bénin à prendre les dispositions nécessaires (mobilisation de moyens nécessaires aussi bien matériels, techniques que financiers), en vue de contribuer à l'effort global pour la sauvegarde de l'environnement. A cet effet, plusieurs documents de politiques et stratégies, de nombreux plans et programmes et les communications nationales ont été élaborés. En outre, des projets ont été exécutés au profit des populations, avec l'appui des PTF, notamment le PNUD.

➤ **Faible résilience des populations vulnérables**

Au Bénin, les capacités de résilience des populations vulnérables face aux impacts des changements climatiques, de la dégradation des terres et de la gestion des risques climatiques restent encore faibles (Dugué, 2012 ; Ahouangan *et al.*, 2014). Les stratégies endogènes qui sont adoptées par ces populations pour atténuer les impacts négatifs des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont variables. Il s'agit entre autres de l'adaptation des techniques culturales, la pratique de l'agriculture extensive et le développement d'activités alternatives à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche. De façon générale, la majorité des stratégies qui sont adoptées par les populations n'ont pas d'effet significatif sur une gestion future des conséquences des changements climatiques (Ahouangan *et al.*, 2014 ; Vodounou et Onibon Doubogan, 2016).

Afin de minimiser les risques liés aux aléas climatiques, notamment sur des secteurs sensibles comme l'agriculture, le Bénin devra renforcer son arsenal de moyens préventifs contre les changements climatiques, y compris les mécanismes d'alertes précoces. Une bonne approche serait d'institutionnaliser un fond d'assurance mutuel contre les catastrophes naturelles. Ce fond devra servir à compenser les pertes de récoltes mais également à protéger les petits producteurs et les couches vulnérables (en particulier les femmes) des fluctuations sévères du climat et des catastrophes naturelles. En outre, il est impérieux de préserver la

⁷<http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/presscenter/pressreleases/2017/09/30/le-b-nin-se-pr-pare-activement-la-cop-23.html>

diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage contre toutes catastrophes imprévisibles. Pour ce faire, le Bénin doit se doter d'une banque de gènes performante pour la conservation de l'agro-biodiversité, notamment les semences des cultures traditionnelles et des parents sauvages des espèces cultivées.

➤ **Perte de la biodiversité**

La durabilité de la sécurité alimentaire repose sur la biodiversité et une bonne gestion des ressources naturelles. En effet, la production alimentaire repose entièrement sur la biodiversité et les services qu'elle fournit. La biodiversité de façon général et tout particulièrement celle forestière revêt une importance capitale pour les ménages béninois, aussi bien ruraux qu'urbains (Nellemann *et al.*, 2016). Cependant, force est de constater que la destruction de la biodiversité et la dégradation des ressources naturelles sont de plus en plus importantes au Bénin (DGFRN, 2014a). La déforestation constitue l'une des grandes menaces à la biodiversité forestière au Bénin. Plusieurs facteurs concourent à la dégradation des formations végétales et donc à la perte de la biodiversité forestière notamment les facteurs anthropiques (agriculture extensive, exploitation du bois, artisanat, récolte abusive des plantes médicinales et du miel sauvage, feux de végétation, surpâturage, urbanisation) résultant surtout de la croissance de la population d'une part et de facteurs naturels (changements climatiques) d'autre part. La petitesse, l'isolement, le statut juridique non-classé des îlots de forêt dense humide constitue l'autre menace sur la biodiversité de ces écosystèmes.

Il est indispensable de soutenir les programmes les plus pertinents pour la gestion durable des ressources naturelles par des textes aussi bien législatifs que réglementaires. Cela permettra de pallier l'instabilité institutionnelle et politique qui caractérise la gestion des ressources naturelles au Bénin. A cet effet, le Gouvernement doit organiser à moyen terme, une table ronde de développement afin de sélectionner et valider les programmes les plus pertinents pour le pays.

➤ **Dégradation des sols et du couvert végétal**

La présence de pesticide influence directement la microfaune du sol. Elle affecte les processus de décomposition de la matière organique et peut impacter de ce fait la production agricole. En fait, certains invertébrés sont impliqués dans le maintien de la structure des sols ou dans les processus de décomposition et de recyclage des nutriments dans les sols. C'est le cas par exemple des vers de terre qui digèrent la matière organique et augmentent la teneur en

éléments nutritifs dans la couche supérieure du sol. Ils protègent la santé humaine en ingérant la litière en décomposition et servent de bio-indicateurs de l'activité du sol. Néanmoins, les pesticides ont eu des effets néfastes sur la croissance et la reproduction des vers de terre (Yasmin et D'Souza, 2010). Ils compromettent donc le processus de décomposition organique et le cycle des éléments minéraux. Par conséquent, les sols sont de plus en plus dégradés dans les régions à forte utilisation de pesticides agricoles.

La figure 30 présente les tendances de la dégradation des sols au Bénin entre 1992 et 2003. Elle montre également les communes présentant une dégradation sévère des terres. Il ressort de cette figure que la plupart des zones présentant des tendances négatives de la dégradation des sols sont localisées dans le centre et dans le nord-ouest du pays (Röhrig, 2008). De plus, les communes où les sols sont les plus sévèrement dégradés au Bénin sont pour la majorité localisées dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, des Collines et du Zou (Figure 30) (MEHU, 2003).

La figure 31 montre la distribution des *bowé* (Figure 32), qui sont une forme particulière de dégradation des terres beaucoup plus observée dans les départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora et, dans une moindre mesure, de la Donga. Ces départements comptent parmi les plus grands producteurs de coton au Bénin. Il va sans dire, que les sols sont plus dégradés dans les zones cotonnières où de fortes doses de pesticides sont généralement utilisées.

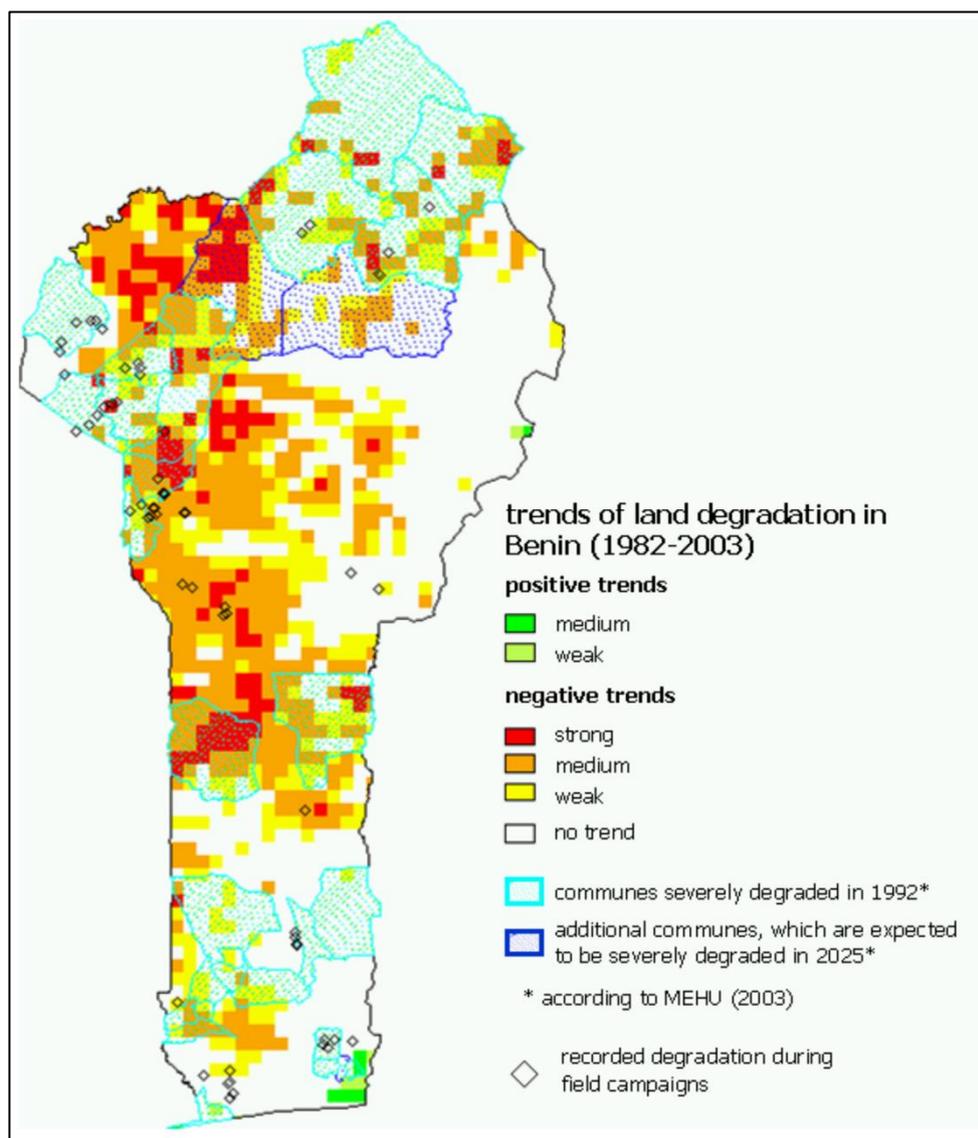


Figure 30: Tendances de la dégradation des terres au Bénin entre 1982 et 2003 superposées avec les communes aux sols fortement dégradés

Source : Röhrig (2008)

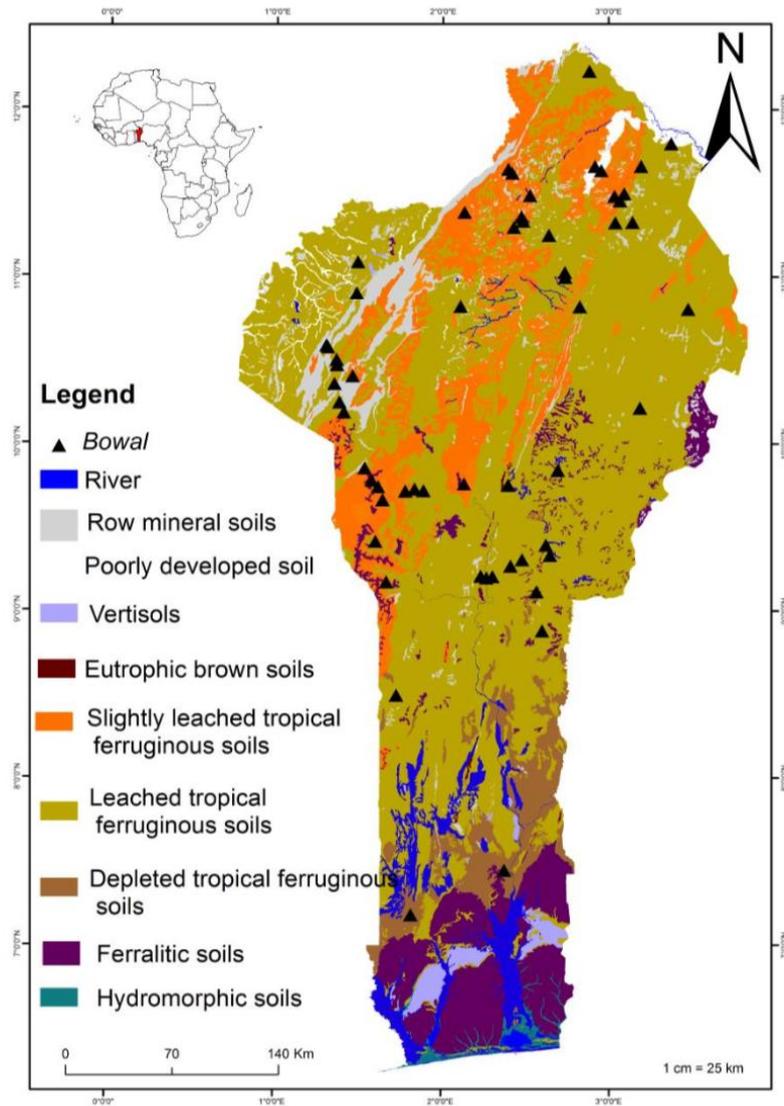


Figure 31: Distribution géographique des bowé au Bénin.

Source: Padonou et al. (2015)



Figure 32: Champ de niébé sur bowé

Il est indispensable de disposer, au sein de l'INSAE, d'un département chargé des statistiques sur les ressources naturelles. Le rôle d'un tel département serait de fournir de façon continue des statistiques actualisées relatives à la dégradation des sols, les inondations, la salinisation des terres, l'évolution du couvert végétal, les changements dans l'occupation des sols, etc. Ces statistiques permettront d'apprécier l'évolution des ressources naturelles et écosystèmes associés dans le temps, afin de juger des impacts positifs ou négatifs des différentes interventions. Ledit département devra aussi travailler en étroite collaboration avec les différents institutions et acteurs impliqués dans le secteur des ressources naturelles. Ces différents acteurs seront chargés de mettre à disposition du département, des statistiques sur l'état des ressources naturelles et les données nécessaires pour accomplir sa mission.

➤ **Pollution des systèmes écologiques et la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

Les activités humaines génèrent divers types de substances chimiques toxiques qui sont libérées sans précaution dans l'environnement. Au cours des dernières décennies les terres de culture, les nappes phréatiques, les eaux de surface, les cultures vivrières et un grand nombre d'organismes aquatiques voir terrestres ont été continuellement contaminés par divers types de polluants. Cette pollution incontrôlée peut avoir à moyen et long termes des conséquences dévastatrices sur l'équilibre des écosystèmes (aquatiques et terrestre) et sur la biodiversité.

Trois principales sources de pollution affectent les écosystèmes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. Il s'agit de l'agriculture, des déchets liquides et solides d'origine domestique ou industrielle et des activités humaines génératrices de gaz à effet de serre. L'agriculture constitue l'une des sources de pollution les plus importantes en raison des quantités importantes d'engrais et de pesticides utilisées chaque année dans la production des principales cultures de rentes comme le coton et les produits maraîchers (tomate, épinards, carottes, choux, etc.) (Hounkpè *et al.*, 2017). Les déchets solides et liquides de diverses provenances constituent également une source majeure de pollution car ils sont souvent mal traités ; parfois déversés directement dans les cours et plans d'eau. Pour finir, il y a la pollution atmosphérique à travers l'émission des gaz à effets de serre (CO₂, méthane, etc.) par les animaux d'élevage et la combustion d'énergies fossiles. Ces gaz à effets de serre peuvent se combiner facilement aux aérosols et provoquer le réchauffement terrestre. Ils ont également la propriété de perturber les cycles de l'eau et sont responsables des pluies acides.

Pour améliorer la sécurité sanitaire des denrées alimentaires (fruit, légume, céréales, etc.), le MAEP devra mettre en place une politique pour réduire l'utilisation massive des pesticides agricoles et pour développer et promouvoir les bio-pesticides. Cela pourra se faire à travers la sensibilisation des producteurs alimentaires et leur accompagnement technique. Les scientifiques des universités et des instituts de recherches doivent être mis à contribution pour le développement de solutions locales de lutte contre les pestes des cultures, qui soient respectueuses de l'environnement. Pour finir, le Ministère du cadre de vie et du développement durable (MCVDD) en collaboration avec le MAEP et le ministère de la décentralisation doit mettre sur pied une politique nationale de gestion durable des terres (GDT). Pour ce faire, il est indispensable d'évaluer le niveau de dégradation des terres et d'en faire la cartographie. Cela permettra d'identifier les actions spécifiques de restauration ou de réhabilitation à mettre en œuvre et dans quelles zones le faire. Il faudra également prendre des textes pour appuyer la politique nationale de GDT. Aussi, il sera nécessaire de créer un système d'information (base de données) foncière pour soutenir la planification et le suivi de la dégradation des terres. Cela permettra de mettre à jour les principales données biophysiques et socio-économiques relatives à la terre et de les rendre disponibles pour les décideurs depuis le niveau local jusqu'au niveau national. L'Etat doit également veiller à créer des conditions favorables à l'investissement privé dans la gestion durable des terres.

5.1.3. Productions agricoles

➤ Petite taille des exploitations agricoles

Au Bénin, la superficie moyenne des exploitations agricoles est estimée à 1,7 ha avec en moyenne sept personnes. Environ 34 % des exploitations couvrent moins d'un hectare. Seulement 5 % des exploitations dans le Sud et 20 % dans le Nord-Bénin couvrent plus de 5 ha (MAEP, 2011 ; FAO, 2012). A cause du mode de transmission des terres par héritage au Bénin, la taille des exploitations pourrait davantage se réduire dans le temps (Eteka *et al.*, 2004 ; MCA-Bénin, 2010). Les exploitants sont également contraints d'exploiter de petites superficies faute d'accès convenable et adéquat aux facteurs de production essentiels (Shah *et al.*, 2008). Plusieurs auteurs se sont intéressés aux discussions sur les petites exploitations par rapport à la question de l'efficacité de l'échelle d'exploitation (Helfand et Levine, 2004 ; Foster et Rosenzweig, 2011). La petitesse des superficies cultivées, combinée avec des facteurs tels que l'utilisation des outils rudimentaires et des semences non améliorées n'assure pas l'augmentation de la production alimentaire (FAO, 2014). En conséquence, au-delà de la

question de la petite taille des exploitations se pose avec encore plus d'acuité celle de leur faible productivité.

➤ **Faible adoption des technologies disponibles**

L'augmentation de la production alimentaire exige l'introduction de nouvelles technologies visant à améliorer la production et la productivité agricole. Au Bénin, les innovations technologiques sont faiblement adoptées. Malgré l'existence de nouvelles variétés de cultures en Afrique, les taux d'adoption de ces variétés restent de loin inférieurs à ceux enregistrés en Asie (Banque Mondiale, 2011). Selon l'AGVSA 2017, seulement 7,7 % des ménages impliqués dans les activités agricoles au niveau national font usage des semences améliorées (PAM, 2017).

Concernant l'amélioration de la fertilité des sols, les technologies de gestion durable des terres ont connu également une faible adoption au Bénin (MAEP et MEF, 2010). La consommation maximale d'engrais enregistrée au Bénin depuis 1970 est bien loin derrière celles des autres parties du monde : 16,2 kg/ha contre 50 kg/ha en Amérique Latine, 160 kg/ha en Asie et 236 kg/ha en Europe Occidentale (Honfoga, 2007).

La mécanisation agricole – gage de l'extension des superficies cultivées – quant à elle fait face à de nombreuses difficultés au Bénin (MAEP, 2011 ; Megnanglo, 2010). Il s'agit de:

- difficultés institutionnelles dues à l'inadéquation du système de formation, à l'insuffisance de spécialistes de la recherche-développement, à l'insuffisance des crédits aux exploitants, et au manque de personnel d'encadrement ;
- difficultés d'accès aux matériels et équipements en raison de leur coût élevé et de leur faible maîtrise par les usagers, et la faible disponibilité des équipements adaptés aux conditions des petites exploitations ;
- l'insuffisance de l'offre en équipements mécanisés agricoles et des services d'installation et d'entretien connexes ;
- la petitesse des parcelles de culture qui ne permet pas de rentabiliser l'utilisation des machines agricoles.

De façon générale, les barrières à l'adoption des technologies en Afrique Sub-Saharienne sont relatives aux difficultés d'accès au marché, au crédit, aux services d'assurance, et à l'insuffisance d'intrants et d'équipements (Banque Mondiale, 2011). La

pauvreté (faible pouvoir d'achat) en milieu rural entre aussi en ligne de compte (Houngbo *et al.*, 2008).

Depuis 2016, des réformes ont été initiées dans le dispositif de vulgarisation agricole du MAEP. S'appuyant sur les opportunités de partenariat public-privé, cette réforme définit des pôles de développement agricole qui sont des territoires régionaux de spécialisation pour les spéculations ou groupes de spéculations, et vise clairement l'accès au marché dans une logique de chaînes de valeur ajoutée. Si cette réforme est mise en œuvre de manière effective et efficiente, elle devrait permettre d'accroître le PIB agricole, favoriser l'accès au marché des populations rurales, accroître la disponibilité alimentaire, contribuer à la régression de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

➤ **Faible productivité agricole**

Le secteur agricole au Bénin se caractérise par une faible productivité (MAEP, 2011). Les rendements observés au Bénin, à l'instar des pays en Afrique au Sud du Sahara, atteignent à peine le tiers du rendement maximum atteignable pour les différentes cultures (Calzadilla *et al.*, 2009). De 2002 à 2012, l'accroissement de la production alimentaire par tête d'habitant est en hausse de 1,6 %, en dessous du taux de croissance démographique (3,5 %) enregistré sur la même période (PNUD, 2015). Ce résultat serait lié entre autres, à l'utilisation des outils traditionnels et des semences non améliorées, la non maîtrise de l'eau, la mauvaise organisation des filières agricoles, l'insuffisance de l'encadrement technique, le manque d'infrastructures et l'absence quasi-totale de financement des activités de production (Baco *et al.*, 2007 ; Allogni *et al.*, 2008 ; Yabi *et al.*, 2012).

➤ **Transhumance**

Les dégâts causés par les animaux dans les champs, les plantations, sur les produits récoltés et les stocks de récolte laissés dans les greniers constituent de grandes menaces pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin (IASS, 2016). Par ailleurs, les risques de violation des femmes et de meurtres en zones rurales pendant les périodes de transhumance amènent les femmes – effrayées – à ne pas aller aux champs au cours de ces périodes par peur de subir les attaques des transhumants, auteurs de ces crimes (GIZ/ZFD-Bénin, 2011). Cela constitue un obstacle à l'accroissement de la production agricole et à la souveraineté alimentaire, étant donné que les femmes représentent une part importante de la main-d'œuvre dans le secteur agricole (Soulé *et al.*, 2004 ; CTA, 2008 ; MAEP, 2011).

➤ **Existence de zones à risque d'insécurité alimentaire**

Le premier facteur conditionnant la sécurité alimentaire est la disponibilité des produits. S'il est vrai que globalement le Bénin est autosuffisant pour les céréales, les racines et tubercules, il n'en demeure pas moins qu'il subsiste des poches de pénurie de ces denrées qui constituent la base de l'alimentation béninoise. Il se pose par conséquent un problème de redistribution spatiale du disponible que ne favorise guère la pauvreté des ménages dans les zones à risque d'insécurité alimentaire, souvent caractérisées par leur enclavement.

➤ **Forte dépendance aux importations de denrées alimentaires**

Le Bénin demeure tributaire d'importations massives de denrées alimentaires comme le riz, le lait, la viande, les œufs et les produits halieutiques, alors qu'il bénéficie d'un potentiel de production sous-exploité pour ces spéculations. Accroître progressivement le niveau de production de ces denrées représente un défi qui mérite d'être relevé pour non seulement renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle mais aussi améliorer la balance commerciale du Bénin en vue d'orienter les devises ainsi gagnées vers d'autres investissements productifs et le bien-être des populations béninoises.

➤ **Cadre législatif, réglementaire et institutionnel**

Bien que doté d'un arsenal juridique non négligeable ayant une incidence sur la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment la Constitution béninoise, le Bénin en est encore à la phase d'actualisation ou d'élaboration de sa politique agricole et de ses instruments de mise en œuvre : Loi d'Orientation Agricole et de Sécurité Alimentaire (LOASAN), code pastoral, code de l'élevage, loi sur les interprofessions, etc.

5.1.4. Gestion de la production agricole et des activités post-récolte

➤ **Faible niveau de transformation agroalimentaire (Des pertes post-récoltes encore trop élevées)**

Le secteur de la transformation agroalimentaire au Bénin est caractérisé par une prédominance de la transformation artisanale avec des limites tant techniques que socio-économiques (Hervé, 2011 ; MAEP, 2011 ; MAEP, 2015). Il s'agit entre autres (i) du caractère rudimentaire des procédés, des matériels et des équipements de transformation, (ii) des difficultés d'accès à l'énergie et à l'eau, (iii) des difficultés de maintien des conditions d'hygiène, d'assainissement et de gestion efficace des déchets issus des activités agricoles,

(iv) du faible niveau de formation et la difficulté d'accès au financement, (v) de l'absence de formalisation de contrat de production devant garantir la régularité de l'approvisionnement des unités de production en matières premières.

Sur la période 2007-2015, la faible technologie de transformation des produits agricoles et l'inefficacité des systèmes post-récoltes des produits alimentaires de base ont affecté négativement au niveau national l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans au sein des ménages à ressources limitées (MAEP, 2017b). Le manque d'équipements modernes de stockage et de transformation des produits agricoles occasionne d'importantes pertes post-récoltes (MAEP, 2011). Les interventions dans le secteur des transformations agro-alimentaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelles pourraient se faire à deux niveaux. Le développement des chaînes de valeur dans une logique d'accès au marché pour accroître la valeur ajoutée générée dans les filières agricoles. Le deuxième niveau d'intervention pourrait consister en un renforcement des capacités des acteurs de la transformation agro-alimentaire pour l'utilisation de technologies qui conservent les qualités nutritionnelles des aliments.

Quelle que soit la spéculation considérée (produits secs comme les céréales ou produits humides comme les racines et tubercules et les fruits frais) ou la fonction sur la chaîne Post-récolte (conservation ou stockage au niveau villageois, transformation, transport, commercialisation et distribution, etc.), il est observé des pertes post-récoltes encore très élevées, pouvant atteindre 50 % (Cosinus-Conseil, 2017). Ces pertes ont des causes nombreuses, allant du niveau élevé de parasitisme aux difficultés d'accès aux produits de traitement. Elles contribuent, dans une proportion appréciable, à l'amenuisement des revenus des producteurs et au renchérissement des prix à la consommation (MAEP, 2002 a,b, 2008).

➤ **Difficultés d'approvisionnement en matières premières et en intrants agricoles de qualité répondant aux normes**

La production agricole nationale affiche son incapacité à dégager des surplus économiquement significatifs pour alimenter, de façon durable, un système post-récolte efficace, ouvert sur des activités économiquement viables de stockage/conservation, de transformation artisanale et surtout industrielle, et de commercialisation à grande échelle de produits agricoles (MAEP, 2011). Au nombre des causes de l'échec des unités agro-industrielles installées au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, il y a les difficultés sévères d'approvisionnement en matières premières agricoles. De nombreuses

entreprises agro-industrielles éprouvent d'énormes difficultés à collecter les quantités de matières premières agricoles nécessaires à leur fonctionnement. Cette situation met la plupart des entreprises en cessation d'activités entraînant du coup l'abandon des équipements de transformation dans un état de délabrement.

Par ailleurs, les intrants les plus utilisés dans les activités post-récolte sont les produits de traitement et de conservation des denrées stockées ou entreposées d'une part, les emballages de différentes natures d'autre part. Les acteurs accèdent très difficilement à ces intrants et souvent à des coûts et dans des délais peu compatibles aux exigences de qualité et de gestion de leurs activités. Face à la rareté des produits de traitement recommandés et contrôlés par les services techniques, des producteurs et des commerçants ont parfois recours à des produits prohibés, toxiques et nocifs à la santé publique. De même, des unités industrielles, des PME/PMI de transformation, des exportateurs de fruits ont dû restreindre leurs activités ou déposer leur bilan en raison de difficultés d'accès aux emballages (MAEP, 2002a,b, 2011).

➤ **Absence de données statistiques sur les activités post-récolte**

Le système statistique agricole actuel est essentiellement organisé autour de certains aspects de la production (superficies, rendement, volumes produits) des spéculations majeures (coton, céréales, racines et tubercules, légumineuses et oléagineux). Outre que les autres produits ou groupes de produits (fruits et légumes, productions animales et forestières, etc.) ne font pas l'objet d'enregistrement statistique par les services techniques compétents du MAEP en termes de production, il n'existe pas un dispositif permettant actuellement de collecter et de traiter les données relatives aux activités post-récolte (MAEP, 2002a,b). Le Bénin ne dispose pas, en conséquence, de données statistiques sur les volumes stockés au niveau villageois et chez les commerçant(e)s, les quantités transformées, les tonnages échangés, etc. Cette méconnaissance de l'état des stocks, ainsi que des volumes circulant sur les différents flux et marchés en fonction des périodes et des zones de production, etc., constitue un handicap sérieux pour la formulation, l'exécution et le suivi de toute politique agricole conséquente par les pouvoirs publics. C'est également, pour les acteurs du sous-secteur de la conservation, de la transformation et de la commercialisation, un frein à une planification et à une gestion rigoureuse de leurs activités (MAEP, 2002a,b).

➤ **Un système de contrôle-qualité peu performant**

Malgré les efforts en cours depuis deux ou trois ans pour asseoir un système national de normalisation et de contrôle de la qualité des produits, beaucoup d'efforts restent à faire. Ces efforts concernent chaque niveau d'intervention – production, transformation, commercialisation interne et exportation des produits agricoles bruts ou transformés, – afin que les acteurs soient en mesure de fournir à leurs clients des produits sains pour la consommation intérieure et répondant aux normes de qualité en ce qui concerne l'exportation sur le marché international (MAEP, 2002a,b).

➤ **Besoins de formation non satisfaits et de technologies performantes pour le marché**

Que ce soit en matière de conservation/stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, les acteurs, quel que soit leur niveau d'intervention, éprouvent d'énormes difficultés pour mettre en œuvre de nouvelles technologies ou méthodes de travail ou faire fonctionner des équipements et outils de travail et en assurer la maintenance (MAE, 2003). Ces difficultés les conduisent parfois à abandonner les équipements mis à leur disposition par des programmes et projets de développement ou acquis avec des ressources rares et à retourner à leurs vieilles méthodes de travail, malgré la pénibilité desdites méthodes et leur faible rendement. Les performances des acteurs du sous-secteur post-récolte sont en conséquence fortement limitées par leur faible capacité de maîtrise des méthodes, des outils, des itinéraires technico-économiques et de gestion de leurs activités (MAEP, 2002a,b).

Les technologies traditionnelles bien maîtrisées par la plupart des artisans sont adaptées pour la transformation domestique. Il en est de même pour les équipements utilisés dans ce cadre. Mais, dès que les transformatrices, les micro-entreprises et les Petite et Moyenne Entreprise/Industrie (PME/PMI) agro-alimentaires tentent de passer à un stade supérieur de leurs activités, elles rencontrent des difficultés relatives à l'inadaptation des procédés et équipements utilisés pour la transformation domestique à une production pour le marché (MAE, 2003). En effet, cette dernière requiert une autre forme d'organisation du travail, ainsi que des équipements et des technologies d'un autre niveau de sophistication et de standardisation. La non maîtrise ou l'absence de ces méthodes et équipements constituent un handicap sérieux au développement des activités de transformation, en particulier par les PME /PMI agro-alimentaires (MAEP, 2002 a, b).

5.1.5. Nutrition et santé des populations

➤ Régime alimentaire inadéquat et pratiques inappropriées

Le niveau élevé d'insécurité alimentaire dans le pays explique en partie la situation nutritionnelle délétère observée. L'insécurité alimentaire est plus prononcée en zone rurale, dans les ménages dirigés par les femmes ou en période de soudure. Cette situation ne favorise pas un régime alimentaire optimal pour les populations, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

Près d'un ménage sur quatre (23%) au Bénin a une consommation alimentaire pauvre ou limite, très peu diversifiée, essentiellement basée sur les racines et tubercules (manioc, igname) et les céréales (maïs), avec un peu de légumes, d'huile, des légumineuses (niébé, lentilles), et sporadiquement, des aliments d'origine animale (poisson, viande, œufs) et du sucre. Ces ménages sont sujets aux carences nutritionnelles par manque de protéines et de micronutriments (fer, vitamine A) dans leur diète.

La plupart des ménages béninois consomment très peu de fruits. Ajouté à cela, les 77 % de ménages ayant une consommation alimentaire acceptable ont tendance à consommer plus souvent, voire trop, du sucre, de l'huile et de la matière grasse (PAM, 2014a). Cela favorise la malnutrition par excès et les MNT, contribuant ainsi au double fardeau nutritionnel auquel le pays est confronté.

Les mauvaises habitudes alimentaires expliquent l'inadéquation du régime alimentaire des ménages et déterminent les pratiques inappropriées d'alimentation des plus vulnérables, c'est-à-dire les jeunes enfants, contribuant fortement à la détérioration de leur état nutritionnel. Ainsi, seulement 46,6% des femmes allaitent leur nouveau-né dans la première heure après la naissance, ce qui est insuffisant au vu de l'importance de l'initiation précoce de l'allaitement, le colostrum ou premier lait constituant une réserve de micronutriments et d'anticorps pour le bébé. Moins de la moitié (41,4%) des enfants de 0 à 6 mois sont exclusivement allaités au sein. De plus, seulement 15,1% des enfants de 6-23 mois ont un régime alimentaire minimum acceptable, c'est-à-dire reçoivent au moins la diversité alimentaire minimum et la fréquence minimum des repas d'après les recommandations de l'OMS (INSAE, 2015a).

➤ Mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement, accès insuffisant à l'eau et aux services de santé et maladies

En plus de la qualité du régime alimentaire, l'état de santé est aussi un déterminant-clé de l'état nutritionnel. Chez les enfants de moins de cinq ans, la diarrhée et la fièvre sont courantes et affectent beaucoup leur état nutritionnel et affectent respectivement 10,1 % et 22,9 % d'entre eux (INSAE, 2015a).

Les pratiques inadéquates d'hygiène, d'assainissement de base et de soins et l'accès insuffisant des ménages à l'eau potable concourent à un mauvais état de santé chez les individus, en particulier les plus vulnérables comme les enfants. Les données de l'enquête MICS 2014 montrent que trois ménages sur dix utilisent encore une source non améliorée d'eau, et parmi eux un ménage ne traite pas l'eau ainsi obtenue. Seulement un ménage sur dix utilise des toilettes améliorées. Seulement 8,6 % des ménages ont un lieu spécifique pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon disponibles. Un tiers des ménages n'ont pas de savon pour se laver (INSAE, 2015a).

Bien que l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement se soient globalement améliorés au cours des dernières décennies, près du quart de la population utilise encore de l'eau non potable. En outre, l'accès à des installations d'assainissement améliorées reste encore limité, car il ne concerne que 14,3 % de la population en 2012 (PNUD, 2015).

L'utilisation des services de santé, permettant un rétablissement rapide et d'éviter l'aggravation de l'état nutritionnel et de santé, est encore relativement faible au niveau national. Les statistiques sanitaires de l'année 2016 estiment que parmi les enfants de moins de cinq ans ayant eu la diarrhée ou la fièvre, respectivement 28,2 et 43,7% ont reçu un soin adapté. Par ailleurs, environ 42 % des enfants béninois de moins de un à deux ans ont reçu tous les vaccins du Programme Elargi de Vaccination (PEV), c'est-à-dire ceux prévus dans le calendrier vaccinal standard retenu par l'OMS pour les jeunes enfants et qui permet de prévenir plusieurs maladies graves (telles que la tuberculose, la rougeole, la poliomyélite et l'hépatite B). Ces données dénotent une faible utilisation (ou un faible accès) des services de santé.

L'état nutritionnel et sanitaire des mères est également important parce que déterminant également celui des enfants et par ricochet le bien-être immédiat et futur des communautés. Leur accès aux soins de santé est donc déterminant. D'après le MICS 2014, la couverture complète des soins prénatals par du personnel qualifié (médecin, infirmière ou sage-femme), soit un minimum de quatre consultations prénatales d'après les recommandations de l'OMS et du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), est en-

dessous de 60 % de femmes de 15 à 49 ans. Cependant environ neuf accouchements sur dix sont faits dans un centre de santé (INSAE, 2015 a).

➤ **Problèmes liés à l'autonomisation de la femme et à l'emploi des jeunes**

Le statut social des femmes (et des filles) est déterminant pour l'état nutritionnel des membres de leur ménage, y compris les enfants et elles-mêmes. Il sous-tend leur pouvoir de décision au sein du ménage et de la communauté, en particulier par rapport au mode d'alimentation et au régime alimentaire de tous, surtout des enfants ainsi qu'aux soins à leur apporter.

D'après l'enquête MICS 2014, seules quatre femmes sur dix de 15 à 24 ans (43,9 %) sont alphabétisées au niveau national. Parmi les femmes âgées de 20 à 49 ans, trois sur dix ont été mariées ou en union avant l'âge de 18 ans. L'âge de la femme à son mariage est aussi important car il prédit en grande partie la précocité ou non des grossesses, l'utilisation d'une méthode contraceptive, le nombre de grossesses (y compris celles non désirées), toutes choses prédisant son état nutritionnel et sanitaire et celui de sa progéniture. Il est aussi important de noter que 36,0 % des femmes et 16,6 % des hommes de 15-49 ans estiment qu'il est justifié de battre sa femme.

5.2. Point des opportunités

5.2.1. Existence d'un cadre institutionnel adéquat

L'un des résultats majeurs du processus de réformes engagé dans le secteur depuis 2007 est sans conteste l'opérationnalisation du Conseil National de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) installé en 2011, suivi de la mise en place de son secrétariat permanent (SP-CAN). A travers son rôle de coordination, le CAN apparaît comme un organe majeur dans le dispositif de gouvernance dans le secteur de l'alimentation et de la nutrition.

La période 2011-2015 a permis au CAN de mettre en place son dispositif opérationnel aussi bien au niveau central, avec son bras opérationnel qu'est le Secrétariat Permanent du CAN, qu'au niveau déconcentré avec les antennes du SP-CAN. L'avènement du CAN a confirmé le secteur agricole comme étant un maillon très important dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition. Le fonctionnement du CAN a été appuyé par une concertation des acteurs à travers les initiatives SUN (Scaling-Up Nutrition) et la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (NASAN).

La coordination de toutes les actions visant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle s'impose comme la clé pour prévenir la dispersion des efforts et des énergies et éviter les duplications dans les interventions tout en veillant à leur répartition judicieuse dans l'espace et dans le temps en fonction des besoins réels sur l'ensemble du territoire national.

A cet égard, le Conseil National de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) apparaît comme le cadre idoine pour fédérer tous les efforts en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, en synergie intelligente avec tous les autres partenaires impliqués dans l'atteinte de l'ODD 2.

Pour ce faire, le CAN a besoin d'être renforcé aux plans légal, institutionnel, de même qu'en ressources humaines et institutionnelles. La Loi d'Orientation Agricole et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (LOASAN) envisagée par le MAEP devrait prévoir une place de choix à la question de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour autant que le Bénin la placerait effectivement au cœur de son développement. A ce niveau, au lieu d'évoquer simplement la LOASAN comme un vœu dont la réalisation est chaque fois rejetée aux calendes grecques, il serait indiqué que sa préparation et son introduction auprès du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale soient confiées à une équipe pluridisciplinaire ad hoc par le MAEP.

En attendant l'introduction, le vote et la promulgation de la LOASAN, il revient à la partie béninoise et aux autres acteurs impliqués de veiller à faire respecter par tous le cadre institutionnel existant (CAN) pour pallier les insuffisances relevées.

5.2.2. Capitalisation des expériences du passé

➤ Réponse à la crise alimentaire de 2008

Depuis la crise de 2008, une tendance haussière des prix des denrées alimentaires est observée au Bénin (MAEP, 2010 ; Ozer et Perrin, 2014). Cette hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché constitue une limite à l'accès économique des ménages les plus vulnérables. Pour maîtriser les effets de la hausse des prix sur les ménages, le gouvernement béninois a mis en place en 2008 des boutiques témoins gérées par l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA). Cette dernière était chargée de la cession de produits de grande consommation comme le maïs et le riz à des prix réduits. Ces boutiques témoins étaient implantées sur l'ensemble du territoire national. Cette stratégie a permis une meilleure couverture géographique du territoire national en denrées alimentaires de base, donc d'assurer l'accès des populations à l'alimentation au cours de la crise. Par ailleurs, elle a permis la

promotion de la consommation des produits vivriers locaux, notamment le riz (Houngbo, 2013).

➤ **Mise en œuvre du programme filets sociaux**

Dans le but de réduire la pauvreté et de faciliter l'accès économique des ménages pauvres aux denrées alimentaires, le gouvernement béninois avec le soutien de la Banque Mondiale a mis en place en 2013 un programme pilote de filets sociaux dans le cadre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC). L'une des deux composantes d'appui aux ménages ciblés est le transfert inconditionnel de 3 500 FCFA/mois /ménage pendant 24 mois. Ce programme a ciblé environ 12 000 ménages très pauvres dans 12 communes fortement affectées par la pauvreté (European Commission, 2017 ; PSDCC, 2017). La première phase du programme qui a duré deux ans s'est achevée en janvier 2017. Les résultats de l'évaluation du programme permettront de connaître ses effets sur les ménages. En analysant cette intervention, il faut relever qu'elle peut faciliter l'amélioration à court terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Toutefois, des effets à long terme ne semblent pas envisageables parce que cela implique une autonomisation des ménages. L'intégration dans le PAG 2016-2021 des filets sociaux à l'endroit des ménages et de l'extension des cantines scolaires sur budget national et dans les zones défavorisées permettra de maintenir dans la durée les effets bénéfiques des actions majeures de protection sociale.

5.2.3. Délocalisation des interventions au niveau décentralisé

Les actions de lutte contre la faim et la malnutrition sont de plus en plus mises en œuvre par une approche communautaire visant à en renforcer leur coordination au niveau communal et leur appropriation progressive par les collectivités locales et les communautés. A ce propos, plusieurs points positifs sont à relever: l'intégration des activités d'alimentation et de nutrition dans les Plans de Développement Communaux; le recrutement au sein des mairies d'un point focal alimentation et nutrition qui bénéficie de sessions de renforcement de capacités et qui coordonne les activités dans ce domaine; la mise en place de plateformes de concertation des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux commune et village; la multiplication du nombre d'agents de sensibilisation et de suivi et promotion de la nutrition auprès des ménages (relais communautaires, animateurs d'ONG, membres des Groupes d'Appui à la Nutrition).

5.2.4. Valorisation du potentiel des produits forestiers non ligneux

L'une des plus grandes insuffisances dans la gestion des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle est l'absence quasi-totale de valorisation des Produits forestiers non ligneux (PFNLs). En fait, contrairement aux pays comme le Cameroun, le Gabon, ou le Congo, le Bénin n'est pas un pays forestier et ne dispose donc pas de grandes superficies de forêts. Par contre, le pays dispose de nombreux PFNLs (baobab, néré, rônier, tamarin, karité, légumes feuilles, etc.), qui jusqu'à présent sont sous-exploités ou carrément inexploités dans les stratégies et politiques visant à lutter contre la faim au Bénin (DGFRN, 2014b). Pourtant, ces PFNLs ont d'énormes potentiels alimentaire, nutritionnel et médicinal qui sont reconnus et documentés ici et ailleurs. Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNLs) occupent une place importante dans les moyens traditionnels d'existence et la culture des populations au Bénin (DGFRN, 2014a). Les PFNL sont utilisés par les populations rurales au quotidien pour satisfaire leurs besoins de subsistance et aussi comme source de revenus et d'emploi. A ce titre, ils contribuent tant à la sécurité alimentaire qu'à la réduction de la pauvreté. Malgré cette importance socio-économique, le potentiel de ces produits reste encore sous valorisé au Bénin. L'ignorance du potentiel de ces ressources serait due à une absence d'inventaire, d'un manque de connaissances appropriées du rôle que jouent ces produits dans l'économie des ménages et la sécurité alimentaire dans les pays. De plus les cadres institutionnel, légal et réglementaire, juridique et politique de la gestion et de la valorisation de ces PFNLs sont inconnus.

Une étude a été récemment réalisée a permis d'établir un plan de valorisation des PFNLs d'ici l'horizon 2020 pour une exploitation rationnelle en vue de la réduction de la pauvreté. L'objectif global de la stratégie de valorisation de la filière des PFNLs au Bénin est de contribuer au développement de l'économie locale et nationale à travers l'amélioration des revenus des populations, la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Il est donc impératif de promouvoir la valorisation des ressources naturelles telles que les mangroves, les ressources halieutiques, et plus particulièrement les Produits forestiers non ligneux (PFNLs). Cela pourra être facilité par : (i) la création, à court terme, d'une direction chargée de la valorisation et de la promotion des Produits forestiers non ligneux et ligneux ; (ii) la capitalisation des connaissances et des pratiques endogènes sur l'utilisation, la valorisation et la promotion des PFNLs ; (iii) la cartographie de ces PFNLs afin d'identifier le

potentiel de chaque zone ; et (v) la dynamisation des chaînes de valeur des PFNLs prioritaires. Toutes ces actions peuvent être mises en œuvre à court terme.

5.2.5. Existence du Programme National d'Investissements Agricoles de deuxième génération

La problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle revêt des dimensions multisectorielles, pluridisciplinaires et multi acteurs. En conséquence, pour y faire face, une approche holistique s'impose. A cet effet, le Bénin a mis en place le PNIA de deuxième génération qui est un outil de portée globale, formulé au cours d'un processus participatif et inclusif. Il est structuré en cinq axes prioritaires, 23 composantes et 93 actions. Le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) prend en compte les domaines transversaux tels que les dimensions genre, environnementale et sociale pour assurer la durabilité des réalisations (Tableau 2).

Il faudrait veiller à ce que la promotion des filières prioritaires ne se fasse pas au détriment de la prise en compte des plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce sens, il apparaît nécessaire d'allouer des ressources conséquentes (humaines, financières, en formation et en intrants, etc.), conciliant harmonieusement l'approche d'appui aux filières prioritaires, nécessaires à la création immédiate de richesses matérielles, et l'approche contribuant explicitement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des plus vulnérables, créatrice de richesses durables en ressources humaines.

5.2.6. Opportunités pour améliorer la conception, la mise en œuvre, le financement et la gouvernance des plans et programmes

Tirant leçon de l'expérience mettant en évidence le fait que les plans, programmes et projets les mieux réussis sont ceux qui partent des besoins réels enregistrés sur le terrain et associent les bénéficiaires et les différents acteurs dans une démarche participative et inclusive, il revient aux décideurs (gouvernants et partenaires) de veiller à capitaliser les acquis pour éviter la répétition des erreurs du passé.

A cet effet, il conviendrait de définir des stratégies et plans d'action pour éradiquer l'insécurité alimentaire et améliorer la nutrition à l'horizon 2030. La préparation de la nouvelle Politique Nationale Multisectorielle de Nutrition et les Priorités Résilience Pays s'inscrit dans ce cadre.

S'agissant du financement, le coût global du PNIASAN s'élève à 1 569 milliards de FCFA et pourrait paraître à première vue important comme souligné plus haut. Toutefois, une fois réparti sur la population totale (13 146 869 habitants à l'horizon 2021), il ne représenterait plus que 119 344 FCFA par habitant, soit environ 23 869 FCFA par personne et par an. Or, la valeur brute de toute la production végétale, animale et halieutique qui en serait issue serait de 7 418 milliards environ, soit près de 5 fois (4,73) le montant investi. En d'autres termes, pour chaque franc CFA investi, il est possible de gagner 5 francs CFA.

Par ailleurs, il est aujourd'hui démontré que spécifiquement, chaque franc investi dans la lutte contre la malnutrition permet de gagner 16 francs.

La question de la sécurité alimentaire et de la nutrition n'est donc pas seulement une question d'ordre social, mais elle est éminemment économique et constitue un déterminant incontournable pour l'émergence du Bénin.

Cette vérité cardinale devrait peser lourd dans la prise de décision en faveur de l'engagement humain, matériel et financier qui devrait être massif en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

5.2.7 Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

Comme souligné plus haut, le Bénin est partie prenante du Sommet des Chefs d'Etat à Malabo qui a adopté en juin 2014 la Déclaration sur la Croissance et la Transformation accélérées de l'Agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens d'existence.

Le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) du Bénin est axé sur les engagements de Malabo, articulé à la stratégie de la Politique agricole de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et prend en compte les problématiques dites émergentes (commerce, nutrition, résilience, agriculture intelligente face au climat, gestion des risques) et les questions transversales (femmes, jeunes).

Le Bénin est aussi membre au plan régional du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), et au plan international partenaire au sein de l'ONU des organisations du Système des Nations Unies (FAO, OMS, PAM, PNUD, UNICEF, etc.), en particulier du Mouvement SUN (Scaling Up Nutrition). Il est également en partenariat avec la

coopération multilatérale et bilatérale, ainsi qu'avec des ONGs internationales impliquées dans la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Chapitre 6 : Axes stratégiques et actions prioritaires en vue de l'atteinte de l'objectif « faim zéro » à l'horizon 2030 au Bénin

Les axes stratégiques d'intervention et les actions prioritaires qui en découlent en vue de l'atteinte de l'objectif « faim zéro » à l'horizon 2030 au Bénin ont été définis dans le cadre des consultations régionales avec les acteurs nationaux et partenaires intervenant dans la chaîne de sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. Globalement, ils s'inscrivent dans les initiatives préexistantes entamées par le Bénin en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils ciblent par ailleurs les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'hygiène, de l'eau, de l'environnement et de l'alimentation.

6.1. Axes stratégiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

Résultant de l'analyse des insuffisances dans les interventions et des défis à relever en matière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin, 10 axes stratégiques ont été retenus pour la réalisation du déficit faim zéro à l'horizon 2030 au Bénin. Ces stratégies ont été regroupées suivant les trois cibles prioritaires (2.1 ; 2.2 et 2.3) de l'ODD 2 pour le Bénin (Tableau 4).

Tableau 4: Axes stratégiques en lien avec les trois cibles prioritaires de l'ODD 2 pour le Bénin

Cibles ⁸	Axes stratégiques
Cible 2.1	Développement des stratégies globales de réduction des Pertes Post-récoltes Renforcement du dispositif de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments Renforcement des actions spécifiques et promotion des actions sensibles

⁸ 2.1 : D'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

2.2 : D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

2.3 : D'ici 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

	à la nutrition
Cibles 2.2 et 2.3	Renforcement / promotion de la communication et du plaidoyer pour une bonne alimentation et nutrition
Cible 2.3	Développement / accroissement de la production agricole Renforcement de la résilience des populations face aux risques /chocs les rendant vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle
Cibles 2.1 ; 2.2 et 2.3	Alimentation scolaire intégrée et promotion du développement local « Faire de l'école un pôle de développement local » Encadrement législatif pour l'atteinte et le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin Protection sociale et prise en compte du genre Amélioration de la gouvernance et de la coordination à tous les niveaux dans la mise en œuvre de tous les projets et programmes

6.2. Feuille de route « Faim zéro » Bénin 2030 : Actions prioritaires

Les lignes d'actions de chacun des axes stratégiques définis et les indicateurs de résultats associés de même que les acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre de ces actions sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 5: Feuille de route « Faim Zéro » au Bénin à l'horizon 2030.

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
Alimentation scolaire intégrée et promotion du développement local « Faire de l'école un pôle de développement local » <i>(Transversal : cibles 2.1 ; 2.2 et 2.3)</i>	Offre d'un repas journalier sain et nutritif à tous les écoliers en fonction des habitudes alimentaires dans les localités bénéficiaires	-% d'écoliers couverts -Nombre moyen de repas différents offerts par semaine -Taux de couverture des besoins alimentaires d'origine animale / végétale -Diversité des repas : Proportion de repas servis par mois ayant au moins 4 groupes d'aliments	2019-2030	MEMP, PAM, MINSAN, Mairies/ANCB et communautés locales	MAEP, autres PTF
	Approvisionnement des cantines scolaires avec la production locale (garantir le marché aux petits producteurs et par effet d'entraînement, booster l'économie locale)	-Proportion et valeur des vivres issus de la production locale utilisés dans les cantines scolaires -Revenus générés au profit des	2019-2030	MEMP, PAM, MINSAN, Mairies/ANCB et communautés locales	MAEP, autres PTF

		producteurs locaux			
	Développement des jardins scolaires et petits élevages scolaires	-Horaire hebdomadaire consacré aux activités de production maraîchère et d'élevage dans les curricula des écoliers -Proportion et valeur des vivres issus de la production des jardins et élevages scolaires utilisés dans les cantines	2019-2030	MEMP, PAM ; communautés locales	MAEP/ATDA, Associations parents d'élèves, Mairies et Collectivités locales
	Responsabilisation / implication des communautés locales dans la mise en œuvre et la gestion des cantines scolaires	-Nombre moyen de rencontres par année scolaire des comités de gestion des cantines -Proportion de cantines scolaires ayant un comité de gestion comprenant des membres de la communauté	2019-2030	MEMP, PAM	Associations parents d'élèves, Mairies et Collectivités locales
	Renforcement de	-Proportion	2019-	MEMP, PAM	Mairies, communautés

	capacités (nutrition et hygiène) des femmes impliquées dans le fonctionnement des cantines scolaires	d'écoles où les femmes impliquées ont bénéficié d'au moins une formation sur l'hygiène à la cuisine et la nutrition au cours de l'année scolaire	2030		locales, autres PTF
		-Nombre de femmes participant aux ateliers -Evaluation qualitative des connaissances à travers la mise en pratique			
	Éducation nutritionnelle et hygiénique aux élèves en vue de faire d'eux des « Ambassadeurs » auprès des ménages, des communautés	-Proportion d'écoles où les élèves ont bénéficié d'au moins une séance de sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène au cours de l'année scolaire -Nombre d'élèves participants	2019-2030	MEMP, PAM	Mairies, communautés locales, autres PTF

		-Nombre d'élèves-formateurs -Relais des connaissances dans les ménages, les communautés			
	Réalisation des activités promotionnelles de santé dans les écoles (déparasitage systématique et périodique des élèves, distribution de moustiquaires, etc.)	-% d'écoles où les élèves ont été déparasités 3 fois au cours de l'année scolaire -Quantité de comprimés utilisés -Nombre moyen de différentes activités promotionnelles de santé réalisées dans les écoles bénéficiaires	2019-2030	MINSAN, PAM, MEMP	Associations d'élèves, communautés, autres PTF parents Mairies, locales,

	Réalisation des infrastructures d'eau, hygiène et assainissement dans les écoles (approvisionnement des écoles en eau potable, mise en place de dispositifs adéquats de lavage des mains à l'eau et au savon, constructions de cuisine, de réfectoire, de latrines, etc.)	<p>-% d'écoles parmi celles n'ayant pas précédemment l'eau potable et où un forage a été réalisé</p> <p>-% d'écoles parmi celles n'ayant pas précédemment des latrines où des latrines ont été construites</p> <p>-% d'écoles ayant pour chaque classe un dispositif de lavage des mains avec du savon</p> <p>-% d'écoles bénéficiaires où une cuisine en matériaux définitifs a été construite ou réfectionnée</p>	2019-2030	MEMP, PAM, PTF (Eau Hygiène Assainissement)	Associations d'élèves, communautés autres PTF	parents Mairies, locales,
Développement des stratégies globales de réduction des Pertes Post-récoltes (cible	Développement de technologies et construction d'infrastructures de stockage des produits agricoles et/ou produits	-Nombre de technologies de stockage développées au niveau ménage	2019-2030	INRAB/PTAA, Universités/FSA, ATDA, Direction en charge des routes, du	Communes, OP, ONGs, Ménages	PTF,

2.1)	finis au niveau individuel ou collectif adaptées au besoin des bénéficiaires	-Nombre d'infrastructures communautaires construites -% de réduction des pertes post-récoltes au niveau ménage Satisfaction des ménages		transport et des Infrastructures	
	Amélioration/Valorisation des techniques traditionnelles de stockage et/ou de transformation	-Nombre de technologies traditionnelles valorisées -Accroissement des revenus des utilisatrices desdites technologies	2019-2030	INRAB/PTAA, Universités/FSA, ATDA	Communes, OP, PTF, ONGs, Transformateurs
	Diffusion/Vulgarisation des technologies de transformation et/ou de stockage performantes développées	-Nombre de technologies vulgarisées -Taux d'adoption des technologies vulgarisées	2019-2030	INRAB/PTAA, Universités/FSA, ATDA/MAEP	Communes, OP, PTF, ONGs, Transformateurs
	Création des conditions favorables au développement des PME et PMI locales de transformation	-Existence des textes régissant les conditions favorables à la création des	2019-2020	MPME, MAEP, MJLDH, MIC, OPE, DQIFE	Communes, OP, PTF, ONGs

	agroalimentaire	entreprises -Nombre de PME et de PMI agroalimentaires locales développées			
	Prise de mesures de facilitations d'installation d'entreprises de fournitures/fabrication d'équipements, d'intrants spécifiques et d'emballages appropriés pour le stockage et la transformation des produits agricoles, adaptés au contexte local et à moindre coût.	-Effectivité des textes et arrêtés relatifs aux mesures de facilitation -Disponibilité d'équipements, d'intrants spécifiques et d'emballages appropriés suffisants et à moindre coût -Satisfaction des équipementiers, artisans et transformateurs	2019-2020	MEF, MAEP/INRAB, Universités, MPME	Communes, OP, PTF, ONGs, Structures privées (Équipementiers)
Renforcement du dispositif de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments (cible)	Définition et clarification des missions des structures publiques de normalisation, de certification et de contrôle de qualité (ANM, ABSSA, LCSSA, DANA,	-Effectivité des textes et arrêtés définissant les rôles et les missions des structures concernées	2019-2020	MIC, MPME, MAEP	Communes, OP, PTF, ONGs

2.1)	DPQC) des aliments locaux et importés pour une meilleure efficacité des actions	-Efficacité des actions des structures sur le terrain			
	Equipement et Renforcement des capacités scientifiques et techniques des laboratoires assurant le contrôle de la qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires, au plan national	-Nombre d'Agents formés dans les laboratoires assurant le contrôle de la qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires, au plan national -Nombre d'équipements acquis par les laboratoires	2019-2020	INRAB/PTAA, Universités/FSA, ATDA	Communes, ONGs, OP, PTF, Equipementiers, Transformateurs
	Renforcement des capacités des structures publiques de répression des fraudes au plan national par rapport à l'utilisation abusives (hors-normes) des pesticides et engrais chimiques (produits phytosanitaires) par les producteurs	Nombre d'agents formés dans les structures publiques de répression des fraudes au plan national par rapport à l'utilisation abusives (hors-normes) des pesticides et engrais chimiques (produits	2019-2020	MIC, MPME, MAEP	Communes, OP, PTF, PNOPPA

		phytosanitaires) par les producteurs			
Renforcement des actions spécifiques et promotion des actions sensibles à la nutrition (cible 2.2)	Promotion d'une agriculture sensible à la nutrition (cultures vivrières, jardin de case /scolaire, petit élevage, etc.) (diversification alimentaire)	- Proportion de coût des programmes et projets mis en œuvre incluant au moins un objectif nutritionnel et une activité de nutrition (sensibilisation, dépistage ou prise en charge de la malnutrition, etc.) et ciblant aussi les femmes	2019-2030	MAEP	Autres ministères impliqués, CAN, ANCB/Mairies, Collectivités locales, ONGs, etc.
	Promotion de la consommation des aliments fortifiés (farine de blé, huile, sel)	-% de la production locale de farine de blé fortifiée -% de la production locale d'huile fortifiée -% de farine de blé fortifiée	2019-2030	Commission Béninoise de Fortification des Aliments, Industries agroalimentaires (Fludor, SHB, GMB, etc.), UNICEF	Autres PTF, CAN, Ministère en charge de la communication, ONGs

		<p>produite au Bénin vendue localement</p> <p>-% d'huile enrichie en vitamine A produite au Bénin vendue localement</p> <p>-% de ménages béninois disposant de sel adéquatement iodé (contenant au moins 15ppm d'iode)</p>			
	<p>Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire d'un programme pérenne de prévention et de prise en charge de la malnutrition à tous les niveaux de la fenêtre d'opportunité des 1000 jours de la vie</p>	<p>-Lancement effectif de ce programme</p> <p>-Nombre de communes couvertes par ce programme fin 2020</p> <p>-Taux de réduction de la prévalence de la malnutrition aiguë et de la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins</p>	<p>2020- 2030</p>	<p>MINSAN, CAN, PAM, Banque Mondiale</p>	<p>ONGs, ANCB/Mairies, Collectivités locales, autres PTF</p>

		<p>de cinq ans dans chaque commune du Bénin en 2030</p> <ul style="list-style-type: none"> -% bébés ayant un faible poids à la naissance (<2,5 Kg) -Taux d'allaitement maternel exclusif -% de Femmes en âge de procréer souffrant d'anémie -% de femmes ayant un déficit énergétique chronique 			
	<p>Redynamisation du suivi et promotion de la croissance des enfants de moins de cinq ans dans tous les hôpitaux et centres communaux de santé</p>	<p>-% d'hôpitaux et centres communaux de santé où se font les activités de suivi et promotion de la croissance intégrées aux séances de vaccination</p> <p>-% d'hôpitaux et</p>	<p>2019-2030</p>	<p>MINSAN, UNICEF</p>	<p>CAN, ONGs, ANCB/Mairies, Collectivités locales, autres PTF</p>

		centres communaux de santé ayant au moins un nutritionniste (ou infirmier formé en nutrition) assurant le conseil nutritionnel et le transfert des malnutris aux centres agréés pour leur prise en charge			
	Multiplication / création et équipement (ressources matérielles et humaines de qualité) des Centres de Nutrition Ambulatoire (CNA) et Centres de Nutrition Thérapeutiques (CNT) à travers tout le pays	-% de départements disposant d'au moins un CNT -% de zones sanitaires disposant d'au moins un CNA	2019-2030	MINSAN, UNICEF	Autres PTF, ANCB
	Promotion d'une bonne gestion de l'eau (y compris l'eau de boisson), hygiène et assainissement	% de programmes et projets mis en œuvre incluant au moins une activité de gestion durable d'eau, d'hygiène et d'assainissement	2019-2030	MCVDD, MAEP, PAM, PTF (Eau, Hygiène et Assainissement)	Autres PTF, ANCB

<p>Renforcement / promotion de la communication et du plaidoyer pour une bonne alimentation et nutrition (Cibles 2.1 et 2.2)</p>	<p>Communiquer en direction du grand public sur les bonnes pratiques nutritionnelles (diversification alimentaire, eau hygiène assainissement, nutrition) à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Communication pour le Changement Social et Comportemental (CSCS) et son extension</p>	<p>-Indicateurs de suivi et évaluation de la CSCS</p>	<p>2019-2021 (CSCS) 2022-2030</p>	<p>CAN</p>	<p>PTF, Ministère en charge de de Communication, Tous acteurs prévus dans le document de stratégie</p>
	<p>Faire un plaidoyer pour le financement des interventions sensibles et spécifiques à la nutrition à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Communication pour le Changement Social et Comportemental (CSCS) et son extension</p>	<p>-Indicateurs de suivi et évaluation de la CSCS</p>	<p>2019-2021 (CSCS) 2022-2030</p>		<p>PTF, Ministère en charge de de Communication, Tous acteurs prévus dans le document de stratégie</p>
	<p>Renforcement de capacité des agents de santé et des agents du secteur agricole sur la nutrition</p>	<p>% d'agents (des services agricoles et de santé des communes) ayant bénéficié d'au moins une session de formation courte sur la</p>	<p>2019-2030</p>	<p>MINSAN, MAEP, CAN</p>	<p>PTF, ONGs, ANCB</p>

Développement / accroissement de la production agricole (cible 2.3)	Vulgarisation et mise en œuvre des mesures de sécurisation du foncier agricole prévues par la Loi sur le foncier rural	nutrition Taux d'accroissement annuel des terres sécurisées conformément à la Loi	2019-2030	MAEP	Autres ministères impliqués, ANCB/Mairies/Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, OPA, etc.
	Promotion de l'accès équitable du foncier en prenant en compte les petits exploitants, les femmes et les jeunes	-Proportion de femmes ayant accès à la propriété foncière productive et en assurant le contrôle -Effectif des bénéficiaires des mesures d'accès au foncier prévues par la Loi	2019-2030	MAEP	Autres ministères impliqués, ANCB/Mairies/Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, OPA, etc.
	Restauration / gestion intégrée et rationnelle de la fertilité des sols	-Superficies de terres restaurées ou ayant bénéficié de mesures de gestion intégrée	2019-2030	MAEP	Autres ministères impliqués, ANCB/Mairies/Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, OPA, etc.
	Développement des filières / chaînes de valeur au sein des pôles de développement agricole (PDA)	-Nombre de filières/CVA promues par PDA -Volumes de productions et revenus obtenus	2019-2030	MAEP	Autres ministères impliqués, ANCB/Mairies/Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, OPA, etc.

		-Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière			
	Renouvellement de la main-d'œuvre agricole en intéressant les jeunes aux activités du secteur agricole par des formations adaptées et des mesures attractives et incitatives	-Effectif annuel de jeunes formés -Effectif de jeunes formés ayant choisi de s'investir dans le secteur agricole -Effectif de jeunes ayant bénéficié de mesures incitatives -Montant annuel des mesures attractives et incitatives en faveur des jeunes entrepreneurs agricoles	2019-2030	MAEP	Autres ministères impliqués, ANCB/Mairies/Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, OPA, etc.
	Développement du secteur secondaire en accompagnement à la production (secteur	-Nombre d'unités et d'usines de transformation installées par an	2019-2030	Ministères en charge de l'industrie et des petites et	Autres ministères impliqués, ANCB/Mairies/Collectivités locales, Chambre de

	primaire)			moyennes entreprises	Commerce et d'Industrie, OPA, etc.
	Développement des infrastructures de transport en milieu rural (routes, voie ferrée, cours d'eau)	-Kilométrage de routes et de pistes aménagées ou construites par an pour désenclaver et desservir les zones rurales -% de transport par voie ferroviaire ou fluvial	2019-2030	Ministère en charge des infrastructures et des transports	Autres ministères impliqués, ANCB/Mairies/Collectivités locales, Chambre de Commerce et d'Industrie, OPA, etc.
	Promotion de l'accès aux marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux	-Nombre de mesures prises en faveur de l'accès aux marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux (règlements, libre circulation des biens et services, etc.) -Subventions à l'exportation dans le secteur agricole -Indicateur des anomalies tarifaires pour les	2019-2030	Ministère en charge du Commerce	Autres ministères impliqués, ANCB/Mairies/Collectivités locales, Chambre de Commerce et d'Industrie, OPA, Société civile, etc.

		denrées alimentaires			
	Financement du secteur agricole par des crédits adaptés à faible taux d'intérêt (à un chiffre)	-Effectif annuel des bénéficiaires du FNDA ou d'autres institutions de financement du secteur agricole -Montant des crédits mis en place à faible taux d'intérêt -Taux de réussite des bénéficiaires des crédits	2019-2020	MAEP, PTF	Autres ministères impliqués, IMFs
	Mesures incitatives de subvention des semences et d'autres intrants agricoles	-Quantité et qualité des semences améliorées mises en place par campagne agricole et effectif des bénéficiaires -Quantité et qualité des autres intrants mis en place par campagne agricole et effectif des	2019-2030	MAEP, PTF	ONGs, OPA, Chambre Nationale d'Agriculture, etc.

		<p>bénéficiaires</p> <p>-Montant des subventions accordées par an sur les semences et sur les autres intrants agricoles</p> <p>Accroissement de 50% du % des femmes ayant directement accès aux intrants agricoles</p>			
<p>Encadrement législatif pour l'atteinte et le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin (cibles 2.1 ; 2.2 et 2.3)</p>	<p>Préparer et soumettre sous forme de projet ou de proposition de nouvelles lois, notamment la LOASAN (Loi d'Orientation sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle)</p>	<p>Préparation et soumission effective du texte de la LOASAN à l'approbation du Parlement dans un délai d'un an sous forme de proposition de loi</p>	<p>2019-2019</p>	<p>MAEP</p>	<p>Parlement, Chambre Nationale d'Agriculture, OPA, ANCB/Collectivités locales, Société civile, ONGs, etc.</p>
	<p>Modification des lois déjà existantes</p> <p><i>Exemple : Loi d'orientation de l'éducation scolaire votée le 11 novembre 2003 en y intégrant l'alimentation scolaire comme une obligation de l'État</i></p>	<p>Disponibilité du projet ou de la proposition de loi incluant les modifications nécessaires au même moment que la LOASAN</p>	<p>2019-2019</p>	<p>MEMP</p>	<p>Parlement, ANCB/Collectivités locales, Associations, Parents d'élèves, Société civile, ONGs, etc.</p>

	<p>Vulgarisation et mise en application effective de lois existantes</p> <p><i>Exemples :</i> <i>Code foncier dans sa partie valorisation des terres non exploitées</i> <i>Code agro-pastoral (loi sur la transhumance votée le 03 juillet 2019) qui veut que la production animale soit encouragée et la production végétale sécurisée</i></p>	<p>Mesures effectivement prises pour vulgariser et faire appliquer les lois relatives aux codes fonciers et agro pastoral</p>	2019-2030	MAEP	Parlement, ANCB/Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, Société civile, ONGs, etc.
<p>Renforcement de la résilience des populations face aux risques /chocs les rendant vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (cible 2.3)</p>	<p>Diversification des activités génératrices de revenus et accroissement du revenu des ménages en particulier des femmes, jeunes et petits exploitants</p>	<p>Revenu moyen des petits producteurs des produits agroalimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone</p>			
	<p>Promotion des mesures d'adaptation aux changements climatiques, par exemple, les variétés à cycle court</p>	<p>Au moins 50% des producteurs adoptent des systèmes de production intégrés au bout de 5 ans</p>	2019-2025	MCVDD, MAEP	
	<p>Limitation du déboisement par la promotion / subvention</p>	<p>Rythme de déforestation dans les massifs</p>	2019-2025	MCVD	ONGs, municipalités

	<p>du gaz domestique, des foyers améliorés et du biogaz</p>	<p>forestiers et zones tampon aura diminué d'au moins 20%</p> <p>-Augmentation annuelle de l'espace reboisée de 15%</p> <p>Réduction de l'utilisation du bois-énergie de 25% au bout de 5 ans</p>			
	<p>Production et valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNLs) dans l'alimentation des populations</p>	<p>-Nombre de textes réglementaires</p> <p>-Création d'un centre national pour la gestion des PFNLs</p> <p>-Existence des programmes de suivi et de développement des PFNLs prioritaires</p> <p>-Nombre de PFNLs cartographiés dans chaque zone</p>	<p>2019-2020</p>	<p>MCVDD, MAEP, MPME</p>	<p>MSRS, Universités nationales, instituts de recherche</p>

		-Existence d’une base de données sur les PFNLs			
Protection sociale et prise en compte du genre <i>(Transversal : cibles 2.1 ; 2.2 et 2.3)</i>	Elaboration des programmes sensibles au genre	% de programmes et projets mis en œuvre incluant au moins un objectif de la SAN et ciblant les femmes, les enfants et les jeunes	2019-2030	MAEP, MPME, Ministère des affaires sociales et de la microfinance	PTF, Universités nationales, instituts de recherche
	Mise en place d’une politique de protection sociale pour les personnes vulnérables et /ou en situation d’urgence y compris les PVVIH (aides	Nombre de politiques stratégiques et de programmes élaborés pour la prise en charge des personnes	2019-2030	Ministère des affaires sociales et de la microfinance, ONUSIDA, PNUD, UNICEF, PAM,	Autres PTF

	alimentaires, transfert monétaire)	vulnérables et /ou en situation d'urgence y compris les PVVIH		Banque Mondiale	
Amélioration de la gouvernance et de la coordination à tous les niveaux dans la mise en œuvre de tous les projets et programmes <i>(Transversal : cibles 2.1 ; 2.2 et 2.3)</i>	Plaidoyer auprès des décideurs politiques, la société civile, élus locaux, les PT, etc. pour la prise en compte de la SAN	-Nombre de textes règlementaires spécifiques amendés intégrant des aspects de prise en compte de la SAN -Nombre moyen de lettres conjointes élaborée et signées annuellement attirant l'attention sur la prise en compte de la SAN à différents niveaux -Nombre moyen de tribunes, de lettres ouvertes d'interviews et de communiqués de presse publiés annuellement dans les médias sur la prise en compte de	2019-2030	Universités nationales, instituts de recherche, Société Civile	PTF,

		la SAN à différents niveaux			
	<p>Implication / mobilisation des communautés locales (Mairies) dans l'atteinte de l'ODD2</p> <p>Renforcement de la gestion décentralisée des interventions en matière de SAN</p>	<p>Nombre d'études diagnostiques pour identifier les besoins réels des populations et des acteurs</p> <p>-Nombre de politiques stratégiques et de programmes élaborés sur la base des besoins prioritaires</p> <p>-Nombre de projets basés sur la dimension filière</p>	2019-2020	MDGL	MESRS, Universités nationales, instituts de recherche, ONGs, municipalités, communautés
	<p>Création de bases de données statistiques fonctionnelles et actualisées sur la production agricole pour une bonne maîtrise de la SAN</p>	<p>-Existence d'un département de statistiques agricoles et environnementales au sein de l'INSAE</p> <p>-Nombre de textes réglementant la collecte des données</p>	2019-2020	Gouvernement	Universités nationales, Instituts de recherche

		-Moyens mis à disposition			
	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de toutes les actions concourant à la SAN et priorisation de la démarche participative - Renforcement du leadership du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) - Faire une articulation entre les différents ministères impliqués (MPD, MAEP, Santé, Protection sociale, etc.) - Mutualisation des ressources pour ceux qui en ont réellement besoin 	<p>-Existence d'un cadre de concertation multi-acteurs permanent chargé de l'élaboration des politiques et stratégies</p> <p>-Nombre de politiques et stratégies élaborées en faisant recours aux acteurs concernés</p> <p>Existence d'une direction chargé de mettre en lien les questions de gestion des ressources naturelles et SAN</p>	2019-2030	Government, CAN, MAEP, MPD, MISAN, MCVDD	ANCB/Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, Société civile, ONGs, etc.
	Mise à disposition d'un cadre commun des résultats	Existence d'un cadre commun pour l'organisation et l'exploitation des résultats	2019-2030	CAN, MAEP, MINSAN	Tous acteurs prévus dans le document de stratégie

		d'évaluation des programmes et projets relatifs à la SAN			
	Instauration d'un mécanisme de veille citoyenne / Faire des redditions de compte	-Existence d'une Cellule de Participation ou de Veille Citoyenne -Nombre de rencontres de restitution du mécanisme et de reddition de compte organisées annuellement	2019-2030	CAN, Société Civile	Tous acteurs prévus dans le document de stratégie

Chapitre 7 : Conclusion générale et recommandations

L'objectif de l'Examen stratégique national Faim zéro est de faciliter la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation de l'ODD 2, pour l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au Bénin. Ainsi, les lacunes au niveau des interventions, des ressources investies et des capacités institutionnelles ont été recensées, les défis majeurs que doit surmonter le Bénin pour réduire la faim à zéro ont été identifiés, et des domaines d'actions prioritaires pour toutes les parties prenantes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été proposés.

Malgré l'augmentation croissante de la disponibilité alimentaire dans le temps sur le plan national, 9,6 % de ménages sont en situation d'insécurité alimentaire globale et 42,2 % en sécurité alimentaire limite en 2017. La situation est particulièrement critique dans les départements de l'Atacora, du Couffo, des Collines et du Zou.

Sur le plan nutritionnel, la revue a relevé que la prévalence de la malnutrition aiguë est en diminution au niveau national, avec 4,5 % des enfants de moins de cinq ans souffraient de malnutrition aiguë en 2014. Cependant, les départements de l'Alibori, l'Atacora, Borgou et Mono présentent une situation préoccupante avec une prévalence entre 5 et 10 %. Par ailleurs, 34,0 % des enfants de moins de cinq ans au niveau national souffrent de retard de croissance en 2014. Le Borgou et l'Alibori sont les plus affectés avec plus de 40 % touchés. En 2014, la prévalence de l'insuffisance pondérale est de 18,0 % chez les enfants de moins de cinq ans. Au niveau régional, les départements de l'Alibori (3 %), de l'Atacora (24 %) et du Borgou (23 %) sont les plus touchés.

Le Conseil National de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) constitue une structure interministérielle de coordination des actions spécifiques et sensibles à la nutrition au Bénin. A ce titre, il a pour vision de rallier le Bénin au défi « faim zéro ».

En matière de politiques et stratégies en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) et le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017-2021) ont été adoptés. Le processus d'élaboration de ces Plans a été basé sur la Politique Agricole Régionale adoptée par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui met l'accent entre autres sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En outre, plusieurs politiques en lien avec la sécurité alimentaire

et nutritionnelle ont été également adoptées dans les secteurs de la santé et des affaires sociales. Une Politique multisectorielle de Nutrition est en cours d'élaboration.

Plusieurs interventions contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont menées au Bénin à travers de nombreux programmes et projets. Le financement des programmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin est assuré par les fonds publics (budget national et les ressources extérieures) et les fonds privés (investissements faits directement par ou à travers les acteurs non étatiques).

Plusieurs défis sont à relever en matière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin :

(i) les défis identifiés au niveau du cadre socio-économique et culturel concernent entre autres les difficultés d'accès au foncier pour les exploitants agricoles, les difficultés d'accès au marché pour les petits producteurs, les difficultés d'accès au financement dans le secteur agricole, l'accès insuffisant aux services de santé, et le faible niveau d'éducation des chefs de ménages ;

(ii) en matière de gestion des ressources naturelles, les changements climatiques, la faible capacité de résilience des populations vulnérables face aux impacts des changements climatiques, la destruction de la biodiversité, la dégradation des sols et du couvert végétal, et la pollution des systèmes écologiques constituent des défis pour la souveraineté alimentaire au Bénin ;

(iii) sur le plan des productions agricoles, les défis identifiés concernent la petite taille des exploitations agricoles, la faible adoption des technologies disponibles, la faible productivité agricole, la forte dépendance aux importations de denrées alimentaires ;

(iv) au niveau de la gestion de la production agricole et des activités post-récolte, le niveau trop élevés des pertes post-récolte, les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en intrants agricoles de qualité répondant aux normes et le besoins de formation non satisfaits et de technologies performantes pour le marché sont entre autres les défis relevés ;

(v) en matière de la nutrition et de la santé des populations, les défis sont relatifs aux régimes alimentaires inadéquats et pratiques inappropriées, mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement, à l'accès insuffisant à l'eau et aux services de santé et maladies, et problèmes liés à l'autonomisation de la femme et à l'emploi des jeunes.

Au terme de l'analyse, les recommandations susceptibles de contribuer à l'atteinte de l'objectif stratégique faim zéro à l'horizon 2030 au Bénin ont été formulées. Ainsi, sur les aspects socio-économiques et culturels, l'application effective du nouveau code foncier et la mise en œuvre des réformes dans le foncier permettra d'améliorer l'accès des producteurs à la terre. Par ailleurs, pour améliorer l'accès aux services de santé, il importe que l'Etat développe une stratégie appropriée pour encadrer le travail des praticiens de la médecine traditionnelle qui apportent une contribution significative aux soins de santé des populations.

Sur le plan de la gestion des ressources naturelles, le Bénin devra renforcer son arsenal de moyens préventifs contre les changements climatiques, y compris les mécanismes d'alertes précoces, afin de minimiser les risques liés aux aléas climatiques. Une bonne approche serait d'institutionnaliser un fond d'assurance mutuel contre les catastrophes naturelles. Ce fond devra servir à compenser les pertes de récoltes mais également à protéger les petits producteurs et les couches vulnérables des fluctuations sévères du climat et des catastrophes naturelles. En outre, le Bénin doit se doter d'une banque de gènes performante pour la conservation de l'agro-biodiversité, notamment les semences des cultures traditionnelles et des parents sauvages des espèces cultivées.

Il est indispensable de soutenir les programmes les plus pertinents pour la gestion durable des ressources naturelles par des textes aussi bien législatifs que réglementaires. Cela permettra de pallier l'instabilité institutionnelle et politique qui caractérise la gestion des ressources naturelles au Bénin. A cet effet, une *table ronde de développement* doit être organisée à moyen terme, afin de sélectionner et valider les programmes les plus pertinents pour le pays.

Il est indispensable de disposer, au sein de l'INSAE, d'un département chargé des statistiques sur les ressources naturelles. Le rôle d'un tel département serait de fournir de façon continue des statistiques actualisées relatives à la dégradation des sols, les inondations, la salinisation des terres, l'évolution du couvert végétal, les changements dans l'occupation des sols, etc. Ces statistiques permettront d'apprécier l'évolution des ressources naturelles et écosystèmes associés dans le temps, afin de juger des impacts positifs ou négatifs des différentes interventions.

Pour améliorer la sécurité sanitaire des denrées alimentaires une politique pour réduire l'utilisation massive des pesticides agricoles et pour développer et promouvoir les bio-pesticides doit être mise en place pour lutter contre la pollution des systèmes écologiques.

Cela pourra se faire à travers entre autres, la sensibilisation des producteurs alimentaires et leur accompagnement technique, le développement de solutions locales de lutte contre les pestes des cultures, qui soient respectueuses de l'environnement, et la mise sur pied d'une politique nationale de gestion durable des terres (GDT).

Par ailleurs, 10 axes stratégiques ont été retenus pour la réalisation du déficit faim zéro à l'horizon 2030 au Bénin. Sur chacun de ces axes, des lignes d'actions prioritaires, des indicateurs de résultats de même que les acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre de ces actions ont été définis. Les axes stratégiques se présentent comme suit :

- développement / accroissement de la production agricole ;
- renforcement de la résilience des populations face aux risques /chocs les rendant vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- alimentation scolaire intégrée et promotion du développement local « Faire de l'école un pôle de développement local » ;
- développement des stratégies globales de réduction des pertes post-récoltes ;
- renforcement du dispositif de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments ;
- renforcement des actions spécifiques et promotion des actions sensibles à la nutrition ;
- renforcement / promotion de la communication et du plaidoyer pour une bonne alimentation et nutrition ;
- encadrement législatif pour l'atteinte et le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ;
- protection sociale et prise en compte du genre ;
- amélioration de la gouvernance et de la coordination à tous les niveaux dans la mise en œuvre de tous les projets et programmes.

Références bibliographiques

- Acclassato, D., 2013. Ten Yen After the Maputo Declaration on and Agriculture and Food Security: an Assessment of Progress in West Africa Structure and content of country studies.
- Adégbola, P. Y., Adékambi, S. A. et Tidjani Serpos, A. A., 2009. Microfinance et production agricoles : cas de l'anacarde au Bénin. Rapport d'étude, INRAB, Bénin.
- Agossou, D. S. M., Tossou, C. R., Vissoh, V. P. et Agbossou, K. E., 2012. "Perception des perturbations climatiques, savoirs locaux et Stratégies d'adaptation des producteurs agricoles béninois", *African Crop Science Journal*, 20, 565-588.
- Ahouangan, M. B. D., Djaby, B., Ozer, P., Hountondji, Y. C., Thiry, A. et De Longueville, F., 2014. Adaptation et résilience des populations rurales face aux catastrophes naturelles en Afrique subsaharienne. Cas des inondations de 2010 dans la commune de Zagnanado, Bénin. *Eau, milieux et aménagement. Une recherche au service des territoires*, 265-278.
- Allogni, W. N., Coulibaly, O. et Honlonkou, A. N., 2008. Impact des nouvelles technologies de la culture de niébé sur le revenu et les dépenses des ménages agricoles au Bénin. *Annales des Sci. Agron. du Bénin*, 10(2), 179-192.
- Baco, M. N., Biauou, G., Pinton, F. et Lescure, J. P., 2007. Les savoirs paysans traditionnels conservent-ils encore l'agrobiodiversité au Bénin? *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 11(3), 201-210.
- BAD/OCDE/PNUD, 2017. Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2017.
- Banque Mondiale, 2005. Bénin : Une évaluation du climat des investissements.
- Banque Mondiale, 2011. Agriculture and Development A Brief Review of the Literature. Policy Research Working Paper 5553, 58p.
- Berti, F. et Lebailly, P., 2009. L'agriculture familiale africaine au cœur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
- Brilleau, A., Roubaud, R., et Torelli, C., 2004. L'Emploi, le Chômage et les Conditions d'Activité dans les Principales Agglomérations de Sept Etats Membres de l'UEMOA. RÉSUMÉ.

- Broutin, C. et Bricas, N., 2006. Agroalimentaire et lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne : Le rôle des micro et petites entreprises. Edition du Gret, Collection Etudes et Travaux, 127p.
- Calzadilla, A., Zhu, T., Rehdanz, K., Tol, R. S. J. et Ringler, C., 2009. Economywide Impacts of Climate Change on Agriculture in Sub-Saharan Africa. IFPRI Research Brief 15-15.
- CAN, 2014. Synthèse Projet Multisectoriel de l'Alimentation, de la Santé et de la Nutrition (PMASN).
- CAPOD, 2010. Politiques macro-économiques au Bénin : Progrès, limites et perspectives. Document de Travail n°010/2010, 100 p.
- Caquet, T., 2014. Des systèmes innovants face au changement climatique. INRA Dept EFPA/MP ACCAF, Science & Impact, APCA-ADEME, Paris, France, 16 p.
- Chaléard, J. L., 2010. Les réponses de l'agriculture aux défis démo-économiques (The responses of agriculture to demo-economic challenges). *Bulletin de l'Association de géographes français*, 87(1), 40-55.
- Chanzy, A., Martin, G., Colbach, N., Gosme, M., Launay, M., Loyce, C., Métay, A. et Novak, S., 2015. Adaptation des cultures et des systèmes de culture au changement climatique et aux nouveaux usages. Institut National de la Recherche Agronomique, Centre de Recherche Val de Loire, Orléans, France, 5p.
- CountrySTAT Bénin, 2017. CountrySTAT Bénin. <https://countrystat.org/home.aspx?c=BEN>.
- CTA, 2008. Evaluation des Besoins en information agricole dans les Etats du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) : Etude sur le Bénin. 214p.
- Delille, H., 2011. "Perceptions et stratégies d'adaptation paysannes face aux changements climatiques à Madagascar : Cas des régions Sud-ouest, Sud-est et des zones périurbaines des grandes agglomérations". 108p.
- DGCS-ODD, 2017. Chemin parcouru dans la mise en œuvre des ODD.
- Dugué, M. J., 2012. Caractérisation des stratégies d'adaptation au changement climatique en agriculture paysanne. Etude de capitalisation réalisée sur les terrains de coopération d'AVSF, 50.

- Eteka, E., Kpangon, H., Tohinlo, P., Douna, M. et Mongbo, R., 2004. La terre comme fonds de commerce en milieu urbain, résultats d'une enquête collective et rapide sur les enjeux, les conflits et les groupes stratégiques (ECRIS) à Abomey et Bohicon.
- European Commission, 2017. Benin, Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) : Appui au MAEP pour l'intégration des problématiques SAN dans le cadre de la réforme du secteur agricole. Rapport de mission, 34p.
- Fanou, U., 2006. Revue du secteur avicole. Document développé sur la base du rapport suivant: Première évaluation de la structure et de l'importance du secteur avicole commercial et familial en Afrique de l'Ouest: Cas du Bénin.
- FAO, 1996. Rapport du sommet Mondial de l'Alimentation.
- FAO, 2012. Cadre de programmation pays (2012-2015).
- FAO, 2014. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation. FAO, Rome, 183p.
- FAO, 2015. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015. Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim: des progrès inégaux. Rome, FAO.
- FAOSTAT, 2017. FAOSTAT. <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/FBS>.
- Forum Global sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, 2012. De la croissance économique à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition Synthèse de la discussion n° 84 Du 30 octobre au 13 novembre 2012. http://www.fao.org/fsnforum/sites/default/files/files/84_Growth_to_FSN/summary_84_FR_economic-growth-to-fsn.pdf (téléchargé le 25/12/2017).
- Foster, A. D. et Rosenzweig, M. R., 2011. Are Indian Farms Too Small? Mechanization, Agency Costs, and Farm Efficiency. 40p.
- Gebremedhin, B., Jaleta, M. et Hoekstra, D., 2009. Smallholders, Institutional Services and Commercial Transformation in Ethiopia. *Agricultural Economics*, 40, 773-787.
- GIZ/ZFD-Bénin, 2011. Rapport de Diagnostic sur la transhumance au Nord-Bénin.
- Gnanglé, C. P., Glèlè-Kakai, R., Assogbadjo, A. E., Vodounnon, S., Yabi, J. A. et Sokpon, N., 2011. Tendances climatiques passées, modélisation, perceptions et adaptations locales au Bénin. *Climatologie*, 8, 27-40.

- Guezodje, L., 2009. Contraintes et défis de l'aviculture en Afrique de l'Ouest : Cas du Bénin. *Grain de sel*, 46-47, 24-24
- Guillou, M. et Matheron, G., 2011. 9 milliards d'hommes à nourrir.
- Helfand, S. M. et Levine, E. S., 2004. Farm size and the determinants of productive efficiency in the Brazilian Center-West. *Agricultural Economics*, 31 (2-3), 241–249.
- Hervé, N., 2011. Les limites des techniques de transformation artisanale: cas du maïs.
- Hibon, A., Adegbola, P. Y., Hell, K. et Thiele, G., 2011. Contraintes et opportunités pour l'introduction de nouveaux produits sur les marchés locaux des racines et tubercules au Bénin.
- Honfoga, B. G., 2007. Vers des systèmes privés efficaces d'approvisionnement et de distribution d'engrais pour une intensification agricole durable au Bénin. Thèse de PhD. CDS, Université de Groningen (RuG), Pays-Bas.
- Honfoga, B. G., 2012. Segmentation du marché d'engrais minéraux pour répondre aux besoins des cotonculteurs au Bénin. *Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin (BRAB)*, Numéro spécial Coton, 12-25.
- Honfoga, B. G., Ntandou-Bonzitou, G., Vodouhè, R. S., 2013. Politiques de sécurité alimentaire au Bénin 1990-2010: Effets sur l'alimentation et la nutrition des pauvres. Communication présentée au Séminaire National Universitaire en matière de Sécurité Alimentaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin.
- Houeninvo, G. H., 2015. Dépenses en santé et appauvrissement des ménages au Bénin.
- Houngbo, E., 2013. 1 Stratégie des « boutiques témoins » contre l'insécurité alimentaire au Bénin : Efficacité et perspectives pour l'Afrique.
- Houngbo, N. E., Sinsin, B. et Floquet, A., 2008. Pauvreté chronique et pauvreté transitoire sur le plateau Adja au Bénin: caractéristiques et influence sur la mise en œuvre des pratiques agricoles de conservation des terres. *Tropicultura*, 26 (3), 186-189.
- IASS, 2016. Expériences en Gestion Durable des Terres au Bénin : quelles leçons tirer pour les orientations futures ? IASS Working paper, 48p.
- IFPRI, 2016. Global hunger index: Getting to zero hunger.

- INSAE et Macro International Inc, 2007. Enquête démographique et de santé (EDSB-III) Bénin 2006. Calverton, Maryland, USA : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique et Macro International Inc.
- INSAE, 2010. Annuaire statistique 2010. Cotonou, Bénin.
- INSAE, 2014. Fiche de données sur la population.
- INSAE, 2015c. Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2^{ème} édition (EMICoV-Suivi 2015) : Note sur la pauvreté au Bénin en 2015.
- INSAE, 2015b. RGPH4 : Que retenir des effectifs de population en 2013 ?
- INSAE, 2015a. Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), 2014, Résultats clés. Cotonou, Bénin, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
- INSAE, 2016. Principaux Indicateurs RGPH 2013 – Benin. <http://benin.opendataforafrica.org/ohikebf/principaux-indicateurs-rgph-2013-benin?region=1000000-benin&indicateur=1001030-population-active-de-15-64-ans>.
- INSAE, 2017. Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). <http://www.insae-bj.org/Inflation.html>.
- PAM, 2009. Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) : République du Bénin.
- PAM, 2014a. Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) : République du Bénin.
- PAM, 2014b. Approche consolidée du PAM pour le compte-rendu des indicateurs de la sécurité alimentaire (CARI).
- PAM, 2017. Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) : République du Bénin.
- Jarrige, F. et Perrin, C., 2017. L'agriparc: une innovation pour l'agriculture des territoires urbains? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, 537-562.
- Konnon, D. D., Sotondji, S. C et Adidehou, Y. A., 2014. Rapport de l'étude de l'état des lieux de la filière riz au Bénin. 97 p.
- Koppmair, S., Kassie, M. et Qaim, M., 2016. Farm production, market access and dietary diversity in Malawi. *Public Health Nutrition*, 20 (2), 325-335.
- MAEP et MEF, 2010. Plan d'Investissement Agricole 2010 – 2015.

- MAEP et MEF, 2013. Requête du Gouvernement du Bénin pour le financement du Projet d'appui à la production vivrière dans les Départements d'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVI-ABC).
- MAEP, 2010. Rapport analyse de l'insécurité alimentaire et des inégalités d'accès à l'alimentation au Bénin, Cotonou, 27p.
- MAEP, 2011. Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA).
- MAEP, 2015. Budget Programme Gestion 2016-2018.
- MAEP, 2017a. Rapport de la campagne agricole 2016-2017.
- MAEP, 2017b. Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle PNIASAN 2017-2021.
- Markelova, H., Meinzen-Dick, R., Hellin, J. et Dohrn, S., 2009. Collective action for smallholder market access. *Food Policy*, 34, 1-7.
- MCA-Bénin, 2008. Projet Accès au Foncier-Etude sur la Politique et les Réformes Foncières. Etude 4 : Elaboration de stratégies pour accroître l'accès des femmes à la terre. Analyses et recommandations, MCA-Bénin, Bénin, 100p.
- MCA-Bénin, 2010. Livre Blanc de Politique Foncière du Bénin (PROJET). 113p.
- MDEF, 2006. Bilan et perspectives à court et a moyen termes de l'économie nationale : Stratégie de réduction de la pauvreté : allocation et efficacité des dépenses publiques au Bénin.
- MEFPD, 2016. Rapport sur la situation économique et financière du Bénin au quatrième trimestre 2015. Rapport final, 28 p.
- Megnanglo, M. K., 2010. Analyse des options d'une mécanisation agricole durable au Bénin. Etude Banque Mondiale. 39p.
- MINSAN, 2015. Document de programmation pluriannuelle des dépenses 2016-2018 : Secteur Santé.
- Montcho, M., 2014. L'agriculture urbaine et péri-urbaine au Bénin : le maraîchage. Femmes-Agriculture-Développement rural.
<https://agricultureaufeminin.wordpress.com/2014/09/25/lagriculture-urbaine-et-peri-urbaine-au-benin-le-maraichage/>.

- Msangi, S. et Rosegrant, M., 2009. World agriculture in a dynamically-changing environment: IFPRI's long-term outlook for food and agriculture under additional demand and constraints. Expert Meeting on How to feed the World in 2050, 12-13 October 2009.
- Nations Unies, 2016. Rapport sur les objectifs de développement durable 2016.
- Ouedraogo, D., Kaboré, M. et Kienou, B., 2007. Insécurité alimentaire, vulnérabilité et pauvreté en milieu rural au Burkina : une approche en termes de consommation d'énergie. *Monde en développement*, 4 (140), 65-84.
- Ozer, P. et Perrin, D., 2014. Eau et changement climatique. Tendances et perceptions en Afrique de l'Ouest. Eau, milieux et aménagement. Une recherche au service des territoires, 227-245.
- PNUD, 1990. Rapport mondial sur le développement humain 1990.
- PNUD, 2012. Rapport sur le développement humain en Afrique.
- PNUD, 2015. Rapport national sur le développement humain 2015 : Agriculture, sécurité alimentaire et développement humain au Bénin, 144 p.
- PSDCC, 2017. Répertoire des initiatives de pérennisation des acquis du programme pilote de filets sociaux. Document de capitalisation 43p.
- Rebaï, N., 2014. Rôle des productrices maraîchères dans l'approvisionnement de la ville de Cuenca en Équateur. *Pour*, 2, 261-273.
- ReSAKSS/IFPRI, 2010. Diagnostic du secteur agricole de pays: Dépenses Publiques.
- Robbins, P., 2011. Review of the role of commodity exchanges in supporting smallholder farmer market linkages and income benefits. *International Institute for Environment and Development (IIED) Paper*.
- Shah, M. K., Khan, H. et Khan, Z., 2008. Impact of agricultural credit on farm productivity and income of farmers in mountainous agriculture in northern Pakistan: A case study of selected villages in District Chitral. *Sarhad J. Agric*, 24(4), 713-718.
- Soulé, B. G., Bello, R., Orou, B. M. A. et Gibigaye, M., 2004. Artisanat alimentaire, sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté en Afrique : le cas du Bénin.
- Soulé, B.G., 2003. Politique agricole de la CEDEAO : la monographie du Bénin. <http://www.slire.net/download/1530/polacedeao.pdf>.

- Svensson, J. et Yanagizawa, D., 2009. Getting prices right: the impact of the market information service in Uganda. *J Eur Econ Assoc*, 7, 2-3.
- Tarchiani, V., Rossi, F., Camacho, J., Stefanski, R., Mian, K. A., Pokperlaar, D. S., Coulibaly, H. et Adamou, A. S., 2017. Smalholder Farmers Facing Climate Change in West Africa: Decision-Making between Innovation and Tradition. *Journal of Innovation Economics & Management*, 0, 1-24.
- Tollens, E., 2006. Market Information Systems in Sub-Sahara Africa Challenges and Opportunities. Gold Coast Australia.
- Torero, M., 2014. Food security brings economic growth — not the other way around. <http://www.ifpri.org/blog/food-security-brings-economic-growth-not-other-way-around?print>.
- Touzard, J. M. et Fournier, S., 2014. La complexité des systèmes alimentaires: un atout pour la sécurité alimentaire? [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(1).
- Vodounou, J. B. K. et Onibon Doubogan, Y., 2016. Agriculture paysanne et stratégies d'adaptation au changement climatique au Nord-Bénin. *Cybergeo: European Journal of Geography*.
- Yabi, A. J., Paraiso, A., Ayena, R. L. et Yegbemey, R., 2012. Rentabilité économique de production agricole sous pratiques culturales de gestion de la fertilité des sols dans la commune de Ouaké au nord-ouest du Bénin. *Annales des Sciences Agronomiques*, 16(2), 229-242.
- Zinzindohoue, J., 2012. Etat des lieux de la sécurité alimentaire dans le département de l'Atacora (au Nord-Ouest du Bénin) et analyse des politiques publiques. Mémoire de Master. Centre d'Enseignement et de Recherche en Action Humanitaire (CERAH), Université de Genève.
- Zuberi, T. et Thomas, K. J. A., 2012. Demographic projections, the environment and food security in sub-Saharan Africa. WP 2012-001, UNEP

Annexes

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'examen stratégique national faim zéro au Bénin

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Poste/ Responsabilité	Institution / Service	Téléphone	Email
01	AKPONA Hugues	Officier des Eaux et Forêts	DGEFC		akpona@gmail.com
02	AGOSSOU Euloge	Chef Service Suivi Evaluation des Projets / Programmes	DGEFC	97 12 45 40	adeson03@yahoo.fr
03	LIMA Euloge	Point Focal de la Convention – Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	MCVDD	97 89 54 15	limeloge@gmail.com
04	WABI Moudjahid Akorédé	Point Focal Suppléant de la Convention – Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	MCVDD / DGEFC	61 00 15 54	wmouako@yahoo.fr
05	MISSIHOUN Judicaël	Chef Service Suivi Evaluation des Projets / Programmes	MCVDD / DPP /CSEPP	97 47 16 67	missoel@yahoo.fr
06	AGUEMON Dossa	Directeur de la Programmation et de la Prospective	MAEP/ DPP	96 97 15 54	aguemondossa@yahoo.fr
07	AÏNA SODJINOU Marius	Directeur Adjoint de la Programmation et de la Prospective	MAEP/ DPP	97 49 20 70 / 95 75 72 51	asmarius@yahoo.fr
08	GOUNOU Evariste	Chef Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire	MAEP/ CT-SAGSA	97 08 11 92	evaducke@gmail.com
09	AJAVON Yves Césaire	Directeur des Statistiques Agricoles	MAEP	97 07 88 35	ajavonyves@yahoo.fr

10	TOGBENOU Médard	Collaborateur du Chef Service des Etudes et de la Prospective (C/CSEP)	MAEP/ DPP/ C-CSEP	95 06 27 86	Hognonto@yahoo.fr
11	AGUEH Damien		MAEP / Direction de la Qualité, des Innovations, de la Formation Entrepreneuriale	97 88 14 85	aguehdam@yahoo.fr
12	DEGBEY Joseph Gabin	Directeur de la Normalisation	Agence Béninoise de Normalisation, de la Métrologie et du Contrôle de Qualité (ANM)	96 14 84 28	dejogab@yahoo.fr
13	MAMA SIKI Yessouf	Chef Service de la Certification des Produits	ANM	96 81 99 99	youssouf75@gmail.com
14	AGOSSOU Jean	Chef Service Suivi Evaluation des Projets / Programmes	Ministère de la Santé / DPP /CSE		
15	SONON Félix	Chef Service Nutrition/ Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant	Ministère de la Santé / DSME	95 18 19 38	felixsonon2000@yahoo.fr
16	ALINSATO Alastair Sèna	Directeur Général de la coordination et du suivi des ODD (OCS-ODD)	Ministère du Plan et du Développement (MPD)	97 87 17 00 / 21 32 18 48	alastaires@yahoo.fr
17	DAGBENONBAKIN Erick Damase	Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD	Ministère du Plan et du Développement (MPD)	97 37 50 47	enonba@yahoo.fr
18	AHOVEY Elise	Directrice des Statistiques Sociales	INSAE/ MPD	95 40 17 12	eahovey@insae-bj.org
19	ADECHIAN Djabar	Directeur des Etudes Démographiques	INSAE/ MPD	97 36 95 44	

20	Do REGO Judicaël	Chef Division de la Production des Statistiques	Ministère du Plan et du Développement (MPD)	67 29 45 81 / 99 47 66 40	dojudicael@yahoo.fr
21	SEVOH Anicet Camille	Directeur du Plan et de l'Investissement Public	Ministère du Plan et du Développement (MPD)/ DPIP	66 84 54 16	assevoh@gmail.com
22	IDRISSOU Yaya	DG / OGP – PAM / MPD	Ministère du Plan et du Développement (MPD)	21 32 09 73	
23	ZINE Hermane	Directeur Adjoint de la Programmation et de la Prospective	Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales / DPP	95 45 37 22	Bakades1919@yahoo.fr
24	GOUNOU Zimé Kora	Assistant du Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers	Ministère de l'Economie et des Finances	95 30 58 53	koragounou@yahoo.fr
25	ADOUA Guy	Représentant Résident	PAM		guy.adoua@wfp.org
26	BERE Francis	Chef de Programme	PAM	97 97 64 50	francis.bere@wfp.org
27	ADANGUIDI Jean	Chargé de Programme	FAO	96 94 56 18	jean.adanguidi@fao.org
28	BIO YERIMA Mouhaman Sanni	Adjoint au Chargé de Programme	FAO	96 09 09 97	mouhaman.bioyerima@fao.org
29	SAGBADJA A. Félicien	Nutritionniste au Programme Survie et Développement de l'Enfant	UNICEF	97 17 01 78	fsagbadja@unicef.org
30	ALOFA Janvier	Economiste National, Responsable Département Politiques et Stratégies	PNUD	97 98 58 89	
31	AGBOTA Ambroise	Consultant National Nutrition	Banque Mondiale	97 03 90 30	agbamb@yahoo.fr
32	ZIME YERIMA B.	Ex. Directrice de l'Alimentation	Ministère des	97 69 16 90	zjulie2000@yahoo.fr

	Julienne	Scolaire (retraite)	Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)		
33	OUSSOU Elisée	Directeur de l'Alimentation Scolaire (Interim)	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)	95 86 91 33 / 97 48 68 01	oussouelisee@yahoo.fr
34	GBEHINTO Bruno	Directeur de la famille	Ministère des Affaires Sociales et de la Micro Finance (MASMF)	97 68 71 61 / 64 63 70 71	
35	SOGADJI Alphonse	AM	Ministère des Affaires Sociales et de la Micro Finance (MASMF)	97 80 36 36	
36	MONGBO L. Roch	Secrétaire Permanent / CAN	SP/CAN	97 37 47 97 / 95 96 64 46	Rochl_mongbo@yahoo.fr
37	HOUINDOTE AHOYO Andréa	Chef Service Suivi-Evaluation du SP/CAN	SP/CAN	97 85 77 09	houindote@yahoo.fr
38	OGOUEDEDI Georges	Statisticien / Service Suivi-Evaluation du SP/CAN (Suppléant)	SP/CAN	97 27 10 27	atagano@yahoo.fr
39	ELEGBE Rodrigue	Coordonnateur Atacora-Donga	SP/CAN	67 67 35 20 / 97 60 99 20	elrodkady@yahoo.fr
40	GANDONOU Mickaël	Coordonnateur Borgou-Alibori	SP/CAN	67 67 35 30	miganaiis@yahoo.fr
41	HOUENSOU IDRISOU Mireille	Coordonnatrice Zou/Collines	SP/CAN	97 88 22 62 / 67 67 35 31 / 95 44 39 52	mireilhouensou@gmail.com
42	ADJILE Alida	Coordonnatrice Atlantique / Littoral (et interim Ouémè/Plateau)	SP/CAN	97 17 66 30 / 95 98 00 32 / 67 67 35 27	Adjilealida01@gmail.com adj_ali18@yahoo.fr

43	AGUEMON Fabrice	Coordonnateur Mono/Couffo	SP/CAN	67 67 35 29/ 96 30 74 64 61 88 89 09	akuevines@gmail.com
44	LOROT Bachtiar	Chargé de Programme Agriculture et Environnement	Union Européenne	64 60 80 80 / 21 31 26 17	bachtiar.Lorot@eeas.europa.eu
45	NOUHOUAYI Nestor	Chargé de programme	Union Européenne	95 33 85 34 21 31 26 17	
46	DONHOUEDE SETONDJI Pauline	Conseillère en Sécurité Economique des Ménages	Plan International Bénin	96 55 05 71	pauline.setondji@Plan-international.org
47	SOSSOUHOUNTO SEKPE Huguette	Responsable du projet Nutrition at the Center, Team Leader Programme SAN et Adaptation au CC	CARE International Bénin/Togo	97 51 05 05/ 64 24 27 77	huguette.sekpe@care.org
48	AGLIGAN Vincent		Catholic Relief Service	61 88 41 08/ 95 71 57 72	Vincent.agligan@crs.org
49	KAKAI Alphonse		ONG SNV Agrobusiness Center		
50	ADJOVI LOKOSSOU Estelle	Conseillère Technique Sécurité Alimentaire	GIZ	67 67 26 90	
51	CHABBERT Jacques	Coordonnateur Projet AMSANA	ENABEL (ex-CTB)	66 93 67 87	
52	CHANTRI Déborah	Chargée Recherche Action de Sécurité alimentaire et nutritionnelle/ AMSANA		96 62 72 41	
53	DOSSOU HOUÉSSOU Abelle	Point focal	FIDA		a.dossouhouessou@ifad.org
54	HOUNHOUIGAN D. Joseph	Doyen	FSA/UAC	97 14 14 11	Joseph.hounhouigan@gmail.com

55	CODJIA				
56	KODJO Siaka		INRAB – CRA – Centre Savè		
57	HOUSSOU Paul	Technologie Alimentaire, Directeur du PTAA	PTAA / Porto-Novo	97 88 69 51	houssou02@yahoo.fr
58	PADONOU Wilfrid	Enseignant-Chercheur, Technologue Agroalimentaire	Ecole Nationale de Conservation et de Transformation des Produits Agricoles de Sakété, UNA	96 09 48 39	W_padonou@yahoo.fr ou segla.wilfrid.padonou@gmail.com
59	MADODE Yann	Enseignant-Chercheur	Ecole de Nutrition, des Sciences et Technologies Alimentaires (FSA / UAC)		
60	BABATOUNDE Séverin		Service du Conseil Scientifique (UAC)		
61	AHOUSSE Edwige		Département de Génie de Technologie Alimentaire (EPAC)		
62	AKOUEHOU Gaston	Directeur	Centre d'Etudes, de Recherches et de Formations Forestières	97 36 76 78	gastonakouehou@gmail.com
63	ZANNON Afio	Coordonnateur du Food Security Center	UAC	97 44 92 55	fantlysa@yahoo.fr
64	SOVIGUIDI André	Directeur Général FMB / Groupe (Mécanisation Agroalimentaire)	FMB / Groupe	97 76 74 84	soviandre17@gmail.com
65	AHOUANSE Coffi Augustin	Transformation de l'ananas	Association Nationale des Transformateurs / trices	95 56 64 39/ 96 22 28 54	agropasto2007@yahoo.fr

			d'ananas du Bénin à Allada ABD / ANATRAB		
66	BIAOU Nazaire		Fédération Nationale des Producteurs et Transformateurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB), Ouèssè		
67	TOHINLO Yécy Peggy	Chargée de Programme	PASCIB (Société civile)	97 17 69 51	peggy_tohinlo@yahoo.fr
68	VAN DUK Harry	Ambassadeur des Pays-Bas			
69	EDAH Clément	Expert Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	Ambassade des Pays-Bas	97 97 23 51/ 21 30 04 39	clement.edah@minbuza.nl
70	ABASSI ASSOUM	Abdraman	Ambassade du Brésil	97 34 51 75	abdaraman_abassi@yahoo.fr
71	TONI Adam	Programme d'Appui Multi Sectoriel à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora par l'Appui aux initiatives entrepreneuriales et promotion du fonio (AMSANA), Responsable UGP	LOUVAIN CORPORATION	97 97 62 22 (Tanguiéta)	atoni@louvaincorporation.fr
72	ABIBATA	Programme d'Appui Multi Sectoriel à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora : composantes Développement du maraichage de contre saison et Amélioration de l'accès à l'eau potable (AMSANA), Responsable Suivi	PROTOS -ONG	61 97 08 29 (Tanguiéta)	

		Evaluation			
73	BIO TCHANE Abdoulaye	Ministre d'Etat, Chargé du Plan et du Développement			
74	WADAGNI Romuald	Ministre de l'Economie et des Finances			
75	KOUKPAKI Iréné Pascal	Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République			

Groupe Thématique de Travail: Cadre socio-économique et sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

N°	Nom et Prénom	Institution / Responsabilité	Adresse
01	TOHINLO Yécy Peggy	PASCIB Chargée de Programme	97 17 69 51 peggy_tohinlo@yahoo.fr
02	ABIONAN Arsène	PASD / PNUD	adeniranabionan@yahoo.fr 96 53 80 98
03	KOUTHON Parfait	CCI-Bénin	95 95 48 44 parfait@lamariellegrill.com
04	GOUNOU Zimé Kora	Assistant du Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (Ministère de l'Economie et des Finances)	95 30 58 53 koragounou@yahoo.fr
05	DANSOU Sylvestre	INSAE	sdansou@yahoo.fr
06	DAGBENONBAKIN Erick Damase	Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD (MPD)	97 37 50 47 enonba@yahoo.fr
07	AOUDJI Augustin	Membre de l'Equipe de recherche	97 48 12 80 augustin.aoudji@gmail.com
08	DANDJINOUBenoit	Fludor Bénin SA (Bohicon)	97 89 20 46 95 17 94 91 dandjinoudan@yahoo.fr
09	MOUZOUN Denis	PNUD	61 71 67 74 95 64 24 03 denis.mouzoun@undp.org
10	AHOVEY Elise	Directrice des Statistiques Sociales (INSAE/ MPD)	95 40 17 12 eahovey@insae-bj.org
11	SENOU Marcel	Coordonnateur du Projet Institut de Sécurité Alimentaire (ISA) (FSA / UAC)	97 40 26 67 m.senou2002@yahoo.fr marcel.senou@fsa.uac.bj
12	EDAH Clément	Expert Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (Ambassade des Pays-Bas)	97 97 23 51/ 21 30 04 39 clement.edah@minbuza.nl

Président : DAGBENONBAKIN Erick Damase

Rapporteur : AOUDJI Augustin

Groupe Thématique de Travail: Gestion des ressources naturelles et sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

N°	Nom et prénom	Institution / Responsabilité	Adresse
01	MAMA Adi	Enseignant – Chercheur (FSA / UAC)	99 40 99 90 61 73 15 14 adimabj@yahoo.fr
02	KPOTI Hubert	DSA / MAEP	96 15 68 81 95 58 43 03 kpotihubert@gmail.com
03	ASSOGBADJO Achille	Membre de l'Equipe de recherche	95 05 59 75 assogbadjo@yahoo.fr
04	CODJA Jean T. Claude	Université d'Agriculture (UNA)	97 17 02 10 jtclaud@yahoo.fr
05	KAFOUTCHONI K. Médard	FSA / UAC	96 73 38 82 k.medard@gmail.com
06	KEGBE A Mauricel	FSA / UAC	63 66 82 87 kegbem@gmail.com

Président : CODJA Jean T. Claude

Rapporteur : ASSOGBADJO Achille

Groupe de Travail Thématique : Politiques et programmes de production agricole et sécurité alimentaire

N°	Nom et prénom	Institution / Responsabilité	Adresse
01	AÏNA SODJINOU Marius	Directeur Adjoint de la Programmation et de la Prospective (MAEP/ DPP)	97 49 20 70 / 95 75 72 51 asmarius@yahoo.fr
02	LOKONHOUNDE Maxime Paterne	SGM / MAEP	97 51 01 44 95 28 37 55 lopalmx@yahoo.fr
03	ABASSI ASSOUM Abdraman	Ambassade du Brésil	97 34 51 75 abdaraman_abassi@yahoo.fr
04	ZIME YERIMA B. Julienne	Directrice de l'Alimentation Scolaire Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (DAS /MEMP)	97 69 16 90 zjulie2000@yahoo.fr
05	SALIFOU Alimi	MAEP	97 13 74 00 alimmous@yahoo.fr
06	GBODOGBE Pascal	Chef Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire (CT-SAGSA/ MAEP)	94 64 35 73 adrien_gbo@yahoo.fr
07	BOHOUN Ghislain	CT-SAGSA/ MAEP	97 89 29 48 bohoun_ghis@yahoo.fr
08	TOSSA Jean Cokou	Membre de l'Equipe de recherche	97 05 50 40 tossa_jean@yahoo.fr
09	DJOSSOU Eugène	DPP / MAEP	95 57 37 55 finagene@yahoo.fr
10	DJEZANDE B. MEDARD	Représentant VIDEGLA (FAO)	97 49 97 07 bimed1989@gmail.com
11	M. BERE Francis	Chef de Programme (PAM)	97 97 64 50 francis.beres@wfp.org
12	GOUNOU Evariste	MAEP/ CT-SAGSA	97 08 11 92 evaducke@gmail.com
13	AGUEMON Dossa	Directeur de la Programmation et de la Prospective (MAEP/ DPP)	96 97 15 54 aguemondossa@yahoo.fr

Président : AÏNA SODJINOU Marius

Rapporteur : TOSSA Jean Cokou

Groupe Thématique de Travail : Technologies post-récoltes et sécurité alimentaire et nutritionnelle

N°	Nom et prénom	Institution / Responsabilité	Adresse
01	DABADE D, Sylvain	Ecole de Nutrition, des Sciences et Technologies Alimentaires (ENSTA/ FSA/ UAC)	65 42 06 77 sylvaindabade@yahoo.fr
02	KPELI GLELE Rodolpho	Consultant PNUD	67 51 60 61 rodolphoglele@yahoo.fr
03	DASSI Sylvestre	DPP / MAEP	67 71 67 65 abisyl.dassi@gmail.com
04	MAMA SIKI Yessouf	ANM	95 45 20 20 / 96 81 99 99 youssouf75@gmail.com
05	KOUNDEAKOSSINOUCaroline	Assistant de Programme / PAM	97 87 83 85 Caroline.kounde@wfp.org
06	SOGBADJI Gabin	MPMEPE	96 14 84 28 sogbagab@yahoo.fr
07	AZOKPOTA Paulin	Membre de l'Equipe de Recherche	97 22 12 49 azokpotap@yahoo.fr
08	HOUNHOUIGAN Joseph	Doyen (FSA/UAC)	97 14 14 11 Joseph.hounhouigan@gmail.com

Président : HOUNHOUIGAN Joseph

Rapporteur: AZOKPOTA Paulin

Groupe Thématique de Travail: Politiques et programmes de nutrition et de santé au Bénin

N°	Nom et Prénom	Institution / Responsabilité	Adresse
01	NAGO KOUKOUBOU Eunice	Membre de l'Equipe de Recherche	95 05 83 97 eun_nago@yahoo.fr
02	SONON Félix	Chef Service Nutrition/ Direction de la santé de la Mère et de l'Enfant (Ministère de la Santé)	95 18 19 38 felixsonon2000@yahoo.fr
03	HOUINDOTE Andréa	Chef Service Suivi- Evaluation du SP/CAN	97 85 77 09 houindote@yahoo.fr
04	AGUEH Yolande	Chargée de Nutrition (PAM)	64 40 46 74 yolande.agueh@wfp.org
05	SAGBADJA A. Félicien	Nutritionniste au Programme Survie et Développement de l'Enfant (UNICEF)	97 17 01 78 fsagbadja@unicef.org
06	FANOU FOGNY Nadia	Enseignant - Chercheur (FSA / UAC)	96 53 23 96 nadiafanou.fogny@yahoo.fr
07	AGBOTA Ambroise	Consultant National Nutrition (Banque Mondiale)	97 03 90 30 agbamb@yahoo.fr
08	ADJOVI LOKOSSOU Estelle	Conseillère Technique Sécurité Alimentaire (GIZ)	67 67 26 90
09	AGLIGAN Vincent	Catholic Relief Service	61 88 41 08 / 95 71 57 72 vincent.agligan@crs.org
10	PEDANOU Elom	Care International Bénin / Togo	97 92 41 19 elom.pedanou@care.org
11	MAMA CHABI Sherifath	Assisatnte Equipe de recherche	96 53 18 47 sherifamamachabi@yahoo.fr
12	SOUNOUKE Vincent de Paul	Assistant Equipe de Recherche	97 76 88 95 vincent.sounouke@gmail.com

Président : AGBOTA Ambroise

Rapporteur : NAGO KOUKOUBOU Eunice